OFFRE PUBLIQUE DE VENTE D'ACTIONS SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

NOTE D'INFORMATION



MENZIES AVIATION

NAS IVOIRE HOLDING

FAITES DÉCOLLER VOTRE INVESTISSEMENT

DU 28 NOVEMBRE AU 09 DÉCEMBRE 2022*

(*)Avec possibilité de clôture anticipée

MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION :

21 131 250 000
F CFA

NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES :

10 062 500
ACTIONS

PRIX DE L'ACTION

2 100
F CFA

L'original de la présente note d'information a été visée par l'AMF-UMOA le 18/11/2022 sous le n°OA/22-02

Arrangeur & Chef de file

Hudson

SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIC FINANCIAL SERVICES – UNITED CAPITAL FOR AFRICA – CORIS BOURSE - SOCIÉTÉ BURKINABÉ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF) - SOCIETE AFRICAINE D'INGENIERIE ET D'INTERMEDIATION FINANCIERE - ATLANTIQUE FINANCE - ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BICI BOURSE - BNI FINANCE - BOA CAPITAL SECURITIES - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - MAC - MATHA SECURITIES - NSIA FINANCES – ORAGROUP SECURITIES SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SIRIUS CAPITAL - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - CIFA-BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - ABCO BOURSE - COMPAGNIE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE BOURSE - EVEREST FINANCE - FINANCE GESTION ET INTERMÉDIATION – IMPAXIS SECURITIES - INVICTUS CAPITAL FINANCE - SGI TOGO

TABLE DES MATIÈRES

RESUME DE LA NOTE D'INFORMATION 9

Conditions de diffusion et de mise à disposition de la note d'information 13

Avertissement de L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DE l'UMOA (AMF-UMOA) 14

PARTIE I : ATTESTATION ET COORDONNEES 15

1. PERSONNES RESPONSABLES 16

1.1 Attestation du responsable de la note d'information 16
1.2 Attestation des commissaires aux comptes 17
1.3 Attestation du conseil juridique 20

2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE NAS IVOIRE HOLDING) 21

PARTIE II : PRESENTATION DE L'EMETTEUR 23

3. INFORMATIONS GENERALES DE L'EMETTEUR NAS IVOIRE HOLDING 24

3.1 Histoire et évolution de NAS Ivoire Holding 24
3.1.1 Dénomination sociale 22
3.1.2 Date de constitution et durée 24
3.1.3 Objet social 24
3.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable 24
3.1.5 Historique du groupe National Aviation Services 24
3.2 Historique du capital social de NAS Ivoire Holding 26
3.3 description des principales activités de Nas Ivoire Holding 26
3.3.1 Actionnariat de NAS Ivoire Holding 26
3.3.2 Droits attachés aux actions 30

4. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE DE NAS IVOIRE HOLDING 30

4.1 Composition des organes de direction et de contrôle de NAS Ivoire Holding 30
4.1.1 Conseil d'administration de NAS Ivoire Holding 30
4.1.2 Direction générale de NAS Ivoire Holding 31

5. PRESENTATION GENERALE DE NAS IVOIRE SA 32

5.1 Convention de délégation des services d'assistance en escale à l'Aéroport international Felix Houphouet Boigny 32
5.1.1 Durée / Renouvellement 32
5.1.2 Investissements 33
5.2 Conditions financières 34
5.2.1 Droit d'entrée 34
5.2.2 Forme juridique et date d'immatriculation 34

5.2.3 Programme de financement 35
5.2.4 Redevance de la délégation 35
5.3 marches et environnement concurrentiels de NAS Ivoire SA 35
5.3.1 Cadre réglementaire 35
5.3.2 Environnement concurrentiel du secteur des services aéroportuaires en Côte d'Ivoire 37
5.3.3 Autres organisations intervenant sur l'Aéroport international Félix Houphouët Boigny 38
5.4 Responsabilité contractuelle / Résiliation 39
5.5 Aperçu des activités de NAS Ivoire SA 40
5.5.1 Présentation générale 40
5.5.2 Description des activités de NAS Ivoire SA 41
5.6 Biens de la délégation 44
5.6.1 Biens de Retour 44
5.6.2 Biens de Reprise 45
5.7 Objet social 45
5.8 Capital social et actionnariat 45
5.9 Impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les activités aéroportuaires 46
5.10 Equipements de NAS Ivoire SA 47
5.11 Effectifs de NAS Ivoire SA 48
5.12 Performance opérationnelle de NAS IVOIRE sa 48
5.12.1 Volumes traités 48
5.12.2 Indicateurs qualitatifs des activités de NAS Ivoire SA sur l'exercice 2021 50
5.13 Performance financière de NAS Ivoire SA 50
5.13.1 Chiffres clés non audités du 1er trimestre 2022 50
5.13.2 Analyse des chiffres clés de NAS Ivoire SA sur la période 2017-2021 51

6. FORCES ET ATOUTS DE NAS IVOIRE HOLDING 55

6.1 Forces et faiblesses de NAS Ivoire Holding 55
6.2 Atouts du groupe national aviation services 56
6.2.1 L'Aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan 56
6.2.2 Une prestigieuse clientèle 57

7. STRATEGIE ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE NAS IVOIRE HOLDING 58

7.1 Stratégie 58
7.2 Santé, Sécurité, Environnement 60
7.3 Assurance Sante 60
7.4 Formation 61

8. PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE NAS IVOIRE HOLDING 61

8.1 Présentation générale 61
8.2 Segments et principales données et indicateurs opérationnels 61

8.3 Analyse du compte de résultat consolidé de NAS Ivoire Holding 62
8.3.1 Analyse des impôts sur les sociétés 64
8.3.2 Analyse des différentes marges : EBITDA, EBIT et nette 64
8.3.3 Rentabilité des capitaux propres 65
8.3.4 Politique de distribution de dividendes 65
8.4 Analyse du bilan consolidé de NAS Ivoire Holding 66
8.4.1 Évolution du total bilan 66
8.4.2 Évolution des capitaux propres 66
8.4.3 Les Actifs immobilisés 67
8.4.4 Les besoins en fonds de roulement 67
8.5 Analyse des flux de trésorerie 67
8.5.1 La trésorerie nette 68
8.6 Structure d'endettement de NAS Ivoire Holding 68
8.7 Engagement hors bilan 68

9. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS 69

9.1 Évolutions récentes 69
9.2 Perspectives de NAS Ivoire Holding à l'horizon 2030 70
9.2.1 Le compte de résultat prévisionnel de NAS Ivoire Holding consolidé 70
9.3 Notation financière de NAS Ivoire Holding 73

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 73

10.1 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 73
10.2 Nantissement, garanties et sûretés consentis sur le capital social de la Société 73
10.3 Accord de cession de 15% du capital de NAS Ivoire SA à l'État de Côte d'Ivoire 73

11. FACTEURS DE RISQUES 74

11.1 Les risques liés à l'environnement de NAS Ivoire SA 74
11.1.1 Les risques liés à son activité 74
11.1.2 Risques de change 75
11.1.3 Risques liés à l'environnement socio-politique dans lequel le groupe opère 75
11.1.4 Les risques liés à la qualité des infrastructures 75
11.1.5 Les risques liés à la concurrence et à l'auto-assistance en escale 75
11.1.6 Risque terroriste 75
11.1.7 Risque pandémique 76
11.1.8 La politique fiscale 76
11.2 Les risques liés à l'environnement réglementaire 76
11.2.1 Le risque lié au non-renouvellement de la concession 76
11.2.2 Les risques réglementaires 77
11.3 Les risques liés à l'offre 77
11.3.1 Risques liés aux actions de NAS Ivoire Holding 77
11.3.2 Détention d'un pourcentage significatif du capital par l'actionnaire de référence de NAS Ivoire Holding 77

11.3.3 Risque de volatilité du cours 78

12. FAITS EXCEPTIONNELS 78

13. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 78

PARTIE III : PRESENTATION DE L'OPERATION 80

14. INFORMATIONS DE BASE 81

14.1 Capitaux propres et endettement 81
14.2 Raison de l'opération 81
14.3 Actionnariat avant et après l'opération de l'émetteur 81

15. INFORMATION SUR LES ACTIONS DEVANT ÊTRE OFFERTES / ADMISES AUX NÉGOCIATIONS 82

15.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et admises aux négociations 82
15.2 Forme et mode d'inscription en compte des actions 82
15.3 Droits attachés aux actions offertes 82
15.4 Autorisations 83
15.4.1 Assemblée générale ayant autorisé l'opération 83
15.4.2 Actionnaire cédant 84
15.5 Date prévue d'admission et de règlement-livraison des actions 84
15.6 Restrictions à la libre négociabilité des actions 84

16. STRUCTURE DE L'OFFRE 84

16.1 Conditions de l'Offre 84
16.2 Calendrier indicatif 85
16.3 Montant global de l'opération 85
16.4 Répartition de l'offre 85
16.5 Place de cotation 85

17. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX 86

17.1 Méthodes de valorisation utilisées 86
17.1.1 Méthode des flux futurs actualisés 86
17.1.2 Paramètres de valorisation utilisés 86
17.1.3 Résultat 87
17.1.4 Méthode des dividendes futurs actualisés (DDM) 88
17.1.5 Paramètres de valorisation utilisés 88
17.1.6 Résultat 88
17.2 Synthèse des méthodes de valorisation retenues 89

18. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES 89

18.1 Syndicat de placement 89
18.2 Période de souscription 90

18.3 Les personnes concernées 91
18.4 Les conditions de souscription 91
18.5 Clôture de l'Offre/Clôture anticipée de l'offre 91
18.6 Transmission des souscriptions par les SGI membres du syndicat de placement 92
18.7 Centralisation des ordres de souscription 92
18.8 Compte-rendu des résultats de l'opération 92

19. REGLES D'ALLOCATION, MODALITES DE REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES 92

19.1 Règles d'allocation des titres 92
19.2 Modalités de règlement et livraison des titres 94

20. SERVICE FINANCIER 94

21. CONTRAT DE LIQUIDITE 94

22. CLAUSE DE RACHAT 95

23. REGIME FISCAL 95

24. JURIDICTION COMPETENTE 95

TABLE DES FIGURES

Figure 1 :Résultat du groupe NAS Koweït sur les 3 dernières années 27
Figure 2: Cartographie des participations du groupe NAS Koweït W.L.L..... 28
Figure 3: Statistiques de Menzies Aviation 29
Figure 4 Les membres du conseil d'administration de NAS Ivoire Holding : 30
Figure 5 : Diagramme des investissements réalisés par NAS Ivoire SA (en millions FCFA) 34
Figure 6: Evolution du capital social et de l'actionnariat de NAS ivoire SA..... 45
Figure 7: Évolution annuelle des mouvements des aéronefs au sein de l'aéroport FHB entre 2018 et 2020 45
Figure 8: Évolution annuelle du trafic de voyageurs de l'aéroport FHB entre 2018 et 2020..... 46
Figure 9:Évolution annuelle du fret en tonnes de l'aéroport FHB entre 2018 et 2020 46
Figure 10: Répartition de l'effectif de NAS Ivoire SA par types de contrat et par genre..... 47
Figure 11:Evolution du nombre de compagnie aériennes desservant l'aéroport FHB de 2017 à 2021..... 48
Figure 12: Evolution du nombre traité de voles à l'aéroport FHB de 2017 à 2021..... 48
Figure 13:Evolution du nombre de passagers annuel à l'aéroport FHB de 2017 à2021 48
Figure 14: Evolution de l'activité cargo de 2017 à 2021..... 49
Figure 15:Chiffres clés non audités du 1er trimestre 2022..... 50
Figure 16: Contribution des activités de NAS Ivoire SA au chiffre d'affaires sur la période 2017 – 2021 51
Figure 17: Évolution du chiffre d'affaires de NAS Ivoire SA 2017 - 2021 51
Figure 18: Évolution de l'Excédent brut d'exploitation de NAS Ivoire SA 52
Figure 19:Évolution du résultat d'exploitation de NAS Ivoire SA..... 52
Figure 20: Évolution du résultat net de NAS Ivoire SA 53
Figure 21:Évolution de la rentabilité des capitaux propres de NAS Ivoire SA 53
Figure 22: Évolution du taux d'endettement net de NAS Ivoire SA 54
Figure 23:Évolution du total bilan de NAS Ivoire SA 54
Figure 24: Évolution des marges opérationnelles de NAS Ivoire Holding 64
Figure 25: Évolution du chiffre d'affaires de NAS Ivoire Holding (millions FCFA) 71
Figure 26:Évolution des achats et charges externes de NAS Ivoire Holding (millions FCFA) 71
Figure 27:Évolution de l'EBITDA de NAS Ivoire Holding 72
Figure 28: Évolution de l'EBIT de NAS Ivoire Holding (millions FCFA) 72
Figure 29:Évolution du résultat net de NAS Ivoire Holding (millions FCFA)..... 72

RESUME DE LA NOTE D'INFORMATION

Cette Opération a été visée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA sous le N° OA/22-02 en date du 18/11/2022.

<table>
<tr><th colspan="3">Section I –Avertissement</th></tr>
<tr><td>I</td><td>Avertissement</td><td>Ce résumé doit être lu comme une introduction à la Note d'Information. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que toute décision d'investir dans les valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur ; La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite Note d'Information.</td></tr>
<tr><th colspan="3">Section II –Emetteur</th></tr>
<tr><td>II.1</td><td>Raison sociale</td><td>NAS Ivoire Holding</td></tr>
<tr><td>II.2</td><td>Siège social/ Forme juridique/ Droit applicable/ Pays d'origine</td><td>Siège social : Immeuble Privilège 2020 – 6e étage, carrefour Camp commando, Zone 4 Boulevard VGE, Abidjan
Forme juridique : Société Anonyme avec conseil d'administration
Droit applicable : Droit ivoirien
Pays d'origine : Côte d'Ivoire</td></tr>
<tr><td>II.3</td><td>Points essentiels de la concession</td><td>Date de début : 2015
Date initiale de fin : 2025
Date actuelle de fin : 2030 suivant l'extension de la période de concession en 2020
Transfert gratuit de 15% du capital de la filiale NAS Ivoire S.A. à l'État en 2025</td></tr>
<tr><td>II.4</td><td>Activité</td><td>Gestion des parts de son unique filiale NAS Ivoire S.A.
La Société n'enregistre aucun revenu à l'exception des dividendes de sa filiale.</td></tr>
<tr><td>II.5</td><td>Evolution de l'actionnariat après l'opération</td><td>
<table>
<tr><th></th><th colspan="2">Avant l'opération</th><th colspan="2">Cession</th><th colspan="2">Après l'opération</th></tr>
<tr><th>Actionnaires</th><th>Nombre d'actions</th><th>%</th><th>Nombre d'actions</th><th>%</th><th>Nombre d'actions</th><th>%</th></tr>
<tr><td>NAS Koweït W.L.L</td><td>28 750 000</td><td>100 %</td><td>10 062 500</td><td>35%</td><td>18 687 500</td><td>65 %</td></tr>
<tr><td>Flottant BRVM</td><td>0</td><td>0%</td><td>10 062 500</td><td>35%</td><td>10 062 500</td><td>35%</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>II.6</td><td>Groupe auquel appartient NAS IVOIRE HOLDING S.A.</td><td>Le groupe National Aviation Services (NAS) a débuté ses activités au Koweït en 2003, il est présent à travers ses filiales dans 19 pays, plus de 50 aéroports et compte actuellement plus de 8 000 employés au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Le groupe fournit des services d'assistance au sol des vols commerciaux et privés, de gestion de terminaux et de salons VIP, de formation dans le domaine de l'aviation et en sûreté, ainsi que des services de prise en charge des passagers VIP. Fournissant des services d'assistance en escale à sept (7) des dix (10) plus grandes compagnies aériennes au monde et disposant d'un moyen d'authentification sécurisé de 98% sur l'ensemble de ses opérations, le groupe NAS est aujourd'hui un leader de la prestation de services aériens et est la première entreprise dans son domaine d'activité à avoir obtenu en 2008 la certification ISAGO (IATA's Safety Audit for Ground Operations). En 2016, le groupe NAS obtient le renouvellement de sa certification ISAGO et enregistre son 5e renouvellement sur une période de plus de 10 ans. Il est affilié à des organisations telles que l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA), l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA), l'Association Internationale du Fret Aérien (TIACA), l'Association de Services des Aéroports du Golfe (GASA) et du Conseil International des Aéroports (CIA).</td></tr>
</table>

II.7	**Filiale**	NAS Ivoire S.A. fournit des services de manutention au sol au sein de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et est détenue à 100% par NAS Ivoire Holding.
II.8	**Principales informations financières de NAS IVOIRE HOLDING**	

BILAN – ACTIF

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	5 439	4 585	4 184	3 791
Immobilisations corporelles	5 457	4 818	3 945	3 140
Immobilisations financières	5 082	11 028	7 142	5 085
Actif d'impôts différés	496	428	449	443
Actif immobilisé	**16 475**	**20 859**	**15 720**	**12 459**
Stocks	128	124	157	184
Clients et comptes rattachés	5 600	5 164	2 472	2 570
Autres créances	2 184	2 528	3 397	2 344
Actif Circulant	**7 912**	**7 816**	**6 025**	**5 098**
TOTAL ACTIF	**25 363**	**30 717**	**25 729**	**25 720**

BILAN - PASSIF

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
PASSIF				
Capital Social	10	10	10	10
Primes et réserves	7 672	13 802	19 531	13 288
Résultat net de l'exercice	6 129	5 729	-6 243	884
Capitaux propres	**13 812**	**19 541**	**13 298**	**14 182**
Emprunts et dettes financières diverses	6 000	6 000	6 000	6 192
Provisions pour risques et charges	1 984	1 712	1 797	1 447
Total dettes financières et ressources assimilées	**7 984**	**7 712**	**7 797**	**7 638**
Fournisseurs et comptes rattachés	2 495	2 533	3 386	2 418
Autres dettes	1 073	932	1 248	1 482
Passif circulant	**3 568**	**3 465**	**4 634**	**3 900**
TOTAL PASSIF	**25 363**	**30 717**	**25 729**	**25720**

COMPTE DE RESULTAT

En millions FCFA	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	**22 898**	**22 845**	**11 975**	**17 472**
Autres produits d'exploitation	881	164	69	26
Achats consommés	571	432	276	386
Services extérieurs	6 781	7 047	4 624	6 411
Impôts et taxes	340	212	152	1 080
Autres charges	539	343	105	431
Charges de personnel	7 081	6 794	6 162	6 305
EBITDA	8 465	8 181	726	2 884
Dotations aux amortissements	2 102	1 904	1 403	1 327
Résultat d'exploitation	**6 364**	**6 277**	**-678**	**1 557**
Produits financiers	-	-	-	477
Charges financières	52	11	928	522
Résultat Financier	**-52**	**-11**	**-928**	**-45**
Résultat exceptionnel	**-193**	**-466**	**-4 620**	**-321**
Impôts sur le résultat	3	3	38	300
Impôts différés	-14	68	-21	7
Résultat net	**6 129**	**5 729**	**-6 243**	**884**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Capacité d'autofinancement (CAFG)	8 114	7 576	-3 890	2 435
Autres flux liés aux activités opérationnelles	73	-149	-684	-568
Variation du BF liée aux activités opérationnelles	-1 674	-155	2 276	-375
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**6 440**	**7 420**	**-1 615**	**2 060**
Encaissements / décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-5 455	-6 354	3 556	1 928
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	**-5 455**	**-6 354**	**3 556**	**1 928**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**-1 150**	**0**	**0**	**192**
Trésorerie d'ouverture	1 141	976	2 043	3 984
Variation de la trésorerie nette de la période	**-165**	**1 067**	**1 941**	**4 179**
Trésorerie de clôture	976	2 043	3 984	8 163

ENDETTEMENT NET

En millions FCFA	Au 31/12/2021
A. Capital Social	10
B. Primes & réserves consolidées	13 288
Capitaux propres[m] (A+B)	**13 298**
C. Trésorerie et équivalent	8 163
D. Dettes financières	6 192
Endettement net (C+D)	**-1 971**

<table>
<tr><th colspan="3">Section III – Structure de l'opération</th></tr>
<tr><td>III.1</td><td>Raison de l'opération</td><td>Cette cession d'actions envisagée par NAS Koweït W.L.L. pour 35% du capital de sa filiale NAS Ivoire Holding est destinée à (i) permettre à NAS Koweït W.L.L. de soutenir son plan d'expansion et (ii) permettre à un grand nombre de personnes de bénéficier de la croissance et de la rentabilité de sa filiale NAS Ivoire Holding.</td></tr>
<tr><td>III.2</td><td>Personnes concernées</td><td>L'offre de souscription est ouverte à tout investisseur, personne physique ou morale, résidant ou non dans la zone UEMOA.</td></tr>
<tr><td>III.3</td><td>Valeurs mobilières</td><td>Nature et catégorie : Les actions existantes de la Société, y compris les actions offertes dans le cadre de la transaction visée par la présente note d'information, sont des actions ordinaires, toutes de la même catégorie.
Les actions offertes seront transférées au porteur.
Les actions offertes seront dématérialisées et seront donc obligatoirement comptabilisées, le cas échéant, par la Société ou un intermédiaire agréé.

Les droits des détenteurs des actions offertes seront représentés par une inscription en leur nom auprès d'un intermédiaire financier autorisé de leur choix.
Les actions offertes feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations du DC/BR en tant que dépositaire central, et aux systèmes de règlement du DC/BR.

Droits attachés aux actions offertes :
• Droit aux dividendes
• Droit de vote
• Droit aux titres de la même classe
• Droit à tout excédent en cas de liquidation
• Droit de communication</td></tr>
<tr><td>III.4</td><td>Modalités et conditions de l'Offre</td><td>
<table>
<tr><th rowspan="2">Type d'Ordres</th><th colspan="3">Guichets placeurs</th><th rowspan="2">%</th></tr>
<tr><th>Description</th><th>SGI concernées</th><th>Nombre d'actions</th></tr>
<tr><td>Type I</td><td>Personnes physiques</td><td>• Autres SGI Membres du syndicat de placement
• HUDSON&Cie</td><td>4 025 000</td><td>40%</td></tr>
<tr><td>Type II</td><td>Personnes morales</td><td>• HUDSON&Cie</td><td>6 037 500</td><td>60%</td></tr>
</table>
Règles de souscription et d'allocation

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes par la présente opération.
Elle sera faite de manière centralisée par l'Arrangeur et Chef de file.
Les règles d'allocation suivantes seront appliquées y compris en cas de clôture anticipée.

Ordres de type I : Personnes physiques résidentes ou non dans la zone UEMOA.

Allocations des ordres de type I :
Le nombre d'actions allouées au type I est de 4 025 000 actions sous réserve d'une demande suffisante de la part des souscripteurs concernés ;
Les ordres de type I pourront être souscrit auprès de tous les membres du syndicat de placement et les allocations seront centralisées par la SGI Hudson & Cie.</td></tr>
</table>

		Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante : $$\text{Nombre de titres alloués} = \frac{4\,025\,000}{\text{Nombre de souscripteurs d'ordre de type I}}$$ Dans le cas où le nombre des actions allouées ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issue de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum. Le reliquat des titres disponibles à l'issue de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit : $$\text{Nombre de titres alloués} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\text{Nombre d'actions souscrites restant à servir}}$$ Les rompus seront réaffectés aux souscripteurs à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire. ***Règle de transvasement des ordres de type I :*** En cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté aux ordres de type II. ***Ordres de type II : Investisseurs institutionnels et personnes morales résidant ou non en zone UEMOA sans distinction de nationalité.*** ***Allocations des ordres de type II :*** Le nombre d'actions allouées à ce type d'ordre est de 6 037 500 actions sous réserve d'une demande suffisante de la part des souscripteurs concernés ; Les ordres de type II ne pourront être souscrit qu'auprès de la SGI HUDSON & Cie, chef de file de l'Opération et les allocations seront centralisées par la SGI Hudson & Cie. L'allocation des actions se fera durant la période de souscription suivant l'ordre d'arrivée des souscriptions complètes. Une souscription est réputée complète à la réception par l'arrangeur-Chef de file de l'Opération des éléments suivants : - Le bulletin de souscription dûment complète et signé - La réception effective des fonds sur le compte de centralisation de l'opération et à défaut le Swift de virement. Le Chef de file tiendra de manière périodique un tableau de centralisation avec les souscriptions effectivement retenues et ce jusqu'à la clôture de l'Opération. ***Règle de transvasement des ordres de type II :*** En cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté aux ordres de type I.

CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information (« la Note d'Information ») sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège social de NAS Ivoire Holding et auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation chargées de recueillir les souscriptions.

Elle est par ailleurs disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) à l'adresse amf-umoa.org.

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DE L'UMOA (AMF-UMOA)

L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'Opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'Opération proposée aux investisseurs.

PARTIE I :

ATTESTATION ET COORDONNEES

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

MENZIES AVIATION

I . DIRECTION GENERALE

a. Identité

Dénomination sociale	NAS IVOIRE HOLDING
Représentant légal	Chérif Sidy FALL
Fonction	Directeur Général
Adresse	Bld VGE, Zone 4 Immeuble Privilège 2020, 07 BP 112 Abidjan 07
Téléphone	+225 27 21 59 84 17
Fax	
Adresse électronique	ahonorat@nas.aero

b. Attestation

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Le Directeur Général de NAS IVOIRE HOLDING atteste qu'à sa connaissance, les données de la présente note, d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de NAS IVOIRE HOLDING ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Abidjan, le 27 octobre 2022

Chérif Sidy FALL

Directeur Général

1.2 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETES	ADRESSES	CONTACTS	REPRESENTANTS
TITULAIRES			
DELOITTE	01 BP 224 Abidjan 01	+225 27 22 599 900	Frédérick BLEDOU

Le Commissaire Aux Comptes a été approuvé par l'AG du 03 novembre 2017 pour une durée de 6 ans.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

Deloitte Côte d'Ivoire
S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody
01 B.P. 224 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tel. : (225) 27 22 599 600
Fax. : (225) 27 22 599 610
Mail : ci-informations@deloitte.fr
www.deloitte.com

NAS IVOIRE HOLDING

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'Actionnaire Unique,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de NAS IVOIRE HOLDING nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'information en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinion au titre des exercices clos les 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, sont intégralement repris dans la présente Note d'information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette Note d'information au chapitre 9, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2030, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Commissariat aux comptes. Audit. Comptabilité. Consulting. Juridique Fiscal.
Une entité du réseau Deloitte

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'information.

Abidjan, le 25 octobre 2022

Le Commissaire aux comptes

Deloitte Côte d'Ivoire



Frédérick BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

1.3 ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

ADNA
ALN
Algérie | Côte d'Ivoire | Guinée | Maroc

Rue Jules Dumont d'Urville – Cocody Ambassades
B.P. 08 BP 2813 Abidjan 08
Abidjan – Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 07 48 27 77 73 / (33) 1 42 86 87 33
E-mail : Sylvain.Dohoreau@adna.com
W : www.adnalaw.com

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'opération d'offre publique de vente de 5.031.250 actions existantes de l'actionnaire unique par la société NAS Ivoire Holding.

Nous avons, à cet effet examiné tous documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugés utiles, notamment :

1. L'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique notamment les articles 81 à 96 et 823 à 827-12 ;
2. L'instruction 36/2009 relatives à l'appel public à l'épargne au sein de l'Union Monétaire Ouest Africain du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;
3. Les dispositions relatives au CREPMF, en ce compris son Règlement Général ;
4. Les dispositions relatives à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), en ce compris son Règlement Général ;
5. Les dispositions relatives au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR), en ce compris son Règlement Général ; et
6. Le projet de note d'information relative à l'opération d'offre publique de vente des actions de la société NAS Ivoire Holding.

La décision extraordinaire de l'actionnaire unique du 8 avril 2022 est intervenue en conformité de la législation applicable et l'opération objet de la présente note d'information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des données juridiques inhérentes à l'activité de l'émetteur en examinant notamment la structure juridique en place, les contrats et autres engagements que nous avons estimé avoir une incidence juridique significative sur l'avenir dudit émetteur.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport d'audit juridique qui a été remis à l'émetteur.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 13 septembre 2022

Pour ADNA

ADNA
Conseils Juridiques Agréés
08 BP 2813 Abidjan 08
Tél: 07 48 27 77 73

Me Sylvain DOHOREAU
Fondateur Associé

2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES (ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE NAS IVOIRE HOLDING)

BILAN

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	5 439	4 585	4 184	3 791
Immobilisations corporelles	5 457	4 818	3 945	3 140
Immobilisations financières	5 082	11 028	7 142	5 085
Actif d'impôts différés	496	428	449	443
Actif immobilisé	**16 475**	**20 859**	**15 720**	**12 459**
Stocks	128	124	157	184
Clients et comptes rattachés	5 600	5 164	2 472	2 570
Autres créances	2 184	2 528	3 397	2 344
Actif Circulant	**7 912**	**7 816**	**6 025**	**5 098**
TOTAL ACTIF	**25 363**	**30 717**	**25 729**	**25 720**

BILAN

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
PASSIF				
Capital Social	10	10	10	10
Primes et réserves	7 672	13 802	19 531	13 288
Résultat net de l'exercice	6 129	5 729	-6 243	884
Capitaux propres	**13 812**	**19 541**	**13 298**	**14 182**
Emprunts et dettes financières diverses	6 000	6 000	6 000	6 192
Provisions pour risques et charges	1 984	1 712	1 797	1 447
Total dettes financières et ressources assimilées	**7 984**	**7 712**	**7 797**	**7 638**
Fournisseurs et comptes rattachés	2 495	2 533	3 386	2 418
Autres dettes	1 073	932	1 248	1 482
Passif circulant	**3 568**	**3 465**	**4 634**	**3 900**
TOTAL PASSIF	**25 363**	**30 717**	**25 729**	**25 720**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

COMPTE DE RESULTAT

En millions FCFA	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	22 898	22 845	11 975	17 472
Autres produits d'exploitation	881	164	69	26
Achats consommés	571	432	276	386
Services extérieurs	6 781	7 047	4 624	6 411
Impôts et taxes	340	212	152	1 080
Autres charges	539	343	105	431
Charges de personnel	7 081	6 794	6 162	6 305
EBITDA	**8 465**	**8 181**	**726**	**2 884**
Dotations aux amortissements	2 102	1 904	1 403	1 327
Résultat d'exploitation	**6 364**	**6 277**	**-678**	**1 557**
Produits financiers	-	-	-	477
Charges financières	52	11	928	522
Résultat Financier	**-52**	**-11**	**-928**	**-45**
Résultat exceptionnel	**-193**	**-466**	**-4 620**	**-321**
Impôts sur le résultat	3	3	38	300
Impôts différés	-14	68	-21	7
Résultat net	**6 129**	**5 729**	**-6 243**	**884**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES :

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Capacité d'autofinancement (CAFG)	8 114	7 576	-3 890	2 435
Autres flux liés aux activités opérationnelles	73	-149	-684	-568
Variation du BF aux activités opérationnelles	-1 674	-155	2 276	-375
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 440	7 420	-1 615	2 060
Encaissements / décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-5 455	-6 354	3 556	1 928
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-5 455	-6 354	3 556	1 928
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 150	0	0	192
Trésorerie d'ouverture	1 141	976	2 043	3 984
Variation de la trésorerie nette de la période	-165	1 067	1 941	4 179
Trésorerie de clôture	976	2 043	3 984	8 163

ENDETTEMENT

En millions FCFA	Au 31/12/2021
A. Capital Social	10
B. Primes & réserves consolidées	13 288
Capitaux propres [1] (A+B)	**13 298**
C. Trésorerie et équivalent	8 163
D. Dettes financières	6 192
Endettement net (C+D)	**- 1 971**

PARTIE II :

PRESENTATION DE L'EMETTEUR

3. INFORMATIONS GENERALES DE L'EMETTEUR NAS IVOIRE HOLDING

3.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE NAS IVOIRE HOLDING

3.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale NAS Ivoire Holding.

3.1.2 Date de constitution et durée

NAS Ivoire Holding a été créée sous la forme d'une Société Anonyme Unipersonnelle le 03 juin 2015 et immatriculée à Abidjan, au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro CI-ABJ-2015-B-13500.

Aux termes de l'article 6 de ses statuts, sa durée de vie est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de sa date d'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

3.1.3 Objet social

Conformément à ses statuts, NAS Ivoire Holding a, pour objet social, en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- L'acquisition et la gestion de toutes les valeurs mobilières ;
- La prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ;
- La prestation de services correspondant à des fonctions de direction, de gestion, de coordination, de contrôles et d'assistance des sociétés du groupe ou à créer ;
- L'activité de recherche et de développement au seul profit des sociétés du groupe existantes ou à créer ;
- La gestion de la trésorerie des sociétés du groupe existantes ou à créer ;
- La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ses activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- Et d'une manière générale, tous services et toutes opérations industrielles commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'accompagnement ou le développement.

3.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : Abidjan, Zone 4 Boulevard VGE, carrefour Camp commando, Immeuble Privilège 2020 – 6e Etage.

Forme juridique et législation applicable : NAS Ivoire Holding est une Société Anonyme avec conseil d'administration de droit ivoirien.

NAS Ivoire Holding est régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, sous réserve des lois spécifiques, ainsi que par ses statuts.

3.1.5 Historique du groupe National Aviation Services

- Janvier 2015 - Création de NAS Ivoire SA

  NAS Ivoire SA a été créée le 08 janvier 2015 par National Aviation Services CO. W.L.L (NAS Koweït W.L.L).

- **Janvier 2015 - Concession avec l'État ivoirien**

  La société NAS Ivoire SA aux termes d'un appel d'offre international lancé le 20 mai 2014 par l'État de Côte d'Ivoire a été déclarée attributaire de la délégation de service public de l'assistance en escale à l'Aéroport international Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (aéroport FHB).

  En conséquence, la société NAS Ivoire SA et l'État de Côte d'Ivoire ont signé en janvier 2015, une convention de délégation des services d'assistance en escale à l'aéroport FHB.

  La durée de délégation est fixée à dix (10) années à compter de la date de démarrage de l'exploitation du 25 septembre 2015 au 25 septembre 2025.

- **Mai 2015 – Création de NAS Ivoire Holding**

  NAS Ivoire Holding a été créée le 06 juin 2015 par la National Aviation Services CO. W.L.L (NAS Koweït W.L.L), pour être la holding de la société NAS Ivoire SA créée le 8 janvier 2015.

- Mars 2020 – Fermeture des frontières aériennes ivoiriennes

  La pandémie de la Covid-19 a occasionné la fermeture des frontières aériennes et les suspensions des vols à l'aéroport FHB entre mars 2020 et juillet 2020.

- **Octobre 2020 – Rallongement de la concession**

  Le 12 octobre 2020, NAS Ivoire SA signe un avenant avec l'État de Côte d'Ivoire qui stipule qu'au terme de la période initiale (10 ans), et sauf renonciation expresse écrite de la part de l'État de Côte d'Ivoire, la convention de délégation sera renouvelée de plein droit, et sans qu'il ne soit nécessaire d'accomplir aucune formalité d'aucune sorte, pour une durée additionnelle de cinq (5) années, tout en maintenant la possibilité d'une autre extension pour une période de cinq (5) années supplémentaires.

- **Octobre 2020 – Réduction des tarifs**

  L'État de Côte d'Ivoire dans un souci d'accroître l'attractivité de l'aéroport FHB a obtenu de NAS Ivoire SA une réduction de 30% des tarifs du paquet de service de base.

- **Août 2022 – Fusion avec le groupe John Menzies**

  En août 2022, le groupe National Aviation Services procède à l'achat de John Menzies pour une valeur de 791,41 milliards FCFA). De cette fusion entre NAS et Menzies Aviation (appartenant initialement à John Menzies) naîtra Menzies Aviation, futur leader mondial des services aéronautiques (sur la base du nombre de pays d'opération). Une fois l'Opération conclue, Menzies et NAS seront combinés et administrés par une équipe issue à la fois de Menzies et de NAS. Le groupe fusionné est régi par un conseil d'administration professionnel par le biais d'une structure de gouvernance appropriée. Les revenus combinés de Menzies et NAS excédaient 1,5 milliard de dollars en 2021.

  À la suite de cette fusion, le groupe NAS verra un changement de son image de marque sur l'ensemble de ses filiales mais celles-ci conserveront leurs statuts juridiques.



3.2 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL DE NAS IVOIRE HOLDING

A la date d'enregistrement de la présente note d'information, le capital social de NAS Ivoire Holding s'élève à 115 000 000 FCFA. Il est divisé en 28 750 000 actions d'un montant nominal de 4 FCFA chacune.

DATE	OPERATION	NOUVELLE EMISSION	NOUVEAU CAPITAL
Mai 2015	Capital à la création	-	10 000 000 FCFA
Mai 2022	Augmentation de capital	105 000 000 FCFA	115 000 000 FCFA

3.3 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE NAS IVOIRE HOLDING

NAS Ivoire Holding est l'actionnaire unique de la société NAS Ivoire SA, délégataire du service public d'assistance en escale à l'aéroport FHB. Cette filiale est par ailleurs le seul investissement de NAS Ivoire Holding.

NAS Ivoire Holding dédie exclusivement son exploitation à la gestion des participations dans sa filiale. Les revenus de la holding sont ainsi constitués des dividendes reçus de NAS Ivoire SA.

3.3.1 Actionnariat de NAS Ivoire Holding

NAS Ivoire Holding est une filiale détenue à 100% par NAS Koweït W.L.L.

Présentation de NAS Koweït W.L.L

Le groupe National Aviation Services a débuté ses activités au Koweït en 2003, il est présent au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique et compte actuellement 8 000 employés avec un capital social de 50 000 dinars koweïtiens (soit 107 595 310 FCFA considérant 1 dinar koweïtien = 2 150,74 FCFA).

Son actionnariat est réparti comme ceci :

NOM	NATIONALITE	POUVOIR	PART%
Bahrain Airport Services Company	Bahreïn	Associé	5%
NAS Holding for Company's Business Management Company	Koweïtien	Associé	95%
Part Total			100%

Le groupe fournit des services d'assistance au sol des vols commerciaux et privés, de gestion de terminaux et de salons VIP, de formation dans le domaine de l'aviation et en sûreté, ainsi que des services de prise en charge des passagers VIP au cours de leurs voyages.

Fournissant des services d'assistance en escale à sept (7) des dix (10) plus grandes compagnies aériennes au monde et disposant d'un moyen d'authentification sécurisé de 98% sur l'ensemble de ses opérations, le groupe NAS est aujourd'hui un leader de la

prestation de services aériens et est la première entreprise dans son domaine d'activité à avoir obtenu en 2008 la certification ISAGO (IATA's Safety Audit for Ground Operations).

En 2016, le groupe NAS obtient le renouvellement de sa certification ISAGO et enregistre son 5e renouvellement sur une période de plus de 10 ans. Il est affilié à des organisations telles que l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA), l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA), l'Association Internationale du Fret Aérien (TIACA), l'Association de Services des Aéroports du Golfe (GASA) et du Conseil International des Aéroports (CIA).

Le groupe NAS répond aux normes les plus exigeantes du globe, que sont :

- ISO (Organisation Internationale de Normalisation) ;
- SGE (Système de Gestion Environnementale) ; et
- OHSAS (Occupational Health and Safety Assessment Series).

Figure 1 :Résultat du groupe NAS Koweït sur les 3 dernières années

En millions de FCFA (1)	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	56 062	40 484	73 069
Dépenses et autres charges	42 421	30 632	55 563
Résultat net	13 642	9 853	17 506

1 dinar koweitien = 2 162,28 au 16/10/2022

⇒ *Le réseau du groupe NAS*

Basé au Koweït, le groupe est présent, via ses filiales, dans 19 pays et opère dans plus de 50 aéroports à travers le Moyen Orient, l'Asie du Sud et l'Afrique :

- *Afrique du Sud*
- *Burundi*
- *Côte d'Ivoire*
- *Egypte*
- *Emirates Unies*
- *Guinée-Bissau*
- *Inde*
- *Irak*
- *Jordanie*
- *Kenya*
- *Koweït*
- *Libéria*
- *Maroc*
- *Mozambique*
- *République Démocratique du Congo*



⇒ *Les distinctions du groupe NAS*

- **Année 2018 :** Lors des quatrièmes récompenses annuelles du CIO 100 délivrées par the Computer News Middle East (CNME), le groupe NAS a été reconnu comme un groupe innovateur.

  Le CIO 100 célèbre les 100 meilleures entreprises innovantes et NAS a depuis longtemps adopté la technologie comme un moteur du changement numérique. De plus, le groupe a engagé des ressources importantes pour le développement et

le déploiement de solutions innovantes afin de faire progresser la croissance et le succès de la Société.

- **Année 2018 :** Le groupe NAS est reconnu comme le fournisseur de services aéronautiques à la croissance la plus rapide sur les marchés émergents par l'International Financial Magazine Awards (IFM Awards).

- **Année 2017 :** Le groupe NAS a été le lauréat du prestigieux prix « Aviation Deployment of the Year » délivré par the Computer News Middle East (CNME) ICT Achievement Awards.

  Le groupe a été primé pour le déploiement de son système avancé conçu pour améliorer les opérations de plus de 30 salons d'aéroports sur son réseau au Moyen-Orient et en Afrique.

- **Année 2010 :** Le groupe NAS remporte le prix du meilleur fournisseur de services d'assistance en escale sur les marchés émergents pour la 3e année consécutive à la conférence des Emerging Markets Airports Awards (EMAA's).

  Ce prix célèbre l'excellence des prestations des services d'assistance en escale à travers le monde entier. En remportant ce prix, le groupe a gagné le respect des compagnies aériennes et des autorités gouvernementales pour son excellente manœuvre de la rampe, ses services aux passagers, sa gestion des cargaisons et ses services techniques.

⇒ ***Figure 2: Cartographie des participations du groupe NAS Koweït W.L.L***

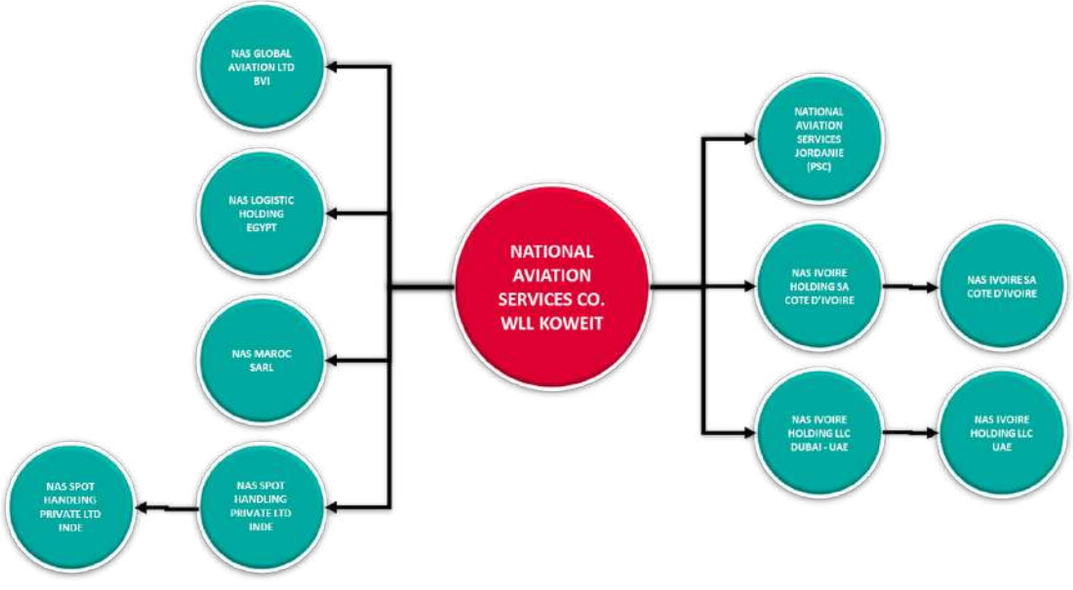

⇒ ***Menzies Aviation : un groupe fort issu d'une fusion***

Le 04 août 2022, le groupe National Aviation Services (NAS) conclut l'acquisition du groupe John Menzies pour une opération d'une valeur de 1 016,91 millions £ (soit 791,41 milliards FCFA [(1)]). Ce nouveau groupe fusionné portera le nom de Menzies Aviation.

Fondée en 1833, Menzies est l'une des plus anciennes et plus grandes entreprises d'Écosse. L'entreprise est spécialisée dans le domaine du fret, du ravitaillement en carburant et

de la manutention au sol. Elle dispose d'un positionnement concurrentiel fort et d'une excellente réputation sur le marché.

Figure 3: Statistiques de Menzies Aviation

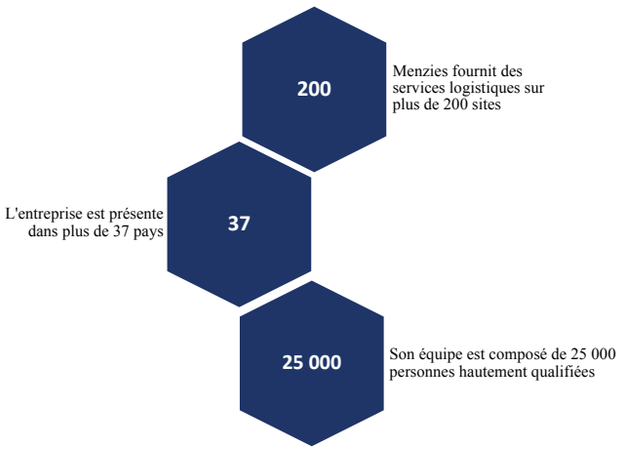

En milliards FCFA	2019(2)	2020(3)	2021(4)
Chiffre d'affaires	1 027,3	572,1	783,3
Résultat net	8,4	-88,5	8,8
% marge nette	0,8%	-15,5%	1,1%

(1) Taux de conversion le 04/08/22 : 1 £ = 778,25 F CFA
(2) Taux de conversion le 31/12/19 : 1 £ = 775,00 F CFA
(3) Taux de conversion le 31/12/20 : 1 £ = 734,20 F CFA
(4) Taux de conversion le 31/12/21 : 1 £ = 784,20 F CFA

L'entreprise Menzies compte un réseau de plus de 500 clients, dont les compagnies aériennes les plus prestigieuses.

Cette fusion permettra au groupe NAS de disposer du capital nécessaire pour pouvoir investir dans de nouvelles technologies, de nouvelles infrastructures, le développement de talents, et de solutions novatrices afin de mieux répondre aux besoins des clients. Le développement de son savoir-faire favorisera la croissance du groupe NAS en accord avec le secteur de l'aviation mondiale qui se remet de la pandémie du Covid-19.

3.3.2 Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

La cession d'actions comprend tous les dividendes échus et non payés à échoir, ainsi qu'éventuellement la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires arrêtées entre le Cédant et le Cessionnaire et notifiées à la Société.

Les droits et obligations attachés à l'action demeurent attachés au titre lors de sa cession.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE DE NAS IVOIRE HOLDING

4.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE DE NAS IVOIRE HOLDING

4.1.1 Conseil d'administration de NAS Ivoire Holding

Le conseil d'administration de NAS Ivoire Holding exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (« AUSCGIE »). Il se saisit de toute question impactant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration de NAS Ivoire Holding peut confier à un ou plusieurs de ses membres tout mandat spécial pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut décider la création de comités composés d'administrateurs chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Le conseil d'administration de NAS Ivoire Holding fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Figure 4: Les membres du conseil d'administration de NAS Ivoire Holding :



Jean-Louis EKRA - Président du Conseil d'Administration

- *Date de nomination : 01 janvier 2019 Date de fin de mandat 31 décembre 2024*
- *Jean-Louis EKRA était pendant 10 ans et jusqu'en septembre 2015, Président Directeur Général d'Afreximbank. Au sein de cette même institution occupa successivement les fonctions de Vice-Président Exécutif et Premier Vice-Président.*
- *Il siège également au Conseil d'Administration du Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA), ainsi que celui de Globeleq qui est une multinationale développant des projets de production d'électricité en Afrique.*



Hassan El-HOURY - Administrateur

- *Date de nomination : 01 janvier 2019 Date de fin de mandat 31 décembre 2024 :*
- *Hassan El-HOURY est le Président Directeur Général du groupe NAS et membre du Conseil d'Administration de NAS Ivoire Holding.*
- *Il a rejoint le groupe NAS en 2009 et sous sa direction, NAS a reçu plusieurs récompenses, y compris la très prestigieuse « Best Ground Handling Company in Emerging Markets » et cela à plusieurs reprises.*
- *En 2014, Monsieur El-HOURY a été honoré Young Global Leader (Jeune Leader Mondial) au Forum Economique Mondial de Davos pour ses contributions à l'aviation et aux services aéroportuaires.*
- *Hassan EL-HOURY fut le Directeur de développement d'Agility. Il a aussi été le président de United Projects Company (UPAC) et de la Royal aviation, tous des filiales d'Agility basé au Koweït.*
- *Il détient un MBA de Wharton School de l'Université de Pennsylvanie et un Bachelor's Degree de l'Université Américaine de Beyrouth.*



Abdoulaye CISSE - Administrateur

- *Date de nomination : 04 février 2022 Date de fin de mandat : 31 décembre 2027*
- *Abdoulaye CISSE est le Directeur des opérations du groupe NAS et membre du Conseil d'Administration de NAS Ivoire Holding.*
- *Il a rejoint le groupe NAS depuis mars 2016 et fut Directeur Général de NAS Ivoire SA.*
- *Abdoulaye CISSE cumule 26 années d'expérience et de connaissances dans le secteur de l'aviation, ainsi dans le cadre de ses nouvelles fonctions de directeur des opérations du groupe NAS, il a pour objectifs l'amélioration de la planification des ressources, le recueil et le suivi des IRC opérationnels, l'amélioration de la qualité et du service à la clientèle.*



Mohamed GALAL - Administrateur

- *Date de nomination : 01 janvier 2019 Date de fin de mandat 31 décembre 2024 :*
- *Mohamed GALAL est le Directeur Financier du groupe NAS et membre du Conseil d'Administration de NAS Ivoire Holding.*
- *Avant de rejoindre NAS, il a endossé le rôle de directeur financier de 1st Qatar Real Estate Development Co., qui est une filiale de la Global Investment House, et d'A.M. Al-Khorafi. On rajoute à son actif la fonction d'expert-comptable chez Wayne & Shellner Public Accountants en Californie aux États-Unis.*
- *Mohamed GALAL a obtenu un diplôme de Licence en administration des affaires à l'Université d'Ain Shams au Caire et est certifié expert-comptable (CPA) dans l'état de Californie en plus d'être membre du Financial Executives Institute.*

4.1.2 Direction générale de NAS Ivoire Holding

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres ou en dehors d'eux. Il assure la direction générale de la Société.

Pour l'exercice de ses fonctions, il est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservés au conseil d'administration par des dispositions ou par les statuts.

Le conseil d'administration a un pouvoir de révocation sur le directeur général.

L'organisation de NAS Ivoire Holding est réduite au strict minimum, constituée uniquement du directeur général et du directeur général adjoint, partagés avec sa filiale NAS Ivoire SA.

Depuis mai 2022, Monsieur Cherif FALL est le directeur général de NAS Ivoire Holding et également directeur général de sa filiale NAS Ivoire SA depuis juin 2018.



Chérif FALL - Directeur Général

- *Cherif FALL qui a rejoint le groupe NAS en 2018 bénéficie d'une expérience de plus de 17 années dans le secteur aéroportuaire.*
- *Auparavant il a occupé des fonctions importante chez Menzies (société anglaise leader des services aeroportuaires) en tant que vice-président régional, manutention au sol et fret, responsable de toutes les opérations au sol et du fret dans 5 stations dont l'aéroport de Toronto et de Directeur général de Menzies Aviation Johannesburg.*
- *Cherif FALL est Diplômé en management et finance de l'Université Jean Monnet en France. Il détient également un bachelor en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier en Ontario, au Canada, ainsi qu'une maîtrise en gestion du transport aérien de l'Université de Provence en France et est un auditeur certifié du système de gestion de la qualité IRCA de DNV (Det Norske Veritas).*



Guy AHOUE KARIKE - Directeur Général Adjoint chargé des finances

- *Guy Honorat AHOUE-KARIKE est un dirigeant qui totalise plus de 25 années d'expérience dans la finance dont 7 années dans le secteur de l'aviation.*
- *Avant de rejoindre le groupe NAS en 2015, il était Directeur Général de la filiale du groupe Burval Corporate au Togo.*
- *Guy Honorat AHOUE-KARIKE a commencé sa carrière comme auditeur au cabinet Deloitte. Il a ensuite occupé d'importantes positions et diriger les Directions Financières de plusieurs sociétés de la place entre autres le groupe Comium, et Warid Côte d'Ivoire.*
- *Guy Honorat AHOUE-KARIKE, est titulaire d'un DUT Finance comptabilité de INPHB de Yamoussoukro et d'une maîtrise en gestion de l'Université d'Abidjan. Il est également diplômé d'un Master 2 en Audit et Gestion Financière obtenu à CSI - IPAG.*

5. PRESENTATION GENERALE DE NAS IVOIRE SA

5.1 CONVENTION DE DÉLÉGATION DES SERVICES D'ASSISTANCE EN ESCALE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL FELIX HOUPHOUET BOIGNY

La société NAS Ivoire SA, filiale de NAS Ivoire Holding, au terme d'un appel d'offre international lancé le 20 mai 2014 par l'État de Côte d'Ivoire, a été déclarée attributaire de la délégation de service public de l'assistance en escale à l'aéroport FHB.

En conséquence, la société NAS Ivoire SA et l'État de Côte d'Ivoire ont signé une convention de délégation des services d'assistance en escale à l'aéroport FHB.

Conformément à la convention de délégation, l'autorité délégante (l'État de Côte d'Ivoire) a délégué aux frais, risques et périls du délégataire (NAS Ivoire SA), qui l'accepte, la fourniture des services délégués sur l'aéroport FHB au bénéfice de tout aéronef et de tout usager (Trafic passagers et trafic, fret, commercial ou non).

Les services délégués correspondent aux catégories suivantes :

- Catégorie 1 : assistance administrative au sol et supervision ;
- Catégorie 2 : assistance « passagers » ;
- Catégorie 3 : assistance « bagages » ;
- Catégorie 4 : assistance « fret et poste » ;
- Catégorie 5 : assistance « opérations en piste » ;
- Catégorie 6 : assistance « nettoyage et service de l'avion » ;
- Catégorie 7 : assistance « carburant et huile » ;
- Catégorie 8 : assistance « entretien en ligne » ;
- Catégorie 9 : assistance « opérations aériennes et administratives des équipages » et ;
- Catégorie 10 : assistance « transport au sol ».

Au titre des services de la catégorie 7, la mission de NAS Ivoire SA est circonscrite à la réalisation de l'approvisionnement des aéronefs en carburant et huiles (remplissages des réservoirs et tâches annexes). La fourniture des carburants et des huiles jusqu'aux installations de remplissage manipulées par NAS Ivoire SA, ainsi que la gestion des stocks et installations de stockage sur l'aéroport FHB sont prises en charge par d'autres opérateurs et NAS Ivoire SA ne pourra voir sa responsabilité engagée sur toute question tenant à la fourniture des carburants, leur qualité ou la gestion des stocks et installations de stockage.

5.1.1 Durée / Renouvellement

Initialement signée en 2015 pour une durée de dix (10) années, la convention de délégation a été prolongée d'une durée de cinq (05) années. A cet effet, la convention de délégation prendra fin en octobre 2030, sauf renouvellement décidé par les parties pour une période supplémentaire de cinq (5) années.

Au terme de la période initiale de 10 années, et sauf renonciation expresse écrite de la part du délégataire, la convention de délégation sera renouvelée de plein droit, et

sans qu'il ne soit nécessaire d'accomplir aucune formalité d'aucune sorte, pour une durée additionnelle de cinq (05) années.

ELEMENTS	DUREE (en années)	DATE DE SIGNATURE	DATE DE FIN
Convention de délégation des services d'assistance en escale	10	Janv-15	Janv-25
Avenant à la convention de délégation des services en escale	5	Oct-20	Oct-30
Durée totale de la convention de délégation des services d'assistance en escale	15 ans		

5.1.2 Investissements

Au titre de la délégation des services d'assistance en escale à l'aéroport FHB, NAS Ivoire SA s'est engagée à accomplir ses missions et satisfaire ses obligations dont un investissement de 20 milliards FCFA sur les dix (10) années initialement convenues.

L'une des obligations de NAS Ivoire SA étant d'acquérir, entretenir et renouveler les équipements requis pour les services délégués afin de répondre aux besoins potentiels que générera l'accroissement du trafic aérien.

5.1.2.1 Investissements réalisés depuis 2015

NAS Ivoire SA a investi sur la période 2015-2021, 17 133 657 018 de francs CFA dont :

- **8 000 millions de francs CFA** pour le droit d'entrée au titre de la convention de délégation avec l'État de Côte d'Ivoire ;
- **5 866 millions de francs CFA** en matériels mécaniques et électroniques (convoyeurs à bagages, transbordeurs, escaliers passagers auto motorisés, tracteurs bagages, chargeurs élévateurs de soute, tapis de chargement en soute, tapis bagages, chariot porte conteneur et vide toilettes, camion service toilettes, barre de tractage d'avion, passerelle autotractée, chariots élévateurs, des plates-formes élévatrices automotrices, mégohmmètres numériques, manomètres portables et multimètres métrie, groupe électrogène, bascules électriques, télésurveillance, aspirateurs etc.) ;
- **1 545 millions de francs CFA** en véhicules (bus et cars pour passagers, véhicules privés pour le service Meet and Assist) ;
- **1 722 millions de francs CFA** en acquisitions diverses.

Figure 5 : Diagramme des investissements réalisés par NAS Ivoire SA (en millions FCFA)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	6 935	1 006	368	288	408	129	0
	8 000 (droit d'entrée)						
	17 134 millions FCFA (Investissement total sur la période)						

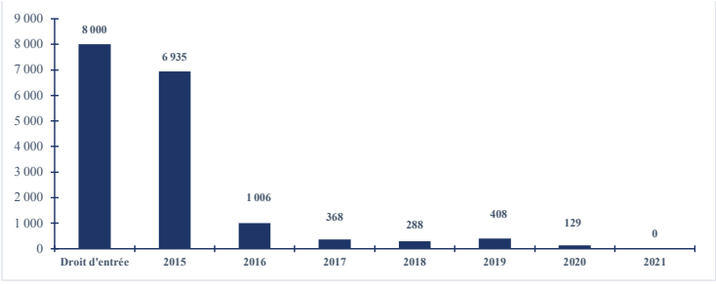

5.1.2.2 Principaux investissements en cours et planifiés

NAS Ivoire SA prévoit investir 2 milliards FCFA sur la période prévisionnelle pour renforcer les équipements nécessaires au traitement des vols. Ces investissements se feront en fonction des besoins liés au niveau du trafic.

5.2 CONDITIONS FINANCIÈRES

Au titre de ses engagements envers l'État de Côte d'Ivoire, NAS Ivoire SA a :

- payé un droit d'entrée ;
- acquis les équipements requis pour les services délégués et ;
- payé annuellement une Redevance de la Délégation.

5.2.1 Droit d'entrée

En 2015, NAS Ivoire SA a versé à l'État de Côte d'Ivoire un droit d'entrée de huit milliards de francs CFA (8 000 000 000 FCFA).

5.2.2 Forme juridique et date d'immatriculation

NAS Ivoire SA est une Société Anonyme de droit ivoirien avec conseil d'administration.

Son siège social est situé à Abidjan, Marcory, Zone 4, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, carrefour camp commando, Immeuble Privilège 2020, 6e étage, 07 BP 112 Abidjan 07.

La société NAS Ivoire SA a été créée le 08 janvier 2015 et est immatriculée à Abidjan, au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-2015-B-354. Selon l'article 6 de ses statuts, sa durée de vie est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus par l'AUSCGIE ainsi que les statuts.

5.2.3 Programme de financement

Conformément à la convention de délégation, NAS Ivoire SA devra investir un montant de

20 milliards FCFA sur toute la durée de la convention pour l'acquisition de biens devant servir aux services délégués.
A ce jour, NAS Ivoire SA a investi un montant de 17.133 millions de francs CFA soit 86% du montant des investissements prévus par la convention de délégation.

5.2.4 Redevance de la délégation

En contrepartie du droit accordé au délégataire d'exploiter les services délégués et des autres droits reconnus au délégataire par la convention de délégation, le délégataire est redevable à l'autorité délégante du paiement d'une redevance dite « Redevance de Délégation ».

Le montant annuel de la Redevance de Délégation correspond selon les termes de la Convention à treize pour cent (13%) du chiffre d'affaires du délégataire. Depuis la signature de la convention, NAS Ivoire SA s'est toujours acquittée de la Redevance de Délégation.

5.3 MARCHES ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIELS DE NAS IVOIRE SA

5.3.1 Cadre réglementaire

Les activités de NAS Ivoire SA sont régies par la loi ivoirienne portant code ivoirien de l'aviation civile, les textes de l'ANAC-CI (Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire) ainsi que la Réglementation Aéronautique de Côte d'Ivoire relatifs aux manuels des opérateurs d'assistance en escale (RACI 4011). La Société est également soumise au code communautaire de l'aviation civile de l'UEMOA.

L'ANAC-CI a pour fonction d'assurer pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire les missions de réglementation, de contrôle, de surveillance, de sûreté aéroportuaire, de sécurité de l'aviation, de médecine aéronautique et de coordination en matière de transport aérien. Elle notifie à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) les différences existantes entre les pratiques et normes aéronautiques ivoiriennes et celles recommandées par l'OACI.

Le Code de l'aviation civile de Côte d'Ivoire s'applique à tous les domaines de l'aviation civile en Côte d'Ivoire. Il s'applique également aux équipages, passagers et aéronefs étrangers se trouvant dans l'espace aérien de la Côte d'Ivoire conformément à la Convention de Chicago et aux accords bilatéraux ou multilatéraux de transport aérien passés entre la Côte d'Ivoire et un ou plusieurs États tiers.

Les éléments indicatifs de l'OACI sur les services d'assistance en escale comprennent par exemple, la pratique recommandée 6.6 de l'annexe 9 (Facilitation) à la convention relative à l'aviation civile internationale qui dispose que : « Chaque État contractant veillera à ce que les exploitants d'aéroports fournissent des installations adéquates pour assurer l'embarquement et le débarquement rapides des passagers ».

La libéralisation des services d'assistance en escale a poussé l'OACI à effectuer en 2001 une étude focalisée sur la sécurité sachant que ces dispositions libérales donnaient accès aux entreprises spécialisées dans le domaine et aussi à celles sans expérience. Cette étude a entraîné la revue des normes et pratiques recommandées (SARP) existantes de l'annexe 6 à la Convention de Chicago. Ces amendements étaient destinés à assurer que les aspects des arrangements relatifs aux services d'assistance en escale ayant trait à la sécurité soient suffisamment pris en considération par les États dans la certification et la surveillance des exploitants d'aéronefs et d'aéroports ainsi que des entreprises d'assistance en escale.

5.3.1.1 Cadre règlementaire sous-régional

0Selon les audits de l'OACI, le Code communautaire de l'aviation civile de l'UEMOA du 06 avril 2007 présente des carences dans la plupart des États membres de l'Union allant de 2007 à 2012. Au vu des conclusions de l'audit, les experts en aviation des pays membres de l'UEMOA ont entamé la révision du premier Code communautaire de l'aviation civile.

5.3.1.2 Cadre règlementaire en Côte d'Ivoire

L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire (ANAC CI) est l'autorité de régulation et de règlementation de l'aviation civile.

Conformément à l'article 351 du code de l'aviation civile de Côte d'Ivoire, l'Autorité Nationale de l'aviation Civile (ANAC) est chargée notamment de :

- la réglementation concernant les normes techniques des équipements aéronautiques, et de météorologie aéronautique ;
- la délivrance des certificats d'aérodrome ;
- la délivrance de l'agrément des transporteurs ;
- du contrôle réglementaire des activités des organismes ci-après :
    - les compagnies aériennes nationales et étrangères exerçant en Côte d'Ivoire ;
    - les organismes de l'aviation légère et sportive ;
    - le suivi réglementaire des activités des concessionnaires et gestionnaires des aéroports, des concessionnaires des services d'assistance en escale, de l'ASECNA.
- la négociation des accords internationaux ;
- la gestion du portefeuille des droits de trafic des accords aériens signés par l'État de Côte d'Ivoire ;
- la coordination et la supervision de l'ensemble des activités aéronautiques et aéroportuaires et du suivi de l'activité des organisations internationales et régionales, organisation dans le domaine de l'aviation civile ;
- du suivi de la gestion du patrimoine foncier de l'État affecté à l'aviation civile ;
- du suivi et de la gestion des engagements de l'État en matière d'aviation civile ;
- la notification à l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) des différences existantes entre les pratiques et normes aéronautiques ivoiriennes et celles recommandées par l'OACI.

L'ANAC CI a institué un règlement dénommé règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à l'assistance en escale (RACI 4010). Ce règlement s'applique à tout prestataire de service d'assistance en escale sur le territoire ivoirien et détermine les critères de délivrance et de maintien en validité de l'agrément et du certificat d'opérateur d'assistance en escale dans les aéroports ivoiriens. Le RACI à son article 2-2 alinéa (b) dispose que : « Le Ministre chargé de l'Aviation Civile est seul habilité à délivrer des agréments d'opérateurs d'assistance en escale ».

Dans le cas de la société NAS Ivoire SA, la convention avec l'État vaut agrément et cette affirmation est soutenue par l'article 257 alinéa (a) et (b) du Code de l'aviation civile de Côte d'Ivoire :

(a) L'activité d'un prestataire de services d'assistance en escale est subordonnée à la conclusion d'une convention de service public entre l'État et le prestataire de services » ;

(b) La convention vaut agrément au sens de la directive n°1/2003/CM/UEMOA relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de l'Union.

5.3.2 Environnement concurrentiel du secteur des services aéroportuaires en Côte d'Ivoire

NAS Ivoire SA est couverte par une convention de délégation exclusive signée avec l'État de Côte d'Ivoire en 2015 pour une durée initiale de 10 ans. En octobre 2020, la convention de délégation a fait l'objet d'une prorogation d'une durée additionnelle de 5 ans. Son domaine de compétences comprend :

- les opérations au sol ;
- le service aux passagers ;
- la gestion du fret aérien ;
- les services d'ingénierie et l'entretien en ligne ;
- les technologies aéroportuaires ;
- la sûreté aéroportuaire et ;
- le centre de formation des métiers de l'aviation.

5.3.3 Autres organisations intervenant sur l'Aéroport international Félix Houphouët Boigny

5.3.3.1 Aéroport international d'Abidjan

AERIA est une entreprise privée de droit ivoirien et le concessionnaire de l'Aéroport international Félix Houphouët Boigny d'Abidjan depuis le 1er juillet 1996.

AERIA a pour objet l'exploitation et le développement de l'aéroport, la gestion des infrastructures, la gestion commerciale et domaniale du domaine public de l'État (Aéroport international Félix Houphouët Boigny).

5.3.3.2 Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

L'ASECNA est un établissement public international régi par la Convention de Dakar révisée en 2010, disposant d'une personnalité juridique et jouissante de l'autonomie financière. Créée à Saint-Louis du Sénégal le 12 décembre 1959, l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) constitue, après plus d'un demi-siècle, un modèle achevé de gestion coopérative des espaces aériens.

La mission essentielle de l'ASECNA est la sécurité de la navigation aérienne. Elle consiste en :

- la fourniture des services de la navigation aérienne en route dans les espaces aériens, de l'organisation de ces espaces aériens et des routes aériennes en conformité

avec les dispositions de l'OACI, de la publication de l'information aéronautique, de la prévision et de la transmission des informations dans le domaine de la météorologie aéronautique ;

- la définition des spécifications relatives aux fonctions, systèmes et moyens, ainsi que des procédures et méthodes de travail mises en œuvre, de l'étude, de la définition des spécifications, à l'achat, à la réception, à l'installation, à la vérification technique, au maintien en condition opérationnelle, à l'exploitation des équipements et installations, des systèmes de communication, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic aérien ainsi que de météorologie aéronautique, de la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité et de la qualité, conformément aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ;
- la fourniture, au niveau des aérodromes qui lui sont confiés, des services de circulation aérienne d'approche et d'aérodrome et des services de lutte contre l'incendie et de sauvetage des aéronefs ainsi que de la publication de l'information aéronautique, de la prévision et de la transmission des informations dans le domaine de la météorologie aéronautique
- la gestion d'écoles de formation pour les besoins de l'aviation civile.

5.3.3.3 Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)

La SODEXAM est une société d'État responsable de la mise en œuvre (i) de la réglementation relative à l'aviation civile et à la météorologie ;(ii) des prestations de services aéronautiques ;(iii) aéroportuaires et météorologiques pour répondre aux besoins de la communauté tout en assurant efficacité, sécurité et régularité, ; (iv) du suivi et du contrôle des concessions d'aéroports et le développement des aéroports, de l'aéronautique et de la météorologie en Côte d'Ivoire.

5.4 RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE / RÉSILIATION

Au titre de la convention de délégation, NAS Ivoire SA s'engage à respecter en tous points les obligations mises à sa charge par ladite convention et les lois et normes en vigueur.

NAS Ivoire SA s'engage à accomplir ses missions, et plus largement satisfaire ses autres obligations aux termes de la convention de délégation, à ses frais et périls.

NAS Ivoire SA n'a fait l'objet d'aucune notification de la part de l'État de Côte d'Ivoire quant à un quelconque manquement vis-à-vis de la convention de délégation et de son cahier de charges :

Engagements de NAS Ivoire SA	Statut
Acquérir, entretenir et renouveler les équipements requis pour les services délégués et pour répondre aux besoins potentiels que générera l'accroissement du trafic aérien, dans les conditions précisées dans l'Article 5 du cahier de charges.	☑
Respecter les obligations de service public qui s'attachent aux services délégués et notamment l'égalité de traitement des usagers, la continuité et l'adaptation des services délégués à l'évolution des exigences des usagers, dans les conditions définies par la convention de délégation précisées à l'article 2 du cahier des charges.	☑

Assurer un service de qualité aux usagers de l'aéroport FHB conforme aux normes de qualité internationale et au moins au niveau de services minimum, dans les conditions précisées à l'Article 9.6 du cahier des charges.	☑
Obtenir la Certification ISAGO	☑
Contribuer à ce que l'aéroport FHB obtienne la certification TSA (Transport Security Administration) et autres standards et certifications appropriés pour l'aéroport.	☑
Contribuer à la compétitivité générale de l'aéroport.	☑
Choisir les moyens humains et matériels, dans les conditions de coût et de qualité les plus satisfaisants possibles pour une exploitation optimale des services délégués.	☑
Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et suffisants pour permettre le financement des investissements prévus.	☑
Payer à l'autorité délégante le droit d'entrée et la Redevance de Délégation.	☑
Fournir toute information et donnée requises pour établir, avec l'autorité délégante, le modèle financier de régulation et le guide de comptabilité régulatoire et se conformer aux termes de ce dernier.	☑
Exploiter les services délégués en opérateur prudent et raisonnable et dans le respect des lois et normes en vigueur.	☑
Obtenir et maintenir toutes les autorisations nécessaires au titre des lois et normes en vigueur.	☑
Mettre en place un programme d'autonomisation financière des femmes et la création d'emplois additionnels à durée déterminée (100).	En cours de réalisation
Créer une académie de formation aéronautique à Abidjan.	La mise en place de l'académie est en cours
Fournir des bourses d'étude étrangères à 3 étudiants de nationalité ivoirienne	Le respect de cet engagement est imposé au cours de la période additionnelle, c'est-à-dire à compter de 2025
Construire deux (02) écoles élémentaires en dehors du District Autonome d'Abidjan	
Fournir à l'autorité délégante l'ensemble des informations requises dans les formes et délais prévus pour le suivi et le contrôle de l'exécution de la délégation par l'autorité délégante.	☑

5.5 APERÇU DES ACTIVITÉS DE NAS IVOIRE SA

5.5.1 Présentation générale

Conformément à l'article 252 alinéa (a) du Code de l'aviation civile de Côte d'Ivoire, les services d'assistance en escale sont les services rendus à un transporteur aérien sur un aérodrome ouvert au trafic commercial. Les services rendus désignent toutes les activités au sol liées à l'aviation et comprennent le traitement des avions, des passagers, de leurs bagages, et du fret effectué au sol. C'est la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'embarquement et au débarquement des passagers, du fret, de la poste et de l'équipage ainsi qu'à la préparation et à la clôture d'un vol.

Au titre de cette convention de délégation, NAS Ivoire SA a l'exclusivité de tous les services délégués à l'aéroport FHB correspondant aux activités suivantes :

- **Le Ground Handling** qui concerne les prestations aux compagnies aériennes ou vols privés et spécifiques sur l'aéroport FHB :

Ground Handling
Catégorie 1 : Assistance administrative au sol et la supervision
Catégorie 2 : Assistance « Passagers »
Catégorie 3 : Assistance « Bagages »
Catégorie 5 : Assistance « Opérations en piste »
Catégorie 6 : Assistance « Nettoyage et service de l'avion »
Catégorie 7 : Assistance « Carburant et huile »
Catégorie 8 : Assistance « Entretien en ligne »
Catégorie 9 : Assistance « Opérations aériennes et administration des équipages »
Catégorie 10 : Assistance « Transport au sol »

- **Le cargo** qui concerne la prise en charge des colis arrivant sur le territoire ivoirien jusqu'au retrait par les transitaires ou propriétaires :

Cargo
Catégorie 4 : Assistance « Fret et poste »

- **Le Meet** and Assist qui reste un produit nouveau à travers lequel NAS Ivoire SA offre des services haut de gamme (services privés et particuliers) à l'endroit des passagers. Ce nouveau service correspond aux catégories 2 et 3 de la délégation de services mais avec option « services V.I.P ».

Meet and Assist
Catégorie 2 : Assistance « Passagers »
Catégorie 3 : Assistance « Bagages »

5.5.2 Description des activités de NAS Ivoire SA

NAS Ivoire SA offre une gamme de services composée des services Rampes d'accès, des Services aux Passagers et du Service Fret (Cargo) à l'aéroport FHB. Nous vous présentons le détail dans les sections ci-dessous.

5.5.2.1 Services Rampes d'accès

Les services Rampes d'accès concernent toutes les activités relatives à l'équipement de soutien aux sols à l'arrivée et au départ des vols et sont mis en œuvre par la direction Rampe d'accès. Cette direction a la charge de :

- l'assistance administrative au sol et la supervision ;
- l'assistance « bagages » ;
- l'assistance « Opérations de piste » ;
- l'assistance « Nettoyage et service de l'avion » ;
- l'assistance « Carburant et huile » ;
- l'assistance « Entretien en ligne » ;
- l'assistance « Transport au sol ».

A. Assistance administrative au sol et la supervision

Cette assistance correspond à la catégorie 1 des services délégués à NAS Ivoire SA, et correspond aux activités suivantes :

- Services de représentation et de liaison avec les autorités locales ou toute autre personne, les débours effectués pour le compte du transporteur aérien et la fourniture de locaux à ses représentants ;
- Contrôle du chargement, des messages et des télécommunications ;
- Le traitement, le stockage, la manutention et l'administration des unités de chargement ;
- Tout autre service de supervision avant, pendant ou après le vol et tout autre service administratif demandé par le transporteur aérien.

B. Assistance « bagages »

Elle correspond à la catégorie 3 des services d'assistance en escale.

Elle consiste à effectuer les tâches suivantes :

- Traitement des bagages en salle de tri, leur tri, leur préparation en vue du départ ;
- Chargement et déchargement des systèmes destinés à amener les bagages de l'avion à la salle de tri et inversement ;
- Transport de bagages de la salle de tri jusqu'à la salle de distribution.

C. Assistance « Opérations de piste »

Cette catégorie 5 traite de tout ce qui concerne la technique et a pour rôle :

- le guidage de l'avion à l'arrivée et au départ ;
- l'assistance au stationnement de l'avion et la fourniture de moyens appropriés ;
- la communication entre l'avion et le prestataire des services côté piste ;
- le chargement et le déchargement de l'avion, y compris la fourniture et la mise en œuvre des moyens nécessaires ;
- le transport de l'équipage et des passagers entre l'avion et l'aérogare ainsi que le transport des bagages entre l'avion et l'aérogare ;
- l'assistance au démarrage de l'avion et la fourniture des moyens appropriés ;
- le déplacement de l'avion tant au départ qu'à l'arrivée, la fourniture et la mise en œuvre des moyens nécessaires.

D. Assistance « Nettoyage et service de l'avion »

Cette assistance correspond à la catégorie 6 des services d'assistance en escale exécutés par NAS Ivoire SA et a pour fonction :

- le nettoyage extérieur et intérieur de l'avion, le service des toilettes, le service de l'eau ;
- la fourniture des unités d'alimentation électrique au sol, la climatisation et le chauffage de la cabine ;

- l'aménagement de la cabine au moyen d'équipements de cabine, le stockage de ces équipements.

E. Assistance « Carburant et huiles »

Selon la convention de délégation, au titre des services de la catégorie 7, la mission de NAS Ivoire SA est circonscrite à la réalisation de l'approvisionnement des Aéronefs en carburant et huiles (remplissage des réservoirs et tâches annexes).

F. Assistance « Entretien en ligne »

La catégorie 8 concerne essentiellement :

- les opérations régulières effectuées avant le vol ;
- les opérations particulières requises par le transporteur aérien ;
- la fourniture et la gestion du matériel nécessaire à l'entretien et des pièces de rechange ;
- la demande ou la réservation d'un point de stationnement et/ou d'un hangar pour effectuer l'entretien.

G. Assistance « Transport au sol »

Cette activité correspondant à la catégorie 10 et a pour rôle :

- l'organisation et l'exécution du transport des passagers, de l'équipage, des bagages, du fret et du courrier entre différentes aérogares du même aéroport, mais à l'exclusion de tout transport entre l'avion et tout autre point dans le périmètre du même aéroport ;
- tous les transports spéciaux demandés par le transporteur aérien.

⇒ *Quelques équipements utilisés pour l'exécution des services Rampes*






5.5.2.2 *Service aux Passagers*

C'est le service qui traite les passagers et les bagages depuis le contrôle du billet jusqu'à la passerelle de l'avion et parfois même jusque dans l'avion pour des personnes qui ont besoin de se faire assister. A ce service s'intègre le service Meet & Assist qui est un service aux passagers VIP. La direction Passage a pour fonction principale :

– l'assistance « Passagers » et ;

– l'assistance « opérations aériennes et administratives des équipages ».

A. Assistance « Passagers »

Cette assistance correspond à la catégorie 2 des services délégués à NAS Ivoire SA et a en charge toute forme d'assistance aux passagers au départ, à l'arrivée, en transit ou en correspondance, notamment le contrôle des billets, des documents de voyage, l'enregistrement des bagages et leur transport jusqu'aux systèmes de tri.

Ses missions sont les suivantes :

- Acceptation des passagers et opérations d'enregistrement ;
- Opérations de transfert de bagages ;
- Litiges à l'embarquement ;
- Règlement des litiges concernant la perte des bagages et des bagages endommagés ; et
- Réception des passagers à l'arrivée et leur direction vers la sortie de l'aérogare.

B. Assistance « opérations aériennes et administratives des équipages »

La catégorie 9 concerne toutes les tâches de préparation et de distribution de documents de vols, en s'occupant principalement de :

- la préparation du vol à l'aéroport de départ ou dans tout autre lieu ;
- l'assistance en vol, y compris, le cas échéant, le changement d'itinéraire en vol ;
- services postérieurs au vol ;
- l'administration des équipages.

⇒ Quelques équipements utilisés pour l'exécution des services aux Passagers









5.5.2.3 *Service Fret*

Ce service traite de l'envoi des colis lourds, des bagages non accompagnés, des colis postaux, d'animaux ou de dépouille mortuaire. La direction s'occupe :

- Des cargaisons et produits de fret spéciaux (les articles dangereux, les cargaisons précieuses, etc…) ;
- L'entrée et la sortie des marchandises et colis ayant fait l'objet d'un visa et d'une détermination d'un numéro à la cargaison ;
- Les transactions douanières ;
- Les transferts et transactions de transit.

⇒ Quelques équipements utilisés pour l'exécution des services Fret





5.6 BIENS DE LA DÉLÉGATION

5.6.1 Biens de Retour

C'est l'ensemble des biens appartenant à l'autorité délégante et mis à disposition du délégataire par ladite autorité à la date de démarrage de l'exploitation. Ce sont des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'accomplissement des services délégués.

A la date d'expiration ou de résiliation de la délégation, les biens de retour sont retournés à l'autorité délégante, gratuitement, automatiquement et sans frais pour cette dernière, en état normal d'entretien et de fonctionnement, compte tenu de l'usure normale du temps.

5.6.2 Biens de Reprise

Les biens de reprise sont constitués par les biens directement affectés aux services délégués autres que les biens de Retour. Ils sont constitués ou acquis par le délégataire (NAS Ivoire SA), dans le respect du Programme d'Investissement.

Au terme de la convention de délégation ou en cas de rupture anticipée, l'autorité délégante peut reprendre, sans toutefois y être contrainte, en totalité ou en partie, les biens de reprise qu'elle jugera nécessaires à la poursuite des services délégués, contre paiement du prix de reprise dans les conditions prévues par la convention de délégation.

5.7 OBJET SOCIAL

Selon l'article 3 de ses statuts, la Société a, en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire, pour objet :

- la fourniture de service d'assistance en escale et plus généralement de tous services et activités relatifs à l'aviation, y inclus le transport de bagages, l'exercice

des activités liées au fret aérien, le chargement des bagages, l'achat et la location et la vente de pièces de rechange légères et lourdes ;

- le stockage et la distribution de carburants d'aviation, la maintenance des aéronefs, l'exercice des activités d'aviation générale et d'affaires, les transports publics ;
- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou compléments et ;
- d'une manière générale, tous services et toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou encore susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou le développement.

5.8 CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le capital de NAS Ivoire SA à la date de rédaction de la présente note d'information s'élève à 6 000 000 000 FCFA avec une valeur de l'action à 10 000 FCFA l'action, entièrement détenu par NAS Ivoire Holding.

Le capital social de NAS Ivoire SA a connu une évolution présentée comme suit :

Figure 6: Evolution du capital social et de l'actionnariat de NAS ivoire SA

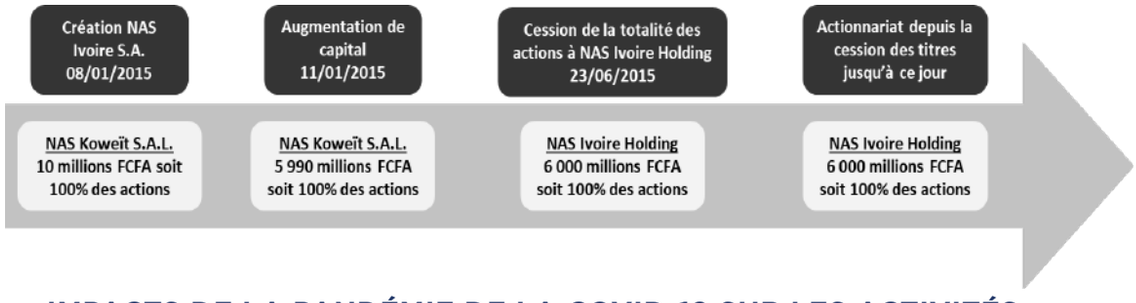

5.9 IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

En 2020, l'industrie aérienne mondiale a enregistré une baisse remarquable de ses activités. Ce recul du niveau d'activité est attribué aux impacts de la crise sanitaire mondiale sur le secteur, qui engendra des restrictions de voyages et les fermetures des frontières aériennes et terrestres.

Figure 7: Évolution annuelle des mouvements des aéronefs au sein de l'aéroport FHB entre 2018 et 2020

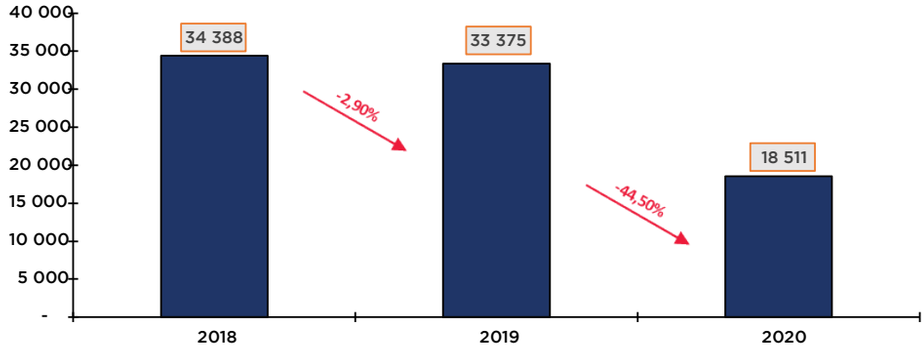

L'activité d'assistance en escale, étant inhérente à l'industrie aérienne, a été frappée de plein fouet par la crise de la Covid-19 et par la baisse drastique du nombre de vols, avec pour la plupart des acteurs, des activités quasiment mises à l'arrêt au second trimestre 2020. Une telle disruption des activités a généré une certaine faiblesse financière des acteurs en place, dont l'exemple extrême est la mise en faillite de Swissport en Belgique, en juin 2020.

L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire (ANAC) a livré les statistiques relatives au niveau d'activité de l'industrie aérienne du pays en 2020, lesquelles révèlent une baisse remarquable du trafic aérien. Dans son rapport annuel de 2020, l'organisme public garant de la sécurité aérienne et de la sûreté aéroportuaire indique que le trafic passagers 2020 de l'aéroport FHB a chuté de 58,8%, comparé à 2019, passant ainsi de 2 271 700 voyageurs à 935 130.

Figure 8: Évolution annuelle du trafic de voyageurs de l'aéroport FHB entre 2018 et 2020

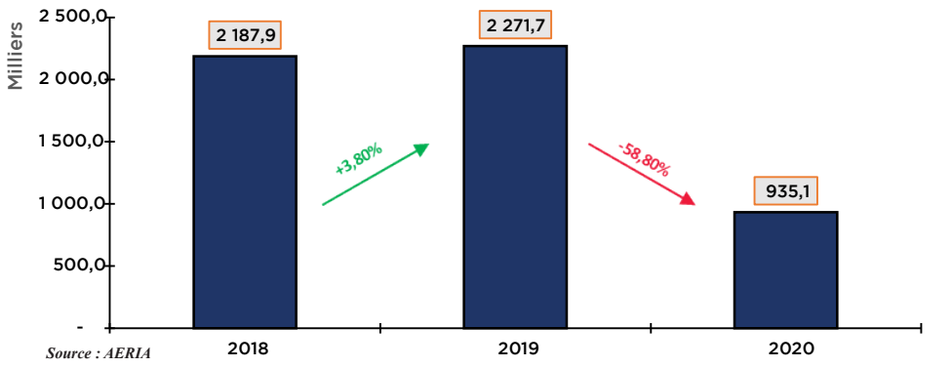

Ce recul du niveau d'activité est attribué aux impacts de la crise sanitaire mondiale sur le secteur, notamment aux restrictions de voyages en 2020 dont les conséquences se sont plus ressenties dans l'industrie aérienne ivoirienne durant le deuxième trimestre 2020, où le trafic passager de l'aéroport FHB qui frôlait la barre de 200 000 passagers par mois en période de fortes activités a fondu jusqu'à atteindre 2 156 passagers en avril 2020.

Figure 9: Évolution annuelle du fret en tonnes de l'aéroport FHB entre 2018 et 2020

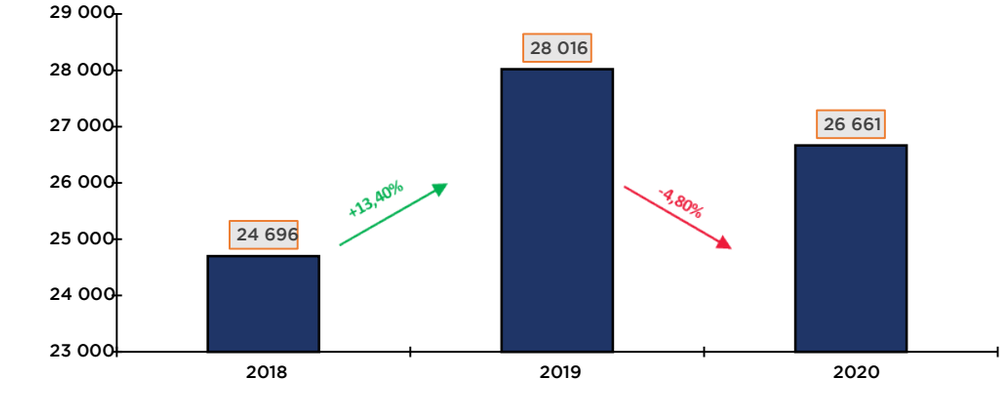

Source : AERIA

Ces mesures ont entraîné un ralentissement significatif des activités de NAS Ivoire SA justifiant en fin 2020 un résultat net négatif de 6 245 millions FCFA.

5.10 EQUIPEMENTS DE NAS IVOIRE SA

5.10.2.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Conformément à la convention de délégation, un des engagements de NAS Ivoire SA est l'acquisition d'équipements pour la réalisation des services délégués. La Société a respecté cet engagement et planifie chaque année un investissement de 210 millions FCFA afin de faire face au niveau du trafic et garantir un meilleur service aux usagers.

La liste des immobilisations de NAS Ivoire SA se présente comme suit :

Désignation	Nombre	Désignation	Nombre
GROUPE ELECTRIQUE AVION GPU 400hz/28 VCC	7	CHARIOTS PORTE CONTENEUR	65
GROUPE CONDITIONNEMENT AIR AVION ACU	1	CHARIOTS PORTE PALETTE 10P	63
ESCALIER PASSAGERS AUTOTRACTEE & TRACTEE	12	CHARIOTS PORTE PALETTE 20P	8
BUS PASSAGERS PISTE - COBUS 3000	5	CHARIOTS SERVICING TOILETTE VTT/LSU	1
CHAISES ROULANTES TAXI	25	CHARIOTS TONNE A EAU POTABLE RVT/WS	1
AMBULIFT	1	GROUPE DE DEMARRAGE AVION ASU	2
ELEVATEURS SOUTE 7T - 20T - 35T	6	BARRES DE TRACTAGE AVIONS	25
TAPIS DE SOUTE AVION	14	TRACTEURS PUSH BACK	6
TRACTEUR A BAGAGES	30	CHARIOTS ELEVATEURS A FOURCHES THERMIQUES	5
CHARIOTS PORTE BAGAGES	58	CHARIOTS ELEVATEURS A FOURCHES ELECTRIQUES	6

5.11 EFFECTIFS DE NAS IVOIRE SA

A la date de rédaction de la Note d'Information, NAS Ivoire SA compte un effectif de 727 personnes réparties de la façon suivante :

Figure 10: Répartition de l'effectif de NAS Ivoire SA par types de contrat et par genre

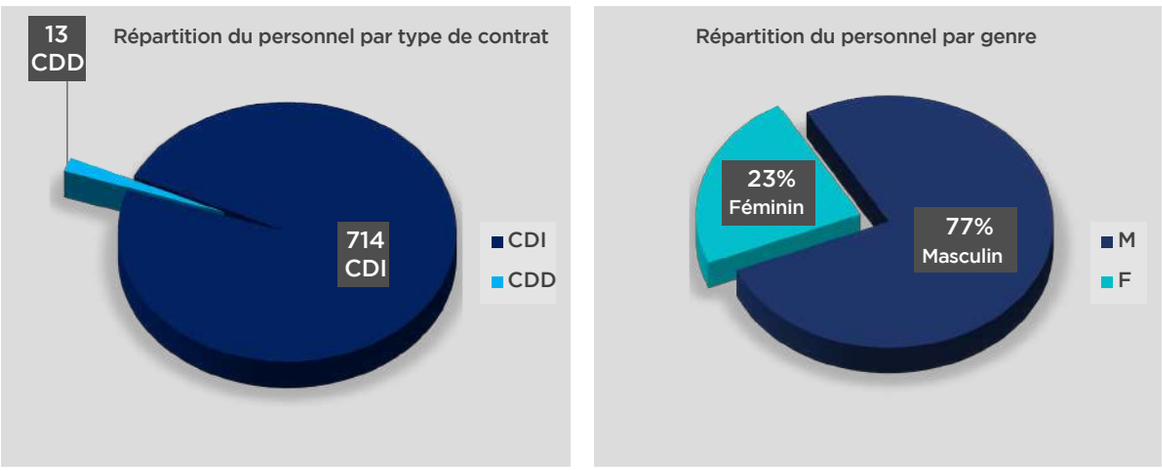

5.12 PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DE NAS IVOIRE SA

Les performances des activités de NAS Ivoire SA sont fonction du nombre de compagnies aériennes desservant l'aéroport FHB, du nombre de vols, du nombre de passagers et des tonnages cargo.

5.12.1 Volumes traités

5.12.1.1 Le nombre de compagnies aériennes

Le nombre de compagnies aériennes desservant l'aéroport FHB au 31 décembre 2021 est de 18 compagnies, contre un pic de 26 compagnies en début d'année 2020. Cette chute est totalement attribuée à la crise sanitaire qui a forcé plusieurs de ces compagnies à annuler leurs vols sur la Côte d'Ivoire. NAS Ivoire SA anticipe une réouverture de plusieurs vols sur le pays.

Figure 11: Evolution du nombre de compagnie aériennes desservant l'aéroport FHB de 2017 à 2021

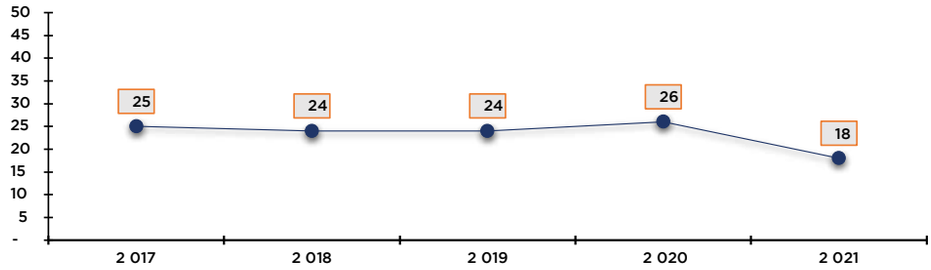

5.12.1.2 Le nombre de vols traités

Le nombre de vols sur l'aéroport FHB s'élevait à 13 396 en fin 2019 contre 7 238 en 2020 et 9 582 en 2021. La crise sanitaire ayant eu un impact important sur le secteur aérien, cela a induit une baisse de 46% des vols traités par NAS Ivoire SA en fin 2020 par rapport à 2019.

Figure 12: Evolution du nombre traité de voles à l'aéroport FHB de 2017 à 2021

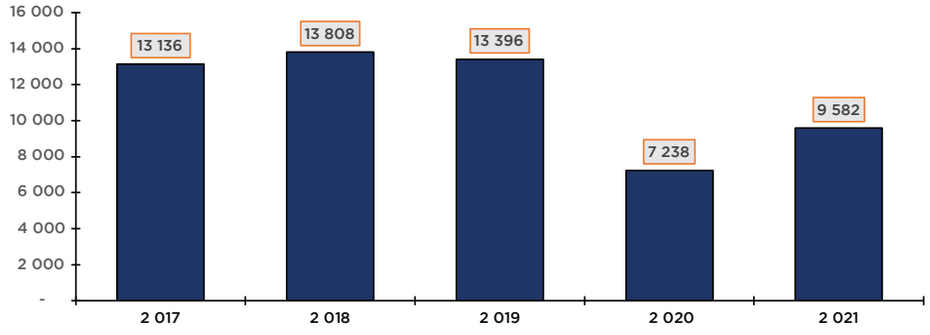

5.12.1.3 Le nombre de passagers

NAS Ivoire SA enregistre sur la période 2017-2021 un taux de croissance annuelle du nombre de passagers de -4%. En 2019, elle affichait un pic de plus de 2 millions de passagers qui chute de 60% en 2020 dû aux effets de la crise sanitaire. Néanmoins, la fin de la pandémie à Covid-19 a permis une évolution positive du nombre de passagers à l'aéroport FHB en 2021.

Figure 13: Evolution du nombre de passagers annuel à l'aéroport FHB de 2017 à 2021

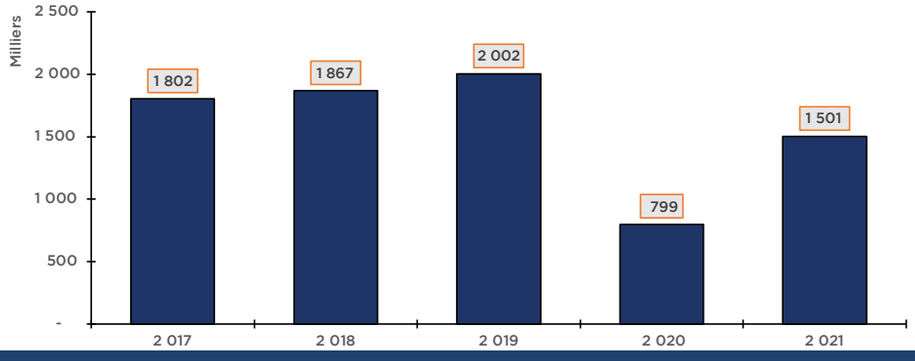

5.12.1.4 Les tonnages Cargo

En 2020, l'activité Cargo affichait une légère baisse de 7% par rapport à 2019, en dépit de la crise sanitaire de la Covid-19. En 2021, l'activité Cargo enregistre une bonne reprise post Covid-19 et affiche un rebondissement de 30% comparativement à 2020.

Figure 14: Evolution de l'activité cargo de 2017 à 2021

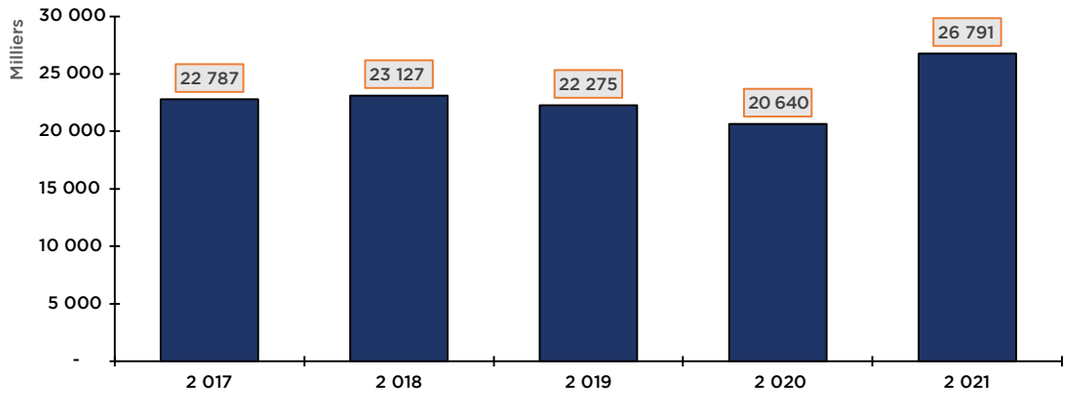

5.12.2 Indicateurs qualitatifs des activités de NAS Ivoire SA sur l'exercice 2021

ACTIVITES	INDICATEURS	CIBLE	OBJECTIFS	SITUATION
PASSAGE	Taux de plaintes des compagnies aériennes liées au passage	≤ **1%**	Respecter le délai règlementaire de 6 jours pour le réacheminement des bagages et Réduire de 100% les pénalités imputables liées au retard dans le traitement des vols	☑
	Taux de respect du délai de réacheminement des bagages	≥ **90 %**		
	Nombre de pénalités imputables liées au retard dans le traitement des vols	**0**		
	Taux de conformité du poids des bagages enregistrés	**100 %**		
	Taux de conformité du déroulement du questionnement sûreté	≥ **90 %**		
RAMP	Taux de retards des vols	≤ **1%**	Diminuer les retards des vols liés au RAMP et veiller à la satisfaction du client	☑
	Temps moyen livraison premier bagage	≤ **10 MN**		
	Taux de réclamations clients	≤ **1%**		
	Taux de respect de temps de nettoyage cabine	≥ **98%**		
CARGO	Taux de litiges liés au fret traité	≤ **1%**	Surveiller l'efficacité du traitement des colis	☑
	Taux de retards liés au traitement des vols à l'import	≤ **1%**		
	Taux de retards liés au traitement des vols à l'export	≤ **1%**		
	Taux de réclamation client lié au fret	≤ **1%**		

5.13 PERFORMANCE FINANCIÈRE DE NAS IVOIRE SA

5.13.1 Chiffres clés non audités du 1er trimestre 2022

Figure 15: Chiffres clés non audités du 1er trimestre 2022

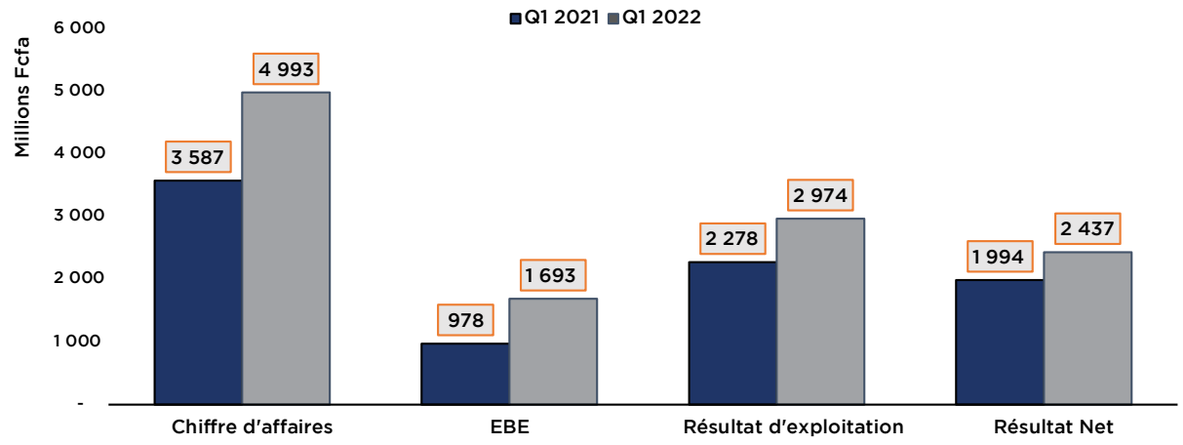

La performance enregistrée au 1er trimestre 2022 par rapport au 1er trimestre 2021 est due à la reprise des activités de NAS Ivoire SA, qui ont été négativement impactées par la crise sanitaire de la Covid-19.

5.13.2 Analyse des chiffres clés de NAS Ivoire SA sur la période 2017-2021

En millions Fcfa		2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires		22 938	22 898	22 845	11 975	17 472
	Var.	-	-0,17%	-0,23%	-47,58%	45,90%
Excédent brut d'exploitation		7 096	8 205	8 186	-85	2 721
	Var.	-	15,63%	-0,23%	-101,04%	3301,18%
Résultat d'exploitation		5 329	6 365	6 282	-1 488	1 573
	Var.	-	19,44%	-1,30%	-123,69%	205,71%
Résultat net		5 644	6 120	5 805	-6 246	1 136
	Var.	-	8,43%	-5,15%	-207,60%	118,19%
Immobilisations incorporelles		6 239	5 439	4 585	4 184	3 791
	Var.	-	-12,82%	-15,70%	-8,75%	-9,39%
Immobilisations corporelles		6 221	5 457	4 818	3 945	3 140
	Var.	-	-12,28%	-11,71%	-18,12%	-20,41%
Total Bilan		23 134	25 234	30 280	25 356	25 461
	Var.		9,08%	20,00%	-16,26%	0,41%
Capitaux propres		13 194	19 691	25 119	18 873	17 009
	Var.	-	49,24%	27,57%	-24,87%	-9,88%
Endettement net		-402	-967	-2 034	-3 975	-8 155
	Var.	-	-140,55%	-110,34%	-95,43%	-105,16%

Marge d'exploitation	23,23%	27,80%	27,50%	-12,43%	9,00%
Marge nette	24,61%	26,73%	25,41%	-52,16%	6,50%
ROE	42,78%	31,08%	23,11%	-33,09%	6,68%
ROCE	32,75%	29,37%	23,41%	-7,20%	8,52%
Taux d'endettement net	-3,05%	-4,91%	-8,10%	-21,06%	-47,95%

Figure 16: Contribution des activités de NAS Ivoire SA au chiffre d'affaires sur la période 2017 – 2021

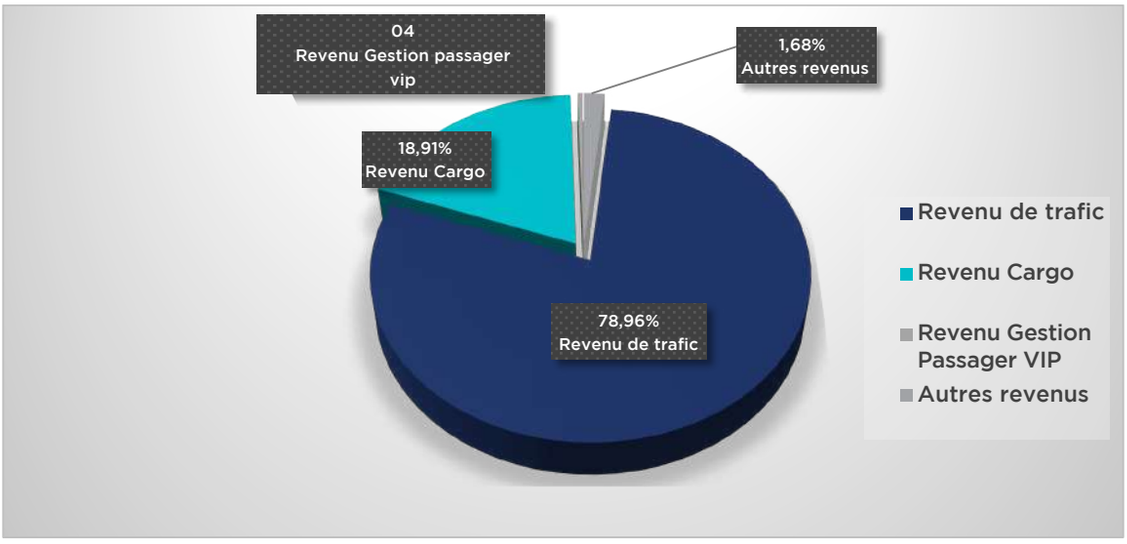

NAS Ivoire SA a connu une baisse significative de son activité en 2020, entrainant ainsi une chute drastique de ses revenus de 48% par rapport à 2019. Cette décroissance est la conséquence de la baisse du niveau du trafic aérien observée sur la période, en lien avec la fermeture des frontières aériennes dans le cadre des mesures de lutte contre la Covid-19. Ces mesures ont eu pour effet directe de paralyser les activités de NAS Ivoire SA et accroitre davantage l'impact défavorable provoqué par la réduction de 30% des tarifs conventionnels, à la suite de l'audit initié par le Ministère du Transport en 2019.

Figure 17: Évolution du chiffre d'affaires de NAS Ivoire SA 2017 - 2021

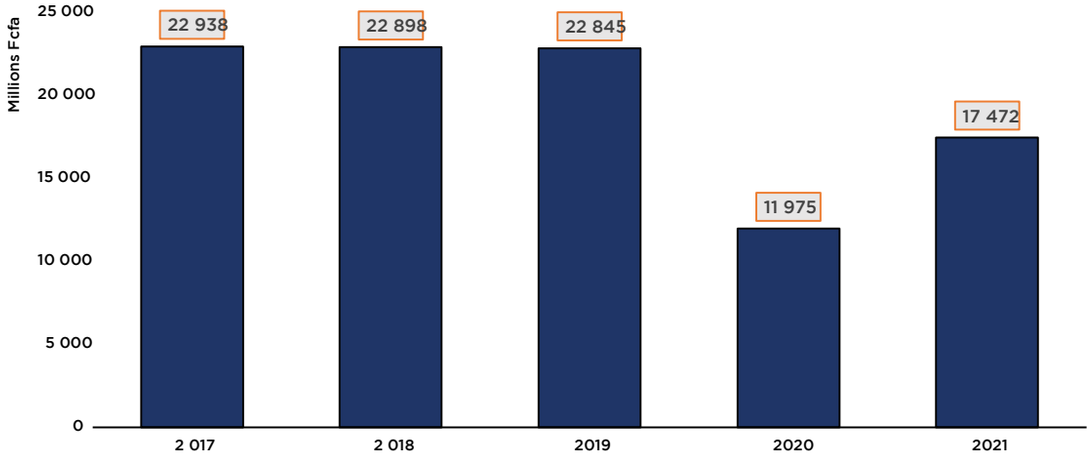

Cependant, les perspectives de reprise normale des activités sont appréciables sur l'exercice 2021, à l'image du niveau de revenus (17 497 millions de francs CFA contre 11 975millions de francs CFA en 2020), soit une croissance de 46% sur la période concernée ; du fait d'un trafic qui tend à reprendre son niveau habituel à la suite de la levée des mesures de restriction.

Figure 18: Évolution de l'Excédent brut d'exploitation de NAS Ivoire SA

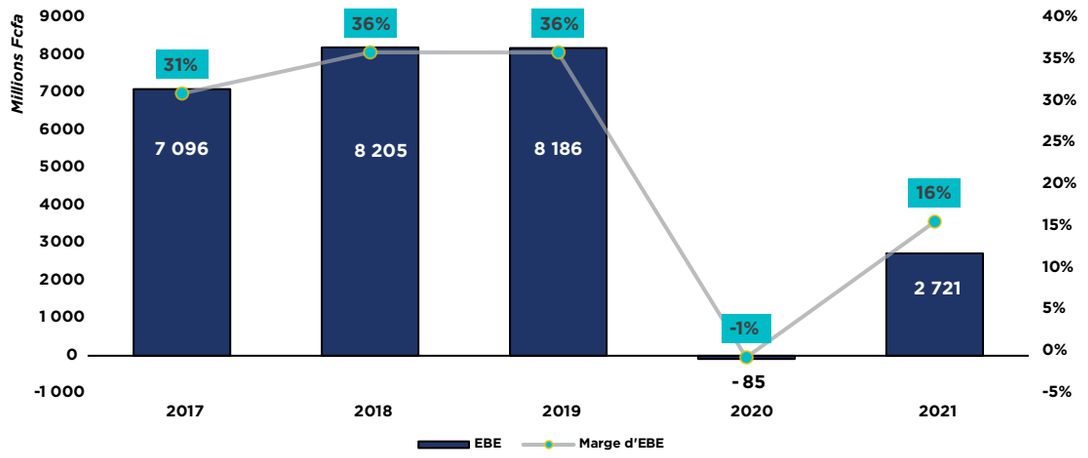

L'EBE suit la même tendance haussière, précédemment impacté par un chiffre d'affaires en baisse couplé à des charges fixes maintenus en 2020. Grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation, l'EBE affiche une progression de 274% à 2,72 milliards FCFA en 2021 comparé à -85 millions FCFA l'année précédente. Cette hausse témoigne d'une bonne gestion de l'activité de l'entreprise ainsi que de sa bonne capacité à générer de la trésorerie.

La marge EBITDA est en hausse au cours de l'année 2021, en effet, elle est de 15,57% contre -0.71% en 2020 en raison de la baisse du trafic aérien liée à la pandémie. Cette croissance témoigne de la capacité de l'entreprise à dégager des marges malgré une hausse générale des charges, principalement les autres achats (40%), les services extérieurs (39%), des impôts et taxes (613%).

Figure 19: Évolution du résultat d'exploitation de NAS Ivoire SA

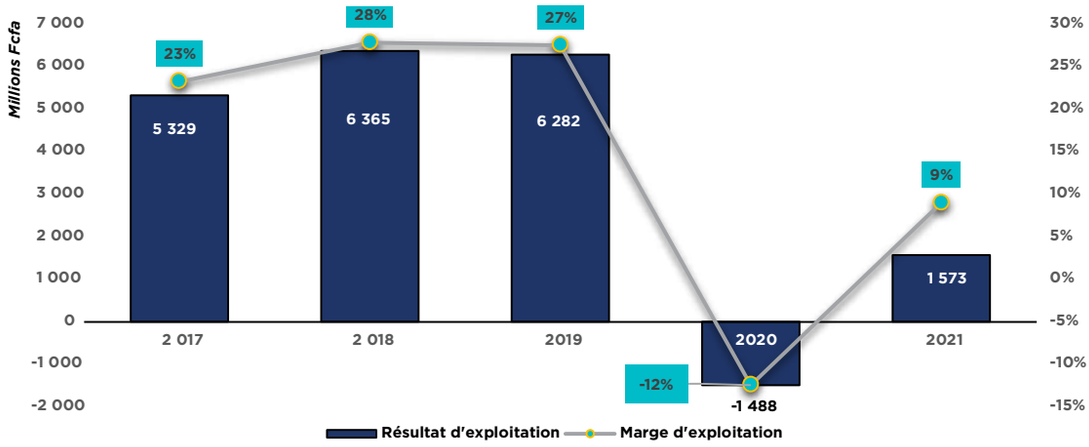

Ainsi, le résultat d'exploitation est en hausse de 206% sur la période analysée passant de –1,49 milliard FCFA en 2020 à 1,57 milliard FCFA en 2021. Une bonne performance malgré une reprise générale des charges d'exploitation et une légère hausse des charges liées aux nouvelles mesures sanitaires à respecter.

La marge d'exploitation est également en hausse au cours de l'année 2021, contrairement à une baisse entre l'année 2019 et 2020. La marge d'exploitation s'établit à 9%. Cette hausse est en partie due à une baisse des investissements et donc des amortissements de 18% en 2021.

Figure 20: Évolution du résultat net de NAS Ivoire SA

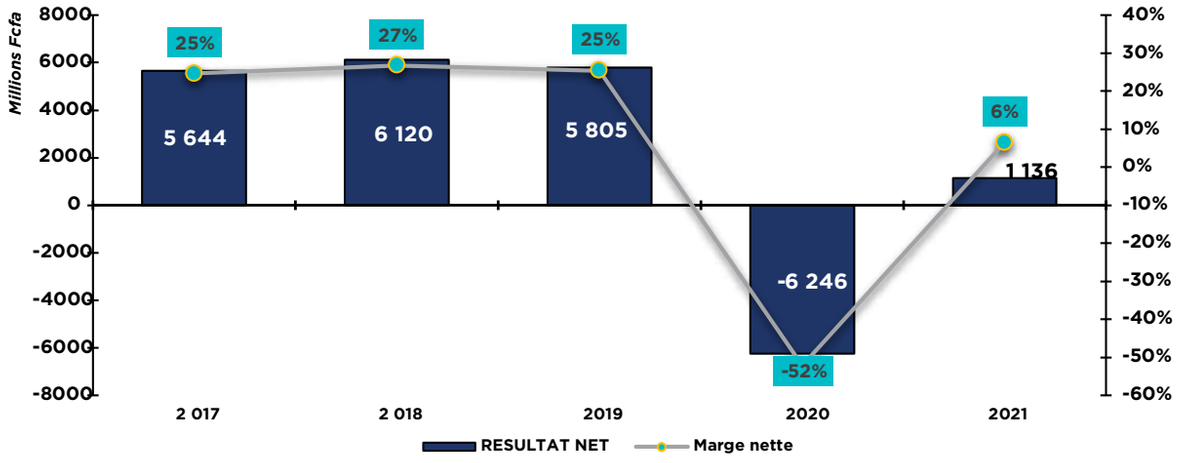

Le résultat net de NAS Ivoire SA croît de 118% sur les périodes 2020 à 2021 et s'établit à 1,13 milliard FCFA en 2021 contre -6,25 milliards FCFA en 2020. Cette évolution s'explique par la combinaison d'une meilleure performance au cours de l'année 2021, mais également par des produits financiers (placements faits par l'entreprise) de 476 millions FCFA ainsi que d'une amélioration de 93% des résultats HAO.

La marge nette est en croissance en 2021, en effet, elle est de 6,5% contre -52% l'année précédente. Nous notons que la marge n'a pas encore atteint son niveau pré Covid-19 de 25% en 2019. La tendance observée au premier trimestre 2022 témoigne d'une forte reprise des activités, ce qui devrait fortement améliorer la marge nette dans le futur.

Figure 21: Évolution de la rentabilité des capitaux propres de NAS Ivoire SA

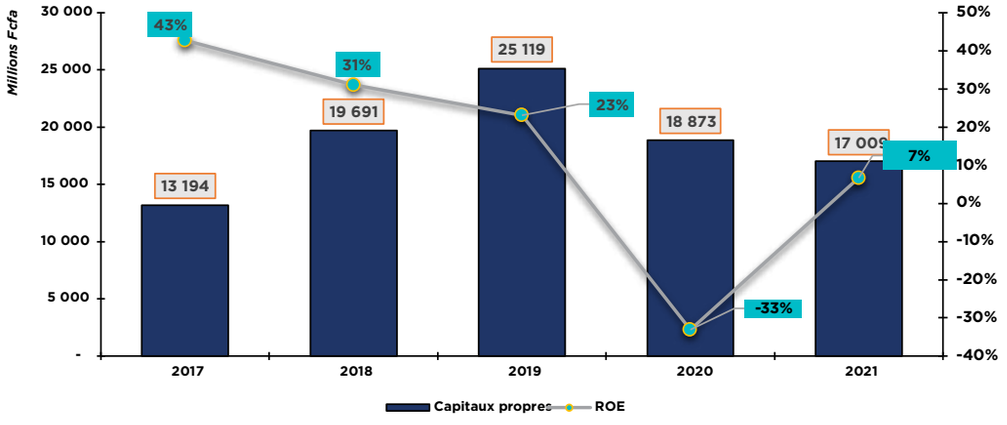

Les Fonds propres subissent une baisse moyenne de 12% depuis l'année 2019. Ils sont estimés à 17 milliards FCFA en 2021 contre 19 milliards FCFA en 2020. Cette baisse s'explique en 2020 par un résultat net de l'exercice négatif. La rentabilité moyenne des capitaux propres était de 32% de 2017 à 2019, en 2020 elle a enregistré une forte baisse de 33% du fait des mauvais résultats enregistrés, conséquences de la pandémie de la Covid-19. Le ROE revient à 7% en fin 2021.

Les dettes financières s'élèvent à 1,44 milliard FCFA en 2021 contre 1,79 milliard FCFA en 2020. Cette baisse des dettes financières est due à une baisse des provisions pour risques et charges. Le ratio d'endettement au 31 décembre 2021 est de 0,31.

Figure 22: Évolution du taux d'endettement net de NAS Ivoire SA

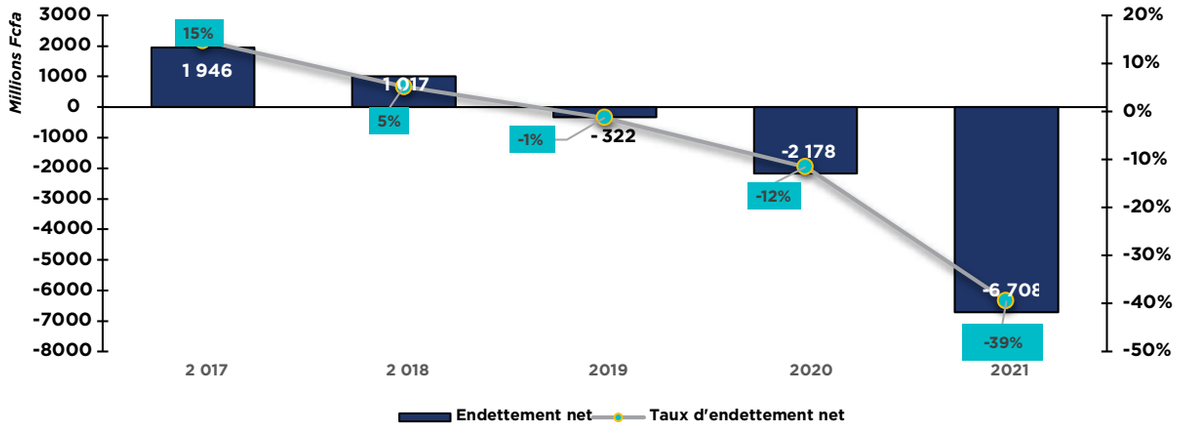

Sur la période 2017-2021, NAS Ivoire SA affiche un levier financier moyen de -6%, atteignant -39% en 2021, démontrant sa bonne liquidité opérationnelle ainsi qu'une structure financière solide qui permet à l'entreprise de ne pas recourir à des emprunts bancaires. La dette nette s'élève à -6,7 milliards FCFA en 2021.

Figure 23: Évolution du total bilan de NAS Ivoire SA

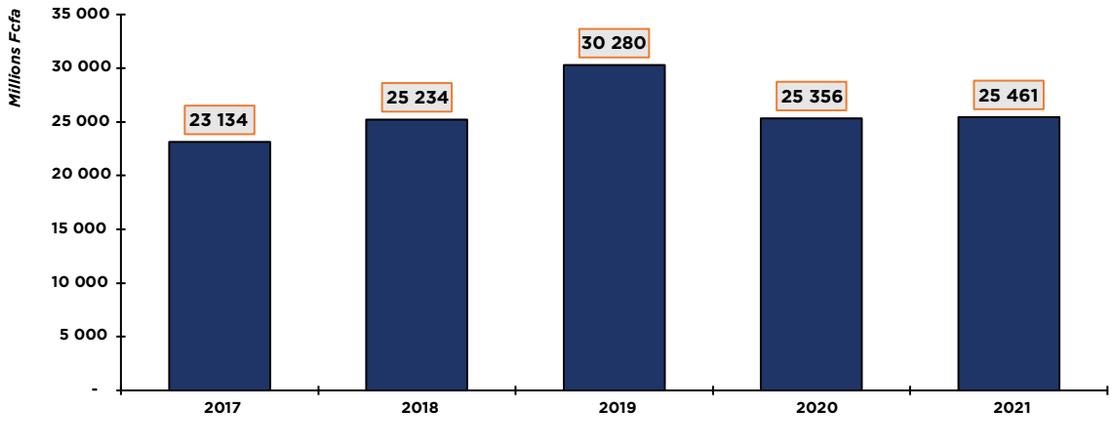

Les immobilisations incorporelles de NAS Ivoire SA affichent une baisse continue de 2017 à 2021, passant de 6 239 millions de francs CFA à 3 791 millions de francs CFA, conséquence des dotations aux amortissements. Les immobilisations incorporelles sont constituées, principalement, du droit d'entrée de la concession d'un montant de 8 000 millions de francs CFA. Le montant résiduel concerne les acquisitions de logiciels effectuées par la Société, pour son exploitation.

Quant aux immobilisations corporelles, elles représentent en moyenne 51% de l'actif brut d'exploitation et sont majoritairement composées de matériels d'équipements mécaniques. Entre 2017 et 2021, la valeur nette des immobilisations corporelles passe de 6°221millions de francs CFA à 3 140 millions de francs CFA, en baisse de 49%. Les principaux investissements réalisés sur la période ont porté sur les installations et aménagements des locaux, les matériels d'équipements et informatiques, ainsi que les fournitures de bureau.

6. FORCES ET ATOUTS DE NAS IVOIRE HOLDING

6.1 FORCES ET FAIBLESSES DE NAS IVOIRE HOLDING

NAS Ivoire Holding ayant dans son portefeuille une seule filiale, sa performance est directement liée à celle de sa filiale NAS Ivoire SA. Ainsi tous évènements positifs ou négatifs subis par NAS Ivoire SA, se ressentiront directement sur sa Holding.

- NAS Ivoire SA est l'unique prestataire agrée pour l'assistance en escale à l'Aéroport FHB ; - NAS Ivoire SA a obtenu la certification ISAGO pour la bonne qualité de ses services; - NAS Ivoire Holding bénéficie de l'expertise de son actionnaire unique NAS Koweït S.A.L; - NAS Ivoire Holding a obtenu le rallongement de la concession; - Une bonne performance financière de NAS Ivoire SA.	- Le potentiel non-renouvellement de la concession; - les risques de réduction des tarifs. Le gouvernement ivoirien à réduit de 30% les tarifs du paquet de service de base. -L'influence des variations du taux de change du dollar américain par rapport au franc CFA sur les revenus.

- NAS Ivoire Holding à travers sa filiale NAS Ivoire SA, assure de manière exclusive depuis 2015, l'exploitation des services d'assistance en escale à l'aéroport FHB.

- Dans le cadre de l'exploitation des services délégués, NAS Ivoire SA, la filiale de NAS Ivoire Holding bénéficie du soutien financier et technique de son groupe NAS.

- NAS Ivoire SA a obtenu sa certification ISAGO et ISO, confirmant la conformité de ses activités aux normes internationales ainsi que la bonne qualité de ses services.

- Sur la période 2015-2019, NAS Ivoire SA a affiché une croissance annuelle moyenne de 45% de son chiffre d'affaires. En 2020, du fait de la pandémie de la Covid-19 qui a engendré la mise en place de mesures barrières (restrictions des voyages, fermeture des frontières), NAS Ivoire SA a enregistré une baisse de 50% de son chiffre d'affaires.

- L'État de Côte d'Ivoire au terme de la convention de délégation pourrait décider du non-renouvellement de la concession.

- Au cours de l'année 2019, et dans un souci d'accroître l'attractivité de l'aéroport, l'État de Côte d'Ivoire a obtenu de NAS Ivoire SA qu'il procède à une réduction de 30% des tarifs du paquet de service de base. Cette réduction a eu un impact défavorable sur la rentabilité de la Société.

- NAS Ivoire SA, en émettant sa facturation clientèle en dollar américain, court un risque important de change FX (US/XOF). Une possible dévaluation du dollar américain par rapport au franc CFA pendant la période de la concession pourrait engendrer une baisse significative des revenus de la compagnie.

NAS Ivoire Holding a mis en place depuis 2018, une politique de RSE qui renforce ses atouts.

Années	Description	Impact social
2018	Distribution de sacs solaires dans les villages de la commune de Port-Bouët.	Favorise la scolarisation d'une centaine d'élèves.
2018	Aménagement d'une salle multimédia en outils informatiques dans la Commune de Port-Bouët.	Cette salle permettra aux élèves de se familiariser avec les notions/ métiers de l'informatique.
2021	Construction d'une rampe pour personne à mobilité réduite au centre social de la commune de Grand-Bassam.	Faciliter l'accès au centre social aux individus à mobilité réduite.
2021	Construction de cantine scolaire pour permettre aux élèves de se restaurer pendant les heures de pause.	Fournir aux élèves un cadre agréable pour les heures de pause, où ils peuvent manger et se reposer.
2022	Réhabilitation d'une école primaire dans la commune de Grand-Bassam en cours. Fin des travaux, fin septembre 2022.	Cette réhabilitation permet aux habitants de la commune de disposer d'un établissement primaire, donc de faciliter la scolarisation des enfants en bas âge.

6.2 ATOUTS DU GROUPE NATIONAL AVIATION SERVICES

6.2.1 L'Aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan

La société NAS Ivoire SA est couverte par une convention de délégation exclusive signée avec l'État de Côte d'Ivoire en 2015. Les prestations de services proposées par NAS Ivoire SA et prédéfinies par la convention de délégation sont réalisées au sein de l'aéroport FHB, qui est un hub régional d'une capacité de plus de 2 millions de passagers.

La Côte d'Ivoire étant un pays très attractif pour les affaires et attirant ainsi une masse importante de personnes provenant du monde entier, le gouvernement ivoirien a jugé nécessaire, de se doter d'infrastructures aéroportuaires appropriées pour la gestion de ce trafic.

C'est dans cette optique, qu'un programme d'investissement de 40 milliards FCFA a été mis en œuvre depuis l'année 2018 pour l'extension de l'aéroport FHB. Ces travaux lui permettront d'atteindre une superficie de 62 500 m^2 contre sa superficie actuelle de 25 000 m^2, et ainsi doubler sa capacité d'accueil pour atteindre les 10 millions de passagers en 2025.

Les travaux de cette extension ont été annoncés et débuteront pendant le quatrième trimestre 2022.

L'extension de l'aéroport FHB va engendrer l'ouverture de nouvelles lignes de compagnies aériennes en plus de l'augmentation de certaines lignes existantes due à une plus grande capacité d'accueil de l'aéroport. Cette extension aura pour conséquence une hausse des activités des services d'assistance en escale entraînant ainsi une surperformance de NAS Ivoire SA donc une croissance importante de sa rentabilité.

Ces bonnes perspectives devront être soutenues par de nombreux évènements attendus en Côte d'Ivoire à partir de l'année 2023, notamment, la Coupe d'Afrique des nations 2024.

6.2.2 Une prestigieuse clientèle

La base clientèle de NAS Ivoire SA représente un réseau considérable :



7. STRATEGIE ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE NAS IVOIRE HOLDING

7.1 STRATÉGIE

La stratégie de NAS Ivoire Holding est principalement axée sur l'amélioration continue de sa performance opérationnelle et financière. En effet, pour garantir le renouvellement de la concession, la Société met tous les moyens techniques et financiers en œuvre pour le respect de ses engagements ainsi que de ses obligations inhérentes au cahier de charges de la convention de délégation. La mise en œuvre de cette stratégie a été sanctionnée par l'obtention d'un rallongement de 5 ans de la convention de délégation.

Cette stratégie mise en œuvre par NAS Ivoire Holding vise à :

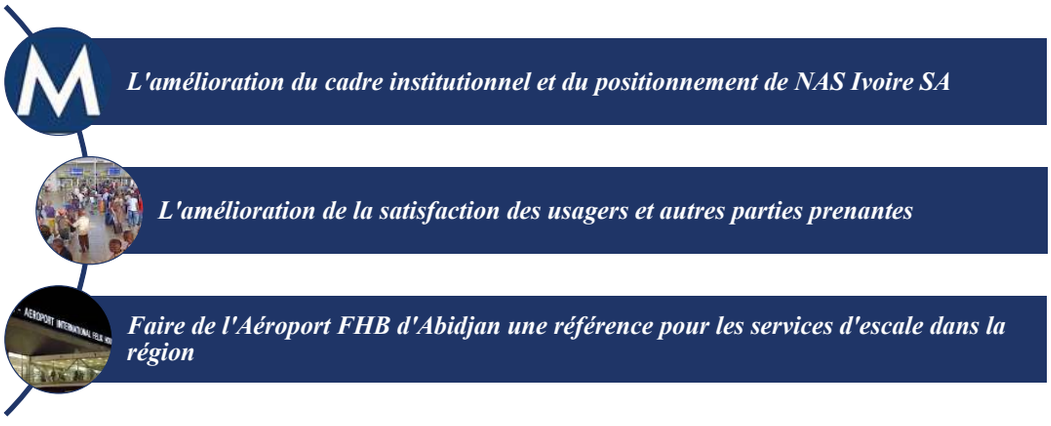

De plus, en conformité aux normes internationales, la stratégie de NAS Ivoire Holding prend en compte le Plan Mondial de la Navigation Aérienne (PMNA) 2016-2030 élaboré par l'AOCI et dont les objectifs fondamentaux sont de :

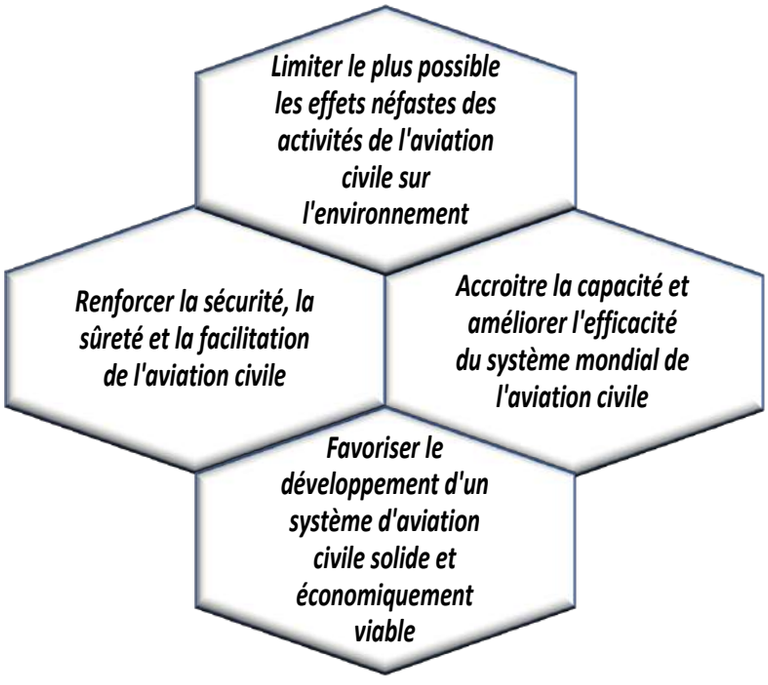

Également, avec la reprise progressive du trafic aérien à la suite de la levée des restrictions dues à la Covid-19, plusieurs actions stratégiques prévues sont progressivement mises en œuvre par le management afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et sa performance financière. Il s'agit notamment de :

- la gestion efficace des équipes par le renforcement des capacités de travail ;
- la transmission journalière des rapports d'activités par les équipes ;
- la mise à disposition rapide des outils de travail par l'amélioration des prestations des services de maintenance ;
- le suivi régulier des activités par le management ;
- l'acquisition, l'entretien et le renouvellement des équipements requis pour les services délégués ;
- la contribution pour l'obtention par l'aéroport FHB de la certification TSA (Transport Security Administration) ;
- l'adaptation continue des services délégués aux besoins des usagers et aux impératifs internationaux de sécurité et de sûreté ;
- la mise en œuvre des moyens nécessaires et suffisants visant à permettre le financement des investissements prévus dans le programme d'investissement dans le cadre des actions gouvernementales ;
- la création d'une académie de formation aéronautique pour le renforcement de l'aéroport FHB en tant que plaque tournante de l'aviation en Afrique de l'Ouest ;
- le recrutement d'un personnel majoritairement jeune ;
- la mise en place d'un nouveau service (Meet and Assist), dans le strict respect des obligations de la convention de délégation.

En addition des mesures prises pour une amélioration de son efficacité opérationnelle, le groupe NAS peut désormais compter sur les avantages de la fusion faite avec Menzies. Le groupe combiné MENZIES AVIATION permettra à l'entreprise d'atteindre ses différents objectifs.

Forte de ces deux portefeuilles combinés, cette combinaison favorisera la mise en place d'une plateforme de services d'aviation et de fret aérien à l'échelle mondiale. En effet, l'union du leadership de NAS sur les marchés émergents à croissance rapide (pays du Moyen-Orient, et d'Afrique) et l'empreinte opérationnelle d'excellence de Menzies sur les grands marchés mondiaux (pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie) permettront à leur clientèle de disposer de produits et services diversifiés et de qualité. Les entreprises fusionnées seront en mesure de réagir plus efficacement sur un marché de plus en plus concurrentiel.

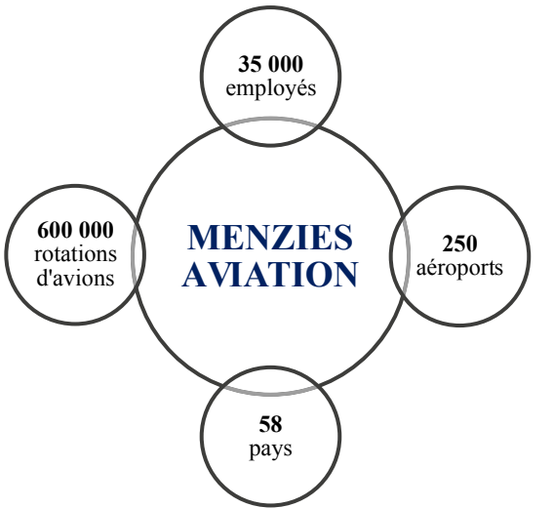

7.2 SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

NAS Ivoire Holding, en mettant cette politique en œuvre, s'assure que (i) toutes les activités aériennes et connexes sont menées en toute sécurité, conformément à tous les codes, normes, règles et règlements applicables ; (ii) les ressources et les formations nécessaires sont fournies pour protéger les employés, l'environnement, les équipements, les biens, les tiers et les communautés.

NAS Ivoire Holding s'engage à :

- Poursuivre l'objectif de ne pas nuire aux personnes ;
- Protéger l'environnement ;
- Contrôler, évaluer et améliorer continuellement les performances HSE par le biais de formations, d'évaluations périodiques et d'audits planifiés ;
- Rendre compte publiquement de nos performances afin de fixer des objectifs d'amélioration et de mesure ;
- Fournir un cadre pour la fixation de buts et d'objectifs de performance HSE et pour l'utilisation de systèmes de gestion efficace ;
- Sensibiliser les employés, clients et sous-traitants aux questions de santé, de sécurité et d'environnement ;
- Se conformer et, dans la mesure du possible, dépasser les exigences et normes législatives et réglementaires ;
- Définir clairement les obligations et les responsabilités pour le développement de tout le personnel ;
- Veiller à ce que les installations et les services fournis par les prestataires externes qui ont un impact sur la sécurité des opérations répondent aux normes de sécurité appropriées ;
- Etablir et mesurer ses performances en matière de sécurité par rapport à des objectifs et/ou cibles réalistes ;
- Examiner périodiquement le manuel et les politiques du système de gestion de la sécurité ;
- Veiller à ce que l'application d'un système efficace de gestion de la sécurité de l'aviation fasse partie intégrante de toutes ses activités aéronautiques et ;
- Promouvoir une culture dans laquelle les employés partagent cet engagement.

De cette manière, NAS Ivoire Holding vise à obtenir des performances HSE, à gagner la confiance des clients et à contribuer au développement durable de manière constructive et sûre.

7.3 ASSURANCE SANTE

NAS Ivoire Holding s'engage à protéger la santé de ses employés, passagers, toutes les parties intéressées et les professionnels de l'aviation. Pour ce faire, NAS Ivoire Holding applique les bonnes pratiques de précautions sanitaires émises par les autorités locales et les organisations internationales à travers :

- la fourniture des ressources, des connaissances, de la sensibilisation et de la formation nécessaires à tous les employés ;
- la mise en œuvre efficace des normes, exigences et recommandations en vigueur et ;
- la surveillance des performances de santé pour obtenir une amélioration continue de l'ensemble du système de gestion de la santé de NAS Ivoire Holding.

La politique Assurance Santé de NAS Ivoire Holding se réfère aux décisions, aux plans et aux actions qui sont entrepris pour atteindre des objectifs spécifiques au sein de l'effectif. La politique définit une vision de l'avenir qui permet d'établir des objectifs et des critères de référence à court et moyen termes.

7.4 FORMATION

NAS Ivoire Holding, pour une mise en œuvre efficace et efficiente de son plan stratégique, améliore les compétences, les aptitudes, et la productivité de son personnel en lui fournissant les formations requises. Ces formations aident le personnel à travailler de manière sûre et efficace afin de répondre aux exigences de l'entreprise, des clients et à se conformer aux exigences, réglementations et procédures internationales.

OBJECTIFS		
Assurer la compétence technique grâce à une formation interne et externe	*Favoriser et maintenir un climat de confiance au sein de la société*	*Maintenir une réputation d'expertise et de professionnalisme pour aller au-delà de la satisfaction du client*

8. PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE NAS IVOIRE HOLDING

8.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les comptes consolidés certifiés faisant ressortir les chiffres de l'activité combinée de NAS Ivoire SA et de NAS Ivoire Holding ci-dessous sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables de consolidation édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

8.2 SEGMENTS ET PRINCIPALES DONNÉES ET INDICATEURS OPÉRATIONNELS

Le facteur de croissance de NAS IVOIRE Holding est entièrement dépendant des bonnes performances de sa seule filiale NAS Ivoire SA. Pour cette dernière, les facteurs déterminants restent le nombre de vols des compagnies aériennes desservant l'aéroport FHB tout en considérant le service d'escale comme étant l'activité principale de la filiale NAS Ivoire SA.

Indicateurs Clés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AACE en % du CA	(1,6) %	(1,3) %	(1,1) %	(1,7) %	(1,7) %	(2,2) %	(1,5) %
Charges de personnel en % du CA	(53,2) %	(40,9) %	(33,2) %	(32,3) %	(30,8) %	(52,4) %	(36,4) %
Nombre de compagnies	27	27	29	25	24	24	23
CA par compagnies	193	713	791	916	952	499	760
Nombre de vols			13 306	13 808	13 396	7 238	10 131
Chiffre d'affaires par vol (en millions FCFA)			1,4	1,4	1,4	1,2	1,3
Fret import							
Quantité de cargo import (en millions de kg)				14,1	13,9	16,3	18,6
Gestion du fret import / Kg				128	126	88	90
Fret export							
Quantité de cargo export (en millions de kg)				9	8	4	8
Gestion du fret export / Kg (en FCFA)				50	54	95	62

Le nombre de vols reste stable entre 2017 et 2019 pour chuter en 2020 du fait de la crise sanitaire du Covid-19.

Revenus des Top Clients service d'escale.	FY18	FY19	FY20	FY21	En % du CA FY21
Air Côte d'Ivoire	3 018	2 628	1 295	2 159	16%
Air France	1 847	2 122	1 148	1 451	11%
Ethiopian Airlines	1 870	1 720	902	1 397	10%
Emirates	1 063	1 110	405	1 033	8%
Corsair	933	1 048	499	921	7%
Top 5 clients	**8 732**	**8 628**	**4 250**	**6 961**	**52%**
Brussels Airlines N.V/S. A	924	982	572	848	6%
DHL Aviation Bsc	662	692	781	712	5%
Compagnie Aérienne Asky	1 168	824	434	613	5%
Turkish Airlines	621	618	334	601	5%
Air Sénégal	110	665	312	566	4%
Top 10 clients	**12 217**	**12 409**	**6 684**	**10 301**	**76%**
Autres clients	6 779	6 203	2000	3 179	24%
Total	18 996	18 612	8 684	13 481	100%

8.3 ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE NAS IVOIRE HOLDING

Le compte de résultat de la NAS Ivoire Holding sur la période 2018-2021 se présente comme suit :

En millions FCFA	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	**22 898**	**22 845**	**11 975**	**17 472**
Autres produits d'exploitation	881	164	69	26
Achats consommés	571	432	276	386
Services extérieurs	6 781	7 047	4 624	6 411
Impôts et taxes	340	212	152	1 080
Autres charges	539	343	105	431
Charges de personnel	7 081	6 794	6 162	6 305
EBITDA	**8 465**	**8 181**	**726**	**2 884**
Dotations aux amortissements	2 102	1 904	1 403	1 327
Résultat d'exploitation	**6 364**	**6 277**	**-678**	**1 557**
Produits financiers	-	-	-	477
Charges financières	52	11	928	522
Résultat Financier	**-52**	**-11**	**-928**	**-45**
Résultat exceptionnel	**-193**	**-466**	**-4 620**	**-321**
Impôts sur le résultat	3	3	38	300
Impôts différés	-14	68	-21	7
Résultat net	**6 129**	**5 729**	**-6 243**	**884**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

Le chiffre d'affaires de NAS Ivoire Holding regroupe le sien et celui de son unique filiale NAS Ivoire SA en incluant essentiellement les prestations de services : (i) les revenus Traffic, (ii) les revenus Cargo, (iii) les revenus Assistance en escale.

Répartition du chiffre d'affaires (en millions FCFA)	2018	2019	2020	2021
Services d'escale	18 996	18 612	8 684	13 487
Gestion du fret	3 830	4 089	3 233	3 899
Gestion de passagers VIP	71	144	59	86
Chiffres d'affaires	22 827	22 845	11 975	17 472
Indicateurs clé				
Services d'escale en % du CA	83,0%	81,5%	72,5%	77,2%
Gestion du fret en % du CA	16,7%	17,9%	27,0%	22,3%
Gestion de passagers VIP en % du CA	0,3%	0,6%	0,5%	0,5%

Source : Direction Générale de NAS Ivoire SA

Le chiffre d'affaires de NAS Ivoire Holding est estimé à 17,4 milliards FCFA en 2021 face à 22,90 milliards FCFA en 2018, soit une baisse annuelle moyenne de 8,6%. L'évolution du chiffre d'affaires s'est caractérisée par :

- une stabilité des activités entre 2018 et 2019 (stabilité du nombre de vols). Il est à noter que l'exercice 2019 a été marqué par une baisse de 30% des tarifs standards décidée par l'Etat à partir d'avril 2019. L'impact de cette décision s'est avéré limité sur l'activité de la Société ;
- une baisse des activités des revenus de 53% ressortant à 8,7 milliards entre 2019 et 2020 en lien avec la fermeture des frontières en réponse à la pandémie du Covid-19 du mois de mars 2020 à début juillet 2020 ;
- une reprise des activités à la suite de la réouverture des frontières à partir de l'été 2020 caractérisée par une hausse du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 de 45.9% pour atteindre 17,4 milliards FCFA.

Malgré l'assouplissement des restrictions sanitaires et de déplacements, l'impact de la crise s'est fait ressentir sur l'année 2021 avec un nombre de vols n'atteignant que 74,5% du niveau moyen observé entre 2018 et 2019.

Les charges opérationnelles de NAS Ivoire Holding sont constituées à hauteur de 59% de charges variables. Les charges sont restées relativement stables sur la période 2018 – 2019 avant d'afficher une croissance en 2021 due à la reprise des charges variables liées aux activités mais aussi à une redevance de marque en augmentation.

L'EBITDA suit la même tendance baissière tout au long de la période, précédemment impacté par un chiffre d'affaires en baisse. L'EBITDA affiche une baisse TCAM de -30% sur la période 2018-2021 à 2,88 milliards FCFA en 2021 contre à 8,5 milliards FCFA en 2018 et 8,2 milliards FCFA en 2019. L'EBITDA devrait revenir à des niveaux pré-Covid19 à partir de l'année 2022.

Ainsi, **le résultat d'exploitation** est en hausse de 330% sur la période 2020-2021 passant de –677 millions FCFA à 1,55 milliards FCFA suivant la tendance générale des activités de la compagnie mais reste sur une chute annuelle moyenne sur la période 2018-2021 de -38,3%.

Le résultat financier est en amélioration en 2021 à -45 millions FCFA contre -928 millions FCFA en 2020 aidé par une reprise nette pour provision sur indemnité de départ à la retraite s'élevant à 172 millions CFA.

Le résultat net de NAS IVOIRE Holding croît de 114% sur la période 2020 à 2021 et s'établit à 884 millions FCFA en 2021 contre -6,24 milliards FCFA en 2020. Cette évolution s'explique par la combinaison des éléments de reprise de l'activité de la Société. Néanmoins le résultat net affiche une chute de -47% sur la période 2018-2021 démontrant l'unique impact de la pandémie de 2020. Les chiffres de 2021 montrent une très bonne reprise des indicateurs de croissance de la Société.

8.3.1 Analyse des impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Impôts sur le résultat	3	3	38	300
Impôts différés	-14	68	-21	7
Impôts effectifs	-11	71	17	307
Taux effectif d'imposition	0,05%	0,05%	-0,61%	25,19%

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

La charge d'impôts sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. En FY21, NAS Ivoire Holding constate une charge d'impôts de 307 millions FCFA correspondant à un taux effectif d'impôts de 25,2%.

Notons que sur la période 2017-2020, NAS Ivoire SA a bénéficié d'une exonération totale de l'IS sauf sur l'exercice 2021 au cours duquel elle a bénéficié d'une exonération partielle à hauteur de 50%. Néanmoins, la NAS Ivoire Holding ne bénéficie d'aucune exonération fiscale.

8.3.2 Analyse des différentes marges : EBITDA, EBIT et nette

Figure 24: Évolution des marges opérationnelles de NAS Ivoire Holding

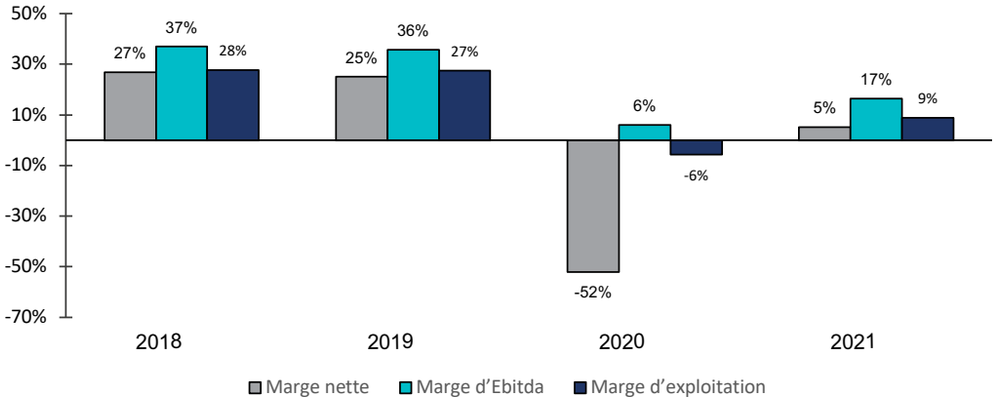

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

La marge EBITDA est restée relativement stable à un taux très satisfaisant à environ 37% entre 2018 et 2019 avant de plonger à environ 6% en 2020. Cette chute de la marge est principalement due à l'impact de la baisse du trafic aérien d'environ 69% de mars à juillet 2020 et de 30% en FY21, couplé à un maintien de nombreuses charges fixes (maintien du nombre total des salariés sur la période). La marge EBITDA s'élève à 17% en FY21 et est supposée retrouver son niveau pré-Covid en FY22.

La marge d'exploitation est également en hausse de 257% pour s'établir à 9% au cours de l'année 2021, contrairement à une baisse entre l'année 2019 et 2020. Cette hausse est en partie due à une légère baisse des amortissements de 5% en 2021 en lien avec un renouvellement du droit d'entrée qui modifierait ainsi la durée de l'amortissement.

La marge nette s'améliore en 2021 pour s'établir à 5% contre -52% en 2020. Cette hausse indique une reprise de la rentabilité mais reste loin de son niveau pré-Covid19 de 25% en 2019.

8.3.3 Rentabilité des capitaux propres

Rentabilité des capitaux propres	2018	2019	2020	2021
ROE	46%	32%	-11%	11%

Source : Etats financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

La rentabilité moyenne des capitaux propres est de 39% sur la période de 2018 à 2019. En 2020, la rentabilité baisse de 135% due à de mauvais résultats au cours de l'exercice, conséquences de la pandémie de la Covid-19. En 2021, elle progresse de 199%. Cette hausse indique la bonne profitabilité ainsi que la capacité de générer des bénéfices avec les capitaux investis.

8.3.4 Politique de distribution de dividendes

Durant l'exercice 2018–2019, les actionnaires du groupe ont convenu de ne pas distribuer de dividendes sur les résultats de la holding afin d'accompagner sa filiale NAS Ivoire SA dans sa croissance et dans la réalisation de son plan d'investissement. Une distribution de dividendes à hauteur de 3 milliards FCFA a été approuvée sur les résultats distribuables de l'exercice 2021.

Les statuts de NAS Ivoire Holding définissent et prévoient l'affectation et la répartition des bénéfices de la manière suivante :

1) Le bénéfice de chaque exercice est diminué le cas échéant, des pertes antérieures, après déduction de tous frais généraux et charges sociales, des impôts et taxes de toute nature, ainsi que tous les amortissements et provisions jugés nécessaires par le conseil d'administration.

2) Sur le bénéfice diminué, il est prélevé 10% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le cinquième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue en-dessous de cette fraction.

3) Le bénéfice distribuable est constitué par le résultat de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de l'Acte uniforme et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

   Cependant, lors d'une réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté de la réserve légale.

4) L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, en vue d'accompagner NAS Ivoire Holding dans sa croissance, les actionnaires ont convenu de distribuer des dividendes sur les résultats de la Holding à partir de l'exercice 2021.

Le groupe entend poursuivre cette politique de distribution de dividendes dans les années à venir, et entend distribuer 90% du montant du résultat net distribuable.

8.4 ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ DE NAS IVOIRE HOLDING

Les tableaux ci-dessous présentent le bilan consolidé de NAS Ivoire Holding pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	5 439	4 585	4 184	3 791
Immobilisations corporelles	5 457	4 818	3 945	3 140
Immobilisations financières	5 082	11 028	7 142	5 085
Actif d'impôts différés	496	428	449	443
Actif immobilisé	**16 475**	**20 859**	**15 720**	**12 459**
Stocks	128	124	157	184
Clients et comptes rattachés	5 600	5 164	2 472	2 570
Autres créances	2 184	2 528	3 397	2 344
Actif Circulant	**7 912**	**7 816**	**6 025**	**5 098**
TOTAL ACTIF	**25 363**	**30 717**	**25 729**	**25 720**

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
PASSIF				
Capital Social	**10**	**10**	**10**	**10**
Primes et réserves	7 672	13 802	19 531	13 288
Résultat net de l'exercice	6 129	5 729	-6 243	884
Capitaux propres	**13 812**	**19 541**	**13 298**	**14 182**
Emprunts et dettes financières diverses	6 000	6 000	6 000	6 192
Provisions pour risques et charges	1 984	1 712	1 797	1 447
Total dettes financières et ressources assimilées	**7 984**	**7 712**	**7 797**	**7 638**
Fournisseurs et comptes rattachés	2 495	2 533	3 386	2 418
Autres dettes	1 073	932	1 248	1 482
Passif circulant	**3 568**	**3 465**	**4 634**	**3 900**
TOTAL PASSIF	**25 363**	**30 717**	**25 729**	**25 720**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

8.4.1 Évolution du total bilan

Le total bilan de NAS Ivoire Holding a enregistré sur la période 2018-2021 un TCAM de 0,47%, passant de 25,4 milliards FCFA à 25,7 milliards FCFA en 2021. Après une hausse de 21% sur la période 2018-2019, le bilan a été impacté en 2020 par la pandémie, et voit son niveau diminuer de 16% entre 2019 et 2020. Le total bilan de NAS Ivoire Holding reste relativement stable entre 2020 et 2021.

8.4.2 Évolution des capitaux propres

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Capital	10	10	10	10
Primes liées au capital social	7 672	13 802	19 531	13 288
Résultat net de l'exercice	6 129	5 729	-6 243	884
Total Capitaux propres et ressources assimilées	**13 811**	**19 541**	**13 298**	**14 182**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

Les capitaux propres sont estimés à 14,2 milliards FCFA en 2021 face à 13,8 milliards FCFA en 2018 soit une hausse de 2,69% sur l'ensemble de la période. On remarque une hausse

de 6,7% au cours de l'année 2021 à la suite d'une baisse de 31,9% en 2020, grâce à la reprise d'activité post période Covid-19. Cette baisse durant l'année 2020 s'explique par un résultat net de l'exercice négatif et lui-même en chute de 208%.

8.4.3 Les Actifs immobilisés

L'actif immobilisé de la Société s'élève à 6,9 milliards FCFA en 2021 comparé à 11 milliards FCFA en 2018 et est principalement composé des droits d'entrée du contrat de délégation d'un montant de 3,7 milliards FCFA et du matériel nécessaire à l'activité pour un montant en 2021 de 2 milliards FCFA.

NAS Ivoire Holding enregistre un faible niveau annuel de capex sur la période 2019-2021 s'expliquant par la réalisation de gros investissements entre 2015 et 2018 et dont le renouvellement est attendu à partir de 2022. Les CAPEX moyens de FY19 – FY21 s'élèvent à 103 millions FCFA par an.

Au 31 décembre 2021, la Société possède un actif immobilisé amorti à hauteur de 59%. L'état d'usure du matériel ne nécessite pas d'investissement indicatif à court terme.

8.4.4 Les besoins en fonds de roulement

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Stocks	128	124	157	184
Clients	5600	5164	2472	2570
Autres actifs d'exploitation	2185	2528	3397	2344
Fournisseurs	2495	2533	3387	2417
Autres dettes d'exploitation	1073	932	1248	1482
BFR	**4 345**	**4 351**	**1 391**	**1 199**
Indicateurs clé de performance				
BFR en % du CA	**18,98%**	**19,05%**	**11,62%**	**6,86%**

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

Le BFR d'exploitation affiche une baisse à 1,2 milliard FCFA contre 4,3 milliards FCFA en moyenne entre 2018 et 2019 et est essentiellement constitué :

- des créances clients d'un montant de 2,2 milliards FCFA, en baisse sur la période 2019-2020 due à la hausse des provisions pour dépréciations des créances clients en lien avec la réduction des tarifs en 2019.
- des dettes fournisseurs en forte baisse comparé à 2020 en lien avec la remise gracieuse sur la Redevance de Délégation 2020 accordée par l'État en 2021.

  Sur l'exercice 2020, le BFR a enregistré une forte baisse essentiellement en lien avec la chute des créances clients due à l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les activités de la Société.

8.5 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie sont restés positifs sur la période 2018-2021 avec une croissance forte en 2021. Durant l'exercice 2020, l'impact de la baisse de l'EBITDA causée par la pandémie de la Covid-19 sur la trésorerie a été compensée par la baisse des créances clients.

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Capacité d'autofinancement (CAFG)	8 114	7 576	-3 890	2 435
Autres flux liés aux activités opérationnelles	73	-149	-684	-568
Variation du BF aux activités opérationnelles	-1 674	-155	2 276	-375
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 440	7 420	-1 615	2 060
Encaissements / décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-5 455	-6 354	3 556	1 928
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-5 455	-6 354	3 556	1 928
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 150	0	0	192
Trésorerie d'ouverture	1 141	976	2 043	3 984
Variation de la trésorerie nette de la période	-165	1 067	1 941	4 179
Trésorerie de clôture	976	2 043	3 984	8 163

Sur l'exercice 2021, la trésorerie de NAS Ivoire Holding a bénéficié de la reprise de l'activité associée à la baisse de comptes courants liée à l'apurement via les management fees. Ainsi la variation de trésorerie de NAS Ivoire Holding enregistre une progression de 115% pour atteindre 4,2 milliards FCFA.

8.5.1 La trésorerie nette

La Société affiche une trésorerie nette à 3 milliards en moyenne sur la période 2019-2020. Sa trésorerie nette affiche un niveau satisfaisant à 6,6 milliards CFA au 31 décembre 2021 incluant :

- la dette d'acquisition des titres NAS Ivoire d'un montant de -6 milliards FCFA souscrit par NAS Ivoire Holding pour l'acquisition des titres envers NAS Co.W.L.L.
- Notons l'annulation, en date du 5 mai 2022, du prêt de 6 milliards FCFA entre la NAS Ivoire Holding SA et la NAS AVIATION SERVICES Co. W.L.L.

8.6 STRUCTURE D'ENDETTEMENT DE NAS IVOIRE HOLDING

En millions de FCFA	2018	2019	2020	2021
Ratio de liquidité générale	2,2	2,3	1,3	1,3
Levier financier	51%	29%	29%	-4%
Ratio d'endettement	51%	35%	55%	54%

Source : États financiers consolidés de NAS Ivoire Holding

L'endettement financier de NAS Ivoire Holding reste contrôlé et stable tout au long de la période 2018-2021 à une moyenne annuelle de -1,46%. La Société affiche un endettement net en amélioration continue sur la période observée afin d'atteindre un niveau négatif au 31 décembre 2021 à -524 millions FCFA. Le ratio Dette/Capitaux propres est de 54% en 2021 contre 55% en 2020 en pleine crise sanitaire.

8.7 ENGAGEMENT HORS BILAN

Les principaux engagements donnés par NAS Holding et sa filiale sont issus des opérations et transferts d'infrastructures aéroportuaires des contrats de concession et de contrats de location.

Dans le cadre de la convention de délégation de service public, la Société a pris l'engagement de céder à titre gratuit 15% des actions à l'autorité délégante ou toute entité désignée par celle-ci.

9. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS

9.1 ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Chiffres intermédiaires de NAS Ivoire SA au 30 juin 2022

En millions de FCFA	S1 2022	FY2021	%FY2021
Chiffre d'affaires	10 708	17 471	61,3%
Valeur ajoutée	6 774	9 018	75,1%
EBE	3 350	2 721	123,1%
Résultat d'exploitation	2 560	1 573	162,7%
Résultat financier	3	146	2,1%
Résultat net	2 563	1 137	225,4%

Source : Etats financiers semestriels de NAS Ivoire SA (non audités)

Sur le premier semestre 2022, NAS Ivoire SA, seule filiale de NAS Ivoire Holding affiche un chiffre d'affaires représentant plus de la moitié de celui de l'année précédente (61,3%) grâce à la croissance notée sur les activités de la Société cette année.

L'EBE à mi-parcours est supérieur à celui réalisé sur l'ensemble de l'année dernière de 23,1%, dû en partie à la reprise des activités mais aussi à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Le résultat net du premier semestre 2022 est lui aussi supérieur au résultat net de l'ensemble de l'année 2021 ; toujours en lien avec une bonne progression des activités en 2022.

Ces résultats semestriels attestent de la bonne tendance opérationnelle et financière de NAS Ivoire Holding pour l'exercice 2022 et ceux à venir.

Chiffres intermédiaires de NAS Ivoire Holding au 30 juin 2022

En millions de FCFA	S1 2022
Chiffre d'affaires	-
Valeur ajoutée	-4
EBE	-8
Résultat d'exploitation	-8
Résultat financier	2 934
Résultat net	2 907

Source : Etats financiers semestriels de NAS Ivoire Holding (non consolidés) (non audités)

NAS Ivoire Holding (non consolidés), dont les revenus sont uniquement composés des dividendes de la filiale, ne présente pas de chiffre d'affaires au niveau de ses comptes individuels ; l'essentiel de ses revenus est constitué des produits financiers.

Chiffres intermédiaires de NAS Ivoire SA au 30 septembre 2022

En millions de FCFA	T3 2022
Chiffre d'affaires	16 997-
Charges d'exploitation	10 453
EBIT	6 433
Résultat net	4 605

Source : Etats financiers du 3 ème trimestre de NAS IVOIRE SA (non consolidés) (non audités)

9.2 PERSPECTIVES DE NAS IVOIRE HOLDING À L'HORIZON 2030

La stratégie de croissance de NAS Ivoire Holding s'articule autour de :

- la position concurrentielle solide de l'aéroport FHB dans la sous-région
- du monopole au sein de l'aéroport FHB pour les services délégués
- des projections basées sur le projet d'agrandissement de l'aéroport FHB
- de ses ressources disposant déjà du personnel et des immobilisations nécessaires pour supporter un accroissement de l'activité.

9.2.1 Le compte de résultat prévisionnel de NAS Ivoire Holding consolidé

Avertissement : Les prévisions ci-après ont été établies avec le plus grand soin par NAS Ivoire Holding. Elles se fondent sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de NAS Ivoire Holding.

	FY22	FY23	FY24	FY25	FY26	FY27	FY28	FY29	FY30
Services d'escale	21 038	22 087	23 663	27 204	28 565	31 127	36 387	36 387	36 387
Gestion du fret	3 679	3 863	4 056	4 259	4 472	4 695	4 930	5 177	5 435
Gestion de passagers VIP	179	188	201	231	243	264	309	309	309
Chiffre d'affaires	24 895	26 137	27 920	31 694	33 279	36 087	41 626	41 873	42 132
Achats et charges externes	(9 071)	(9 383)	(9 811)	(10 893)	(11 280)	(11 955)	(13 287)	(13 360)	(13 363)
Charges de personnel	(7 110)	(7 157)	(7 212)	(7 291)	(7 384)	(7 486)	(7 655)	(7 762)	(7 870)
Impôts et taxes	(183)	(183)	(183)	(183)	(188)	(188)	(188)	(188)	(188)
Autres charges d'exploitation	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres produits	278	291	312	359	377	411	480	480	480
EBITDA	8 559	9 455	10 776	13 435	14 546	16 611	20 718	20 785	20 933
En % du CA	34,4%	36,2%	38,6%	42,4%	43,7%	46,0%	49,8%	49,6%	49,7%
D&A	(1 638)	(1 638)	(864)	(864)	(864)	(864)	(864)	(864)	(864)
EBIT	6 922	7 817	9 912	12 571	13 682	15 747	19 854	19 921	20 069
En % du CA	27,8%	29,9%	35,5%	39,7%	41,1%	43,6%	47,7%	47,6%	47,6%
Résultat financier	(11)	(12)	(12)	(14)	(15)	(16)	(19)	(19)	(19)
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IS	(65)	(73)	(93)	(118)	(1 829)	(3 082)	(5 116)	(5 133)	(5 171)
Résultat net	6 846	7 733	9 807	12 440	11 838	12 648	14 720	14 770	14 879

Source : Direction Générale de NAS Ivoire Holding (consolidé)

Figure 25: Évolution du chiffre d'affaires de NAS Ivoire Holding (millions FCFA)

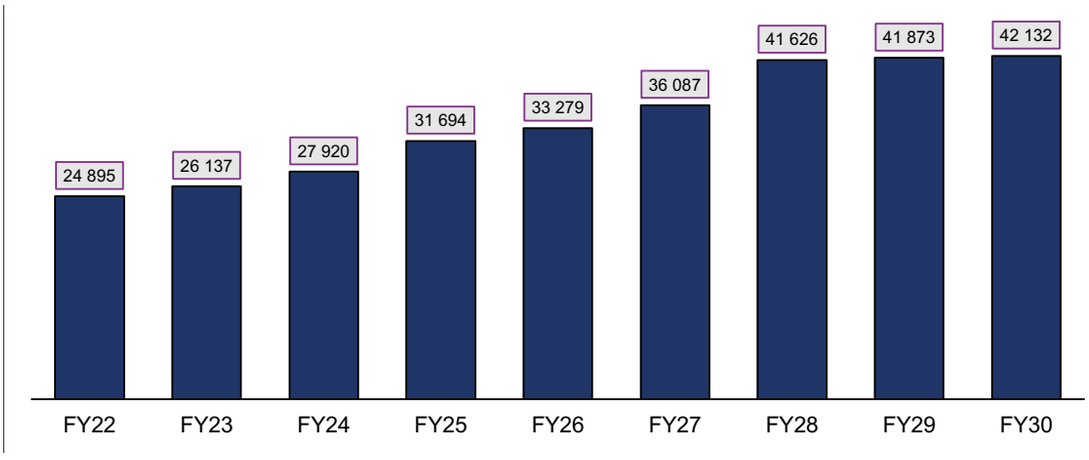

Le chiffre d'affaires passe de 24,9 milliards FCFA en 2022 à 42,1 milliards FCFA en 2030 soit une croissance annuelle moyenne de 8% sur la période.

Cette croissance du chiffre d'affaires est principalement soutenue par :

- la croissance anticipée des prévisions de vols des différents clients ;
- les demandes croissantes d'ouverture de nouvelles lignes des compagnies aériennes en lien avec le positionnement stratégique de l'aéroport FHB ;
- l'accroissement envisagé de la capacité d'accueil de l'aéroport FHB à horizon 2026 par l'État de Côte d'Ivoire.
- l'anticipation de la direction quant à la progression de 5% du volume de cargaison à l'import et à l'export durant toute la période du business plan.

Figure 26:Évolution des achats et charges externes de NAS Ivoire Holding (millions FCFA)

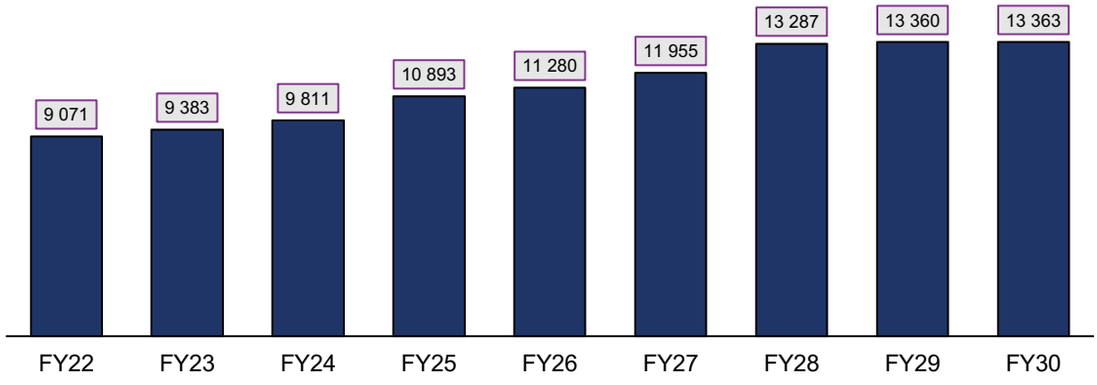

Les achats et charges externes croissent dans une proportion plus faible que le chiffre d'affaires. En effet, l'on devrait observer une croissance annuelle moyenne de 5% pour atteindre 13,4 milliards FCFA en FY30.

La Société parviendrait à accroître ses revenus tout en maîtrisant ses charges conduisant ainsi à un accroissement continu de ses marges.

Il est à noter que la convention de délégation signée avec l'État de Côte d'Ivoire prévoit des engagements complémentaires de la Société à savoir (i) la subvention de la construction d'une école, (ii) le financement de bourses d'études, (iii) la subvention de programmes de formation à partir de FY25.

Figure 27:Évolution de l'EBITDA de NAS Ivoire Holding

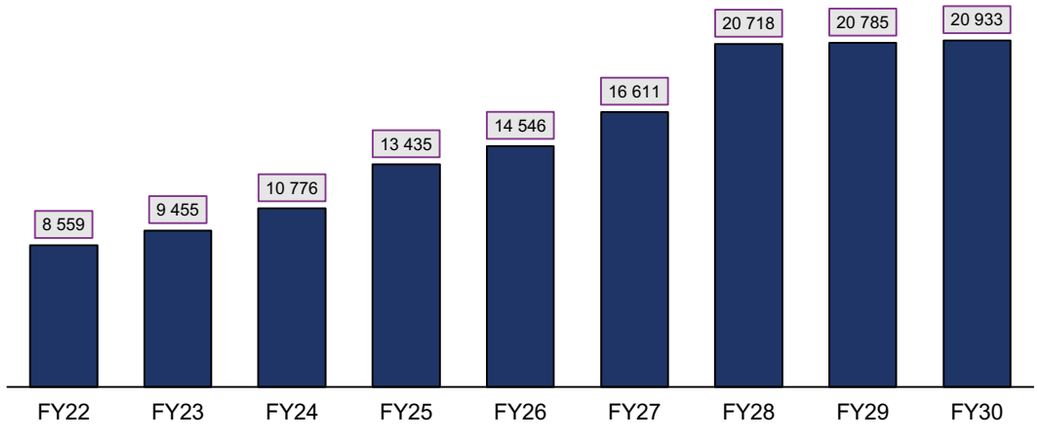

L'EBITDA devrait rester très satisfaisant tout au long de la période à 12% de croissance moyenne pondérée pour atteindre la valeur de 20,9 milliards FCFA en fin de période. L'activité de l'entreprise devrait rester donc très rentable et lui permettre de disposer de la trésorerie nécessaire pour rémunérer ses actionnaires.

Figure 28: Évolution de l'EBIT de NAS Ivoire Holding (millions FCFA)

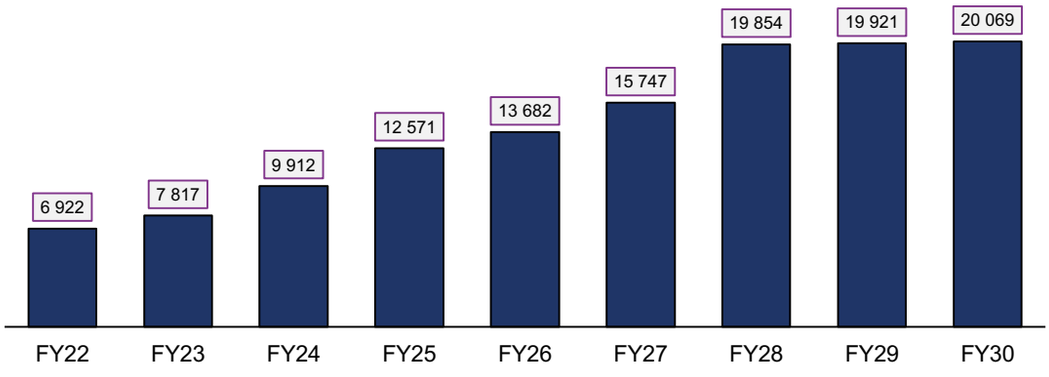

L'entreprise devrait afficher un EBIT de 6,9 milliards FCFA en 2022 et augmenter ensuite de 14% en moyenne par an jusqu'à s'élever à 20,1 milliards FCFA à la fin de la période.

Figure 29:Évolution du résultat net de NAS Ivoire Holding (millions FCFA)

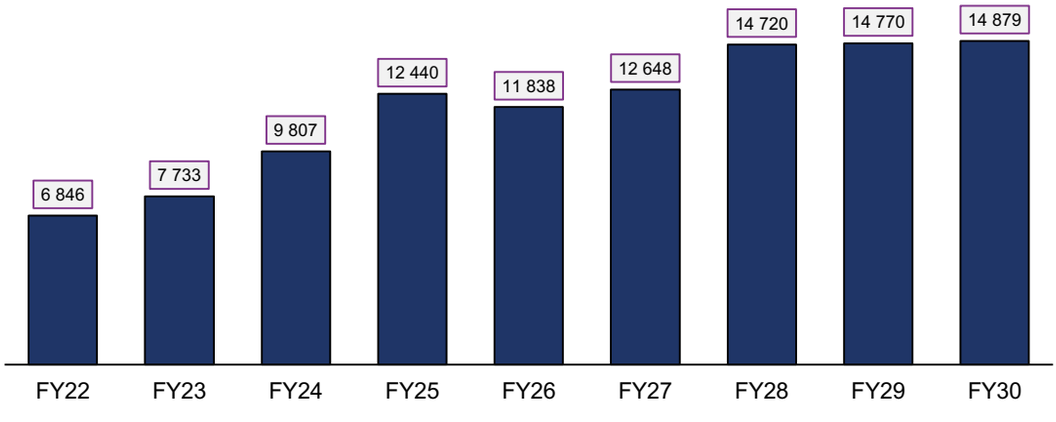

Les bonnes perspectives en termes de nombre de vols, la progression des marges et la bonne gestion des charges se traduisent par une amélioration remarquée du résultat net sur la période 2022-2030.

Avec un taux de croissance annuelle moyen de 10%, le résultat net progresse de 6,8 milliards FCFA à 14,9 milliards FCFA sur la durée d'estimation.

L'entreprise affiche une rentabilité intéressante sur toute la durée avec une marge nette comprise entre 29% et 41%.

9.3 NOTATION FINANCIÈRE DE NAS IVOIRE HOLDING

NAS Ivoire Holding bénéficie de la notation Bloomfield Investment Corporation suivante : Une notation à long terme BBB+ avec une perspective stable. Sur le court terme ; Une notation A1 avec une perspective stable.

Catégorie de valeur	Échelle de notation	Monnaie	Note actuelle	Date d'expiration	Perspective
Long terme	Monnaie locale	CFA	BBB+	28/02/2023	Stable
Court terme	Monnaie locale	CFA	A1	28/02/2023	Stable

(Source : rapport de notation Bloomfield Investment)

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les opérations de financement se présentent comme suit :

Prêteur	Bénéficiaire	Mise à disposition	Montant (en FCFA)	Taux d'intérêt	Echéance	Statut
NAS Koweït W.L.L	NAS Ivoire SA	2015	15 000 000 000	5,75%	2019	Echu
	NAS Ivoire Holding	2020	6 000 000 000	2,75%	2025	Annulé

NAS Koweït W.L.L a renoncé irrévocablement et inconditionnellement en mai 2022 à se prévaloir de tout droit de créance née ou à naître, lié au prêt de 6 milliards FCFA à sa filiale NAS Ivoire Holding et annule définitivement la dette existante et procédant du prêt.

10.2 NANTISSEMENT, GARANTIES ET SÛRETÉS CONSENTIS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe pas de nantissement, ni de garanties, ni de sûretés sur le capital social de NAS Ivoire Holding.

10.3 ACCORD DE CESSION DE 15% DU CAPITAL DE NAS IVOIRE SA À L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

Conformément à la convention de délégation, à tout moment au cours de la Période Additionnelle, NAS Ivoire Holding s'engage à céder 15% des actions de NAS Ivoire SA à titre gratuit à l'État de Côte d'Ivoire ou à toute autre entité désignée par celui-ci. L'État de Côte d'Ivoire communiquera à NAS Ivoire Holding, l'identité de l'entité devant acquérir les actions de NAS Ivoire SA en lieu et place de l'État de Côte d'Ivoire, au plus tard trois (3) mois avant le terme de la Période Initiale soit en fin d'année 2024.

L'entité désignée par l'État de Côte d'Ivoire doit être une société légalement constituée, à participation publique et n'ayant fait l'objet d'aucune sanction par un organisme national ou international, ni ne figurant sur aucune liste de sanction d'un organisme national ou

international tel que l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies.

Les termes et conditions de l'ouverture de capital social (i) ne sauraient intervenir avant le terme de la Période Initiale, (ii) ne sauraient excéder une participation de quinze pour cent (15%) sur une base complètement diluée.

11. FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés à l'activité de NAS Ivoire Holding sont intimement liés à ceux générés par l'exploitation de sa seule filiale NAS Ivoire SA.

La société NAS Ivoire SA exerce son activité dans un contexte spécifique qui fait naître de nombreux risques dont certains qu'elle ne peut pas contrôler, tels que les risques liés à son environnement, à l'environnement politique, économique, social, pandémique. Aussi l'Opération engendrera des risques liés aux actions, à la volatilité du cours, etc..

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans la présente note d'information, y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date du visa de l'AMF-UMOA et en l'état actuel de la connaissance de NAS Ivoire SA, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Toutefois, NAS Ivoire SA, à l'aide de son système de contrôle interne, a mis en place des mesures et plans d'atténuation des risques, et grâce à sa certification ISAGO, la Société a une certaine assurance sur le degré de maîtrise de ces risques opérationnels et organisationnels.

11.1 LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE NAS IVOIRE SA

11.1.1 Les risques liés à son activité

Le chiffre d'affaires de NAS Ivoire Holding dépend principalement de l'évolution du trafic aérien et du cargo, eux-mêmes fonction de facteurs dont NAS Ivoire Holding n'a, pour certains, pas la maîtrise, à savoir le nombre de mouvements d'avions, le nombre de passagers et le volume de marchandises. Ces indicateurs de performance dépendent :

- du niveau général de croissance économique de la Côte d'Ivoire ;
- de la stratégie et du succès des compagnies aériennes ;
- de l'attractivité de l'aéroport FHB ; et
- plus globalement, de l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire.

Certains événements indésirables ou risques d'assistance en escale ne sont pas à écarter et peuvent créer des dommages matériels aux compagnies aériennes, aux passagers, équipages et personnels au sol et ainsi remettre en cause le savoir-faire et la compétence de NAS Ivoire Holding.

Ci-dessous la représentation schématique de certains risques opérationnels liés à l'activité de NAS Ivoire SA :

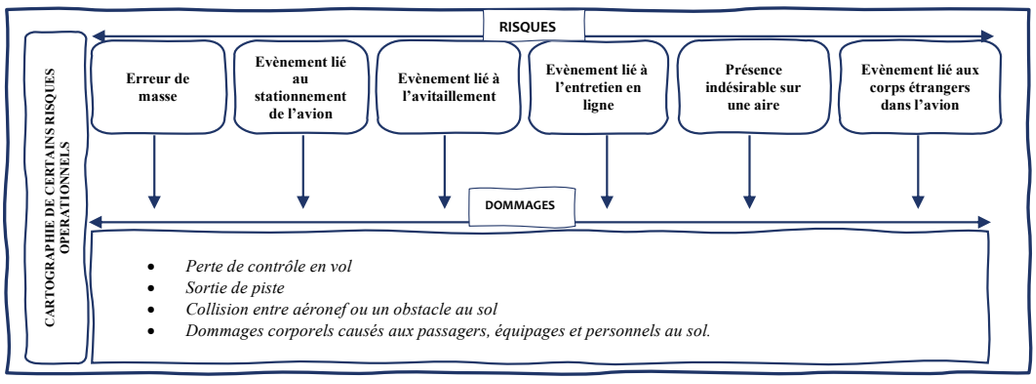

Pour minimiser ces risques opérationnels, NAS Ivoire Holding a investi sur la période 2015-2021, 429 591 607 FCFA dans la formation de son personnel, et emploie à temps plein des formateurs.

11.1.2 Risques de change

NAS Ivoire SA, en émettant sa facturation clientèle en dollar américain, court un risque important de change FX (US/XOF). Une possible dévaluation du dollar américain par rapport au franc CFA pendant la période de la concession pourrait engendrer une baisse significative des revenus de la compagnie.

11.1.3 Risques liés à l'environnement socio-politique dans lequel le groupe opère

Ces derniers mois, la sous-région ouest-africaine a été ébranlée par des coups d'Etat. En effet, certains pays frontaliers de la Côte d'Ivoire ont été victimes de coups d'Etat, ce sont entre autres le Mali, la Guinée, et plus récemment le Burkina-Faso. Cette situation remettant en cause la stabilité sous-régionale, pourrait entraîner une diminution du volume des vols, de passagers et de tonnages cargo, donc la profitabilité de NAS Ivoire Holding.

11.1.4 Les risques liés à la qualité des infrastructures

Les infrastructures aéroportuaires jouent un rôle primordial dans la pratique quotidienne des activités de NAS Ivoire Holding ; tout désinvestissement dans ce secteur aura pour conséquence une insuffisance des infrastructures qui sera un frein à l'expansion des compagnies aériennes sur l'aéroport FHB, ce qui engendrera une baisse du trafic aérien, principale source de revenus de NAS Ivoire Holding.

11.1.5 Les risques liés à la concurrence et à l'auto-assistance en escale

Au terme de la concession de NAS Ivoire SA, l'État de Côte d'Ivoire pourra décider d'ouvrir le marché des services d'assistance en escale à la concurrence, donc limiter le périmètre d'action de NAS Ivoire SA sur l'aéroport FHB.

Quant à la compagnie ivoirienne Air Côte d'Ivoire qui est l'un des plus grands clients de NAS Ivoire SA, elle a le droit de faire de l'auto-assistance sur l'aéroport FHB et peut donc, à ce titre, à tout moment décider de se priver des services de NAS Ivoire SA. Sachant qu'Air Côte d'Ivoire représente plus de 35% du trafic à l'aéroport FHB, ce risque pourrait réduire le chiffre d'affaires de NAS Ivoire SA d'au moins 14%.

11.1.6 Risque terroriste

La Côte d'Ivoire, comme l'ensemble des pays de la sous-région, a été heurtée par des attentats terroristes, notamment à Grand-Bassam en mars 2016.

Tous les aéroports du monde sont en permanence sujets au risque de survenance d'un attentat terroriste. Si ce risque venait à se concrétiser à l'aéroport FHB, la performance de celui-ci pourrait s'en trouver fortement affectée puisqu'un tel événement serait de nature à réduire le niveau du trafic aérien pour une période indéterminée et ainsi impacter les résultats de NAS Ivoire SA puisque son chiffre d'affaires est constitué à plus de 80% du revenu du trafic (assistance au sol).

Pour contenir ce risque, la Société met en œuvre toutes les règles de sécurité et de qualité de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile. Les recrutements de ses employés suivent des processus rigoureux. La Société a investi dans des caméras de vidéo-surveillance et dans du matériel de détection de produits ou tous objets dangereux. Une fouille rigoureuse des passagers et des bagages en collaboration avec la gendarmerie de l'aéroport FHB est pratiquée à chaque vol.

Toutefois, NAS Ivoire SA n'étant pas le seul prestataire de services sur l'aéroport FHB, il n'a pas le contrôle de l'entièreté du périmètre de l'aéroport.

11.1.7 Risque pandémique

La crise liée à la Covid-19 est une illustration parfaite des risques exogènes à NAS Ivoire Holding qui pourraient avoir un impact significatif sur son activité.

À ce jour, les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 ont eu un impact énorme sur le secteur aérien. En effet, 50% du chiffre d'affaires de NAS Ivoire SA en 2020 a été impacté du fait de l'instauration des mesures de confinement qui ont engendré des restrictions de voyages.

11.1.8 La politique fiscale

NAS Ivoire SA est exonérée de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) jusqu'en 2025, en contrepartie, elle paie une Redevance de Délégation annuelle correspondant à un pourcentage de 13% de son chiffre d'affaires.

Toute modification du montant de la Redevance de Délégation (augmentation du montant), tout changement dans les règles d'exonération de l'impôt BIC, de nouvelles taxes et un alourdissement des taxes existantes auront un effet réducteur sur le résultat net de la Société.

11.2 LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

11.2.1 Le risque lié au non-renouvellement de la concession

Le non-renouvellement de la concession par l'État ivoirien entraînera la cessation de toutes les activités de NAS Ivoire SA sur l'aéroport FHB puisque l'une des conditions de la survie (pérennité) de NAS Ivoire Holding ainsi que sa filiale NAS Ivoire SA est le renouvellement de la concession.

L'ensemble des biens appartenant à l'autorité délégante et mis à la disposition du délégataire par celle-ci à la date de démarrage de l'exploitation, sera restitué à la date d'expiration ou de résiliation de la délégation.

Les « Biens de Retour » font retour à l'autorité délégante, gratuitement, automatiquement et sans frais pour cette dernière, en état normal d'entretien et de fonctionnement, compte tenu de l'usure normale du temps.

A la date de la rédaction de la présente note d'information, 90% des obligations ont été remplies par NAS Ivoire SA. Cependant, le respect des engagements de NAS Ivoire SA envers l'État de Côte d'Ivoire n'est pas une garantie absolue pour le renouvellement de

la concession. En effet, comme énumérées dans la convention, les causes de résiliation sont nombreuses et peuvent émaner du délégataire comme de l'autorité délégante. Ce sont entre autres les manquements graves, une résiliation conventionnelle, fraude, malversation, etc...

11.2.2 Les risques réglementaires

NAS Ivoire Holding opère dans un environnement très réglementé. Les lois et règlements ivoiriens, et la réglementation internationale en matière aéronautique peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité de la Société.

Comme dans tout secteur d'activité réglementé, toute modification de la règlementation ou de son interprétation par l'administration ou les tribunaux peut entraîner des dépenses pour NAS Ivoire Holding se traduisant par une augmentation de ses charges, ce qui pourrait impacter ses résultats.

11.3 LES RISQUES LIÉS À L'OFFRE

11.3.1 Risques liés aux actions de NAS Ivoire Holding

Les actions de la Société, jusqu'à leur admission aux négociations sur la BRVM ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

Bien que la Société ait demandé l'admission de ses actions aux négociations sur la BRVM, elle ne peut pas garantir l'existence d'un marché pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, sera suffisamment liquide.

Le Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini dans la présente note d'information) a été fixé en tenant compte d'un certain nombre d'éléments qui pourraient ne pas refléter les performances futures des actions. Le cours des actions de la Société qui s'établira postérieurement à l'admission de ses actions aux négociations sur la BRVM est susceptible de varier significativement par rapport au Prix de l'Offre.

Si un marché actif ne se développe pas pour les actions de la Société, la liquidité et le prix de marché des actions de celle-ci pourraient en être significativement affectés.

11.3.2 Détention d'un pourcentage significatif du capital par l'actionnaire de référence de NAS Ivoire Holding

À la date de réalisation de l'Offre, NAS Koweït W.L.L détiendra 65% du capital de NAS Ivoire Holding. Ces actions seront détenues sous la forme nominative, et pourront bénéficier de droits de vote après la réalisation de l'Offre, conformément aux stipulations des statuts de la Société. En tant qu'actionnaire majoritaire, NAS Koweït W.L.L aura une influence importante sur toutes les résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale.

11.3.3 Risque de volatilité du cours

Le cours des actions de NAS Ivoire Holding sur la BRVM pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, tels que les variations des résultats financiers, l'annonce de concurrents, l'évolution défavorable de l'environnement réglementaire, les modifications de l'équipe dirigeante, etc... Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société. En effet l'action NAS Ivoire Holding pourrait varier, à la hausse comme à la baisse, et plus la volatilité du titre de la Société sera grande, plus fort sera le risque associé à l'action de NAS Ivoire Holding. Si le prix de l'action varie beaucoup, aucune garantie n'est donnée aux investisseurs sur la revente avec profit ou même sans perte de leurs actions.

12. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de la rédaction de la présente note d'information, NAS Ivoire Holding n'a pas connaissance de faits exceptionnels, qui pourraient avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats, hormis les risques liés à la Covid-19 ainsi que la situation socio-politique de la Côte d'Ivoire et de la sous-région.

13. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Les litiges en cours ne sont relatifs qu'à l'entité opérationnelle et se présentent comme suit :

Sujets	Intérêt du litige (En FCFA)	Observations
PERSONNE MORALE	20 000 000	La personne morale a assigné NAS Ivoire SA en intervention forcée dans une procédure. Par un jugement rendu le 29 juillet 2021, le Tribunal a condamné la personne morale à payer la somme de vingt millions Francs CFA (20 000 000) et a mis hors de cause NAS Ivoire SA. Après signification, la personne morale n'a pas fait appel de sorte que le jugement est à présent définitif.
PERSONNE PHYSIQUE	10 000 000	La personne physique a été licenciée par NAS Ivoire SA et a initié une procédure judiciaire en réparation. La société NAS Ivoire SA a formé un pourvoi en cassation contre la décision de condamnation intervenue à son encontre.
PERSONNE PHYSIQUE	2 009 670	La personne physique poursuit NAS Ivoire SA devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan, en réclamation de la somme de deux millions neuf mille six cent soixante-dix Francs CFA (2 009 670) pour la perte de ses bagages.

PERSONNE PHYSIQUE	17 456 136	Ex-employé de NAS Ivoire SA, la personne physique a été licenciée par la Société et a initié une procédure judiciaire en réparation. Elle sollicite la condamnation de NAS à lui payer la somme totale de dix-sept millions quatre cent cinquante-six mille cent trente-six Francs CFA (17 456 136). Le 15 juin 2021, le Tribunal a condamné NAS Ivoire SA à payer la somme de trois millions Francs CFA (3 000 000). NAS Ivoire SA a interjeté l'appel de ce jugement.
PERSONNE PHYSIQUE	9 052 540	La personne physique a été licenciée par NAS Ivoire SA et a initié une procédure judiciaire en réparation. NAS Ivoire SA a formé un pourvoi en cassation contre la décision de condamnation intervenue à son encontre.
PERSONNE PHYSIQUE	4 314 540	La personne physique a été licenciée par la Société et a initié une procédure judiciaire en réparation. Elle sollicite la condamnation de NAS Ivoire SA à lui payer la somme totale de quatre millions trois cent quatorze mille cinq cent quarante Francs CFA (4 314 540 FCFA).
PERSONNES PHYSIQUES	44 466 376	Les 6 anciens salariés ont été licenciés par NAS Ivoire SA et réclament des dommages et intérêts s'élevant au total à quarante-quatre millions quatre cent soixante-six mille trois cent soixante-seize Francs CFA (44 466 376 FCFA).
Commission de l'UEMOA	30 000 000	La Commission de l'UEMOA a établi que NAS Ivoire SA a enfreint les dispositions de l'article 88 (b) du Traité de l'UEMOA et ses textes d'application et lui a infligé une sanction pécuniaire de trente millions Francs CFA (30 000 000 FCFA). La décision est de nature à faire l'objet d'une voie de recours devant la Cour de Justice de l'UEMOA dans le cas où NAS Ivoire SA conteste le bien-fondé de la décision. La saisine de la Cour de Justice de l'UEMOA est en cours.

PARTIE III :

PRESENTATION DE L'OPERATION

14. INFORMATIONS DE BASE

14.1 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente la situation des capitaux propres consolidés du groupe et de son endettement financier net consolidé au 31 décembre 2021 :

en millions FCFA	Au 31/12/2021
A. Capital Social	10
B. Primes & réserves consolidées	13 288
Capitaux propres (A+B)	13 298
C. Trésorerie et équivalent	8 163
D. Dettes financières	6 192
Endettement net (C+D)	(1 971)

Après l'augmentation du capital au 4 Avril 2022.

en millions FCFA	Au 4/04/2022
A. Capital Social	115

L'endettement financier net du groupe est passé de 2 016 milliards FCFA au 31 décembre 2020 à – 1 971 milliards FCFA au 31 décembre 2021, soit une baisse de 3 988 milliards FCFA.

14.2 RAISON DE L'OPÉRATION

Cette cession d'actions envisagée par NAS Koweït W.L.L à hauteur de 35% dans le capital social de sa filiale NAS Ivoire Holding a pour but de (i) permettre à NAS Koweït W.L.L d'accompagner son plan d'expansion et ; (ii) faire profiter le grand nombre de la croissance et de la profitabilité de sa filiale NAS Ivoire Holding.

14.3 ACTIONNARIAT AVANT ET APRÈS L'OPÉRATION DE L'ÉMETTEUR

A l'issue de la cession des 10 062 500 actions (les « Actions Offertes ») par NAS Koweït W.L.L. (l'« Actionnaire Cédant »), objet de la présente note d'information, l'actionnariat de la société NAS Ivoire Holding (la « Société ») ressortirait comme suit :

	Avant l'Opération		Cession		Après l'Opération	
Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
NAS Koweït W.L.L	28 750 000	100%	10 062 500	35%	18 687 500	65%
Flottant BRVM	0	0%	10 062 500	35%	10 062 500	35%

Le flottant représentera après l'Opération 35% du capital de NAS Ivoire Holding.

15. INFORMATION SUR LES ACTIONS DEVANT ÊTRE OFFERTES / ADMISES AUX NÉGOCIATIONS

15.1 NATURE ET CATÉGORIE DES VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES ET ADMISES AUX NÉGOCIATIONS

L'admission aux négociations sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) des Actions Offertes dans le cadre de l'Opération objet de la présente note d'information fera l'objet d'une demande auprès de la BRVM. Aucune autre demande d'admission sur un autre marché réglementé n'a été formulée par la Société au titre des Actions Offertes.

Les actions existantes de la Société, y compris les Actions Offertes dans le cadre de l'Opération objet de la présente note d'information, sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie.

La première cotation des Actions Offertes sur la BRVM devrait intervenir un mois après l'inscription des titres au DC/BR selon le calendrier prévisionnel de l'Opération.

15.2 FORME ET MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les Actions Offertes qui auront été cédées par l'actionnaire cédant dans le cadre de la présente Offre (les « Actions Offertes Cédées ») revêtiront la forme au porteur.

Les Actions Offertes Cédées seront dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes, tenus selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires des Actions Offertes Cédées seront représentés par une inscription à leur nom chez un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur. Les Actions Offertes, feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations du DC/BR en qualité de dépositaire central, et aux systèmes de règlement-livraison du DC/BR.

15.3 DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS OFFERTES

Les principaux droits attachés à l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société y compris les Actions Offertes, en l'état actuel de AUSCGIE, de la législation ivoirienne et de ses statuts de la Société en vigueur à ce jour, sont décrits ci-après :

Droit à dividendes

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 1er janvier 2022.

Droit de vote

Dans toutes les assemblées générales, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions libérées des versements exigibles, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur de certains actionnaires.

Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie

En l'état actuel de la législation applicable et conformément à l'article 573 de l'AUSCGIE, toute augmentation de capital en numéraire ouvre aux actionnaires, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles. L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui décide ou autorise une augmentation de capital peut, en application de l'article 586 de l'AUSCGIE, supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital ou pour une ou plusieurs tranches de cette augmentation. Dans les sociétés dont les titres de capital sont admis aux négociations sur un marché réglementé, l'assemblée générale peut prévoir un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires. Lorsque l'émission de titres de capital est réalisée par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le prix d'émission doit être fixé par l'assemblée générale extraordinaire sur rapport du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes conformément à l'article 839 de l'AUSCGIE.

Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Droit de communication

Chaque actionnaire a le droit d'être informé sur le fonctionnement de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions définies par les articles 525 et 526 de l'AUSCGIE.

Autres

La Société est autorisée par ses statuts à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des porteurs de titres

15.4 AUTORISATIONS

15.4.1 Assemblée générale ayant autorisé l'opération

L'admission à la négociation des Actions Offertes cédées a été autorisée par la troisième (3e) résolution des décisions extraordinaires de l'actionnaire unique valant assemblée générale extraordinaire de la Société du 08 avril 2022 dont le texte est reproduit ci-après :

L'Actionnaire Unique, se référant aux rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes qui lui ont été présentés, relatifs à la réduction de la valeur nominale des actions de la Société et à l'émission d'actions nouvelles en échange des actions anciennes, à l'augmentation de capital et à l'admission à la cote de la BRVM du titre NAS Ivoire Holding S.A. décide, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes et du respect de la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA :

(i) d'autoriser la cession de 35% des actions de la Société détenues par NAS Kuwait en procédant par offre publique de vente (l'« OPV ») selon les modalités suivantes :

   a. Période de souscription : les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription seront déterminées en fonction de la date de délivrance du visa de l'AMF-UMOA ;

   b. Mode de paiement : le paiement se fera en espèce, par chèque ou virement et devra être présenté auprès de l'un des membres du syndicat de placement.

(ii) de solliciter l'admission des actions de NAS Ivoire Holding S.A. à la cote de la

BRVM après la réalisation de l'OPV, connaissance prise du rapport du conseil d'administration ;

(iii) d'autoriser son mandataire à mener toutes les diligences nécessaires, élaborer et signer toute la documentation nécessaire à la réalisation de l'Opération, notamment la Note d'Information.

La réduction de la valeur nominale des actions de la Société et d'émission d'actions nouvelles en échange des actions anciennes a été autorisée par la première (1ère) résolution des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 31 octobre 2022 dont le texte est reproduit ci-après :

L'Actionnaire Unique, se référant au rapport du Conseil d'Administration qui lui a été présenté, relatif à la réduction de la valeur nominale des actions de la Société décide : de réduire la valeur nominale des actions de la Société, avec effet à compter de la présente décision de l'Actionnaire Unique, afin de la ramener de huit Francs (8 FCFA) chacune à quatre Francs (4 FCFA) chacune de sorte que le montant total des actions de la Société sera vingt-huit millions sept cent cinquante mille (28.750.000) actions.

15.4.2 Actionnaire cédant

NAS Kuwait W.L.L. détient, à la date de la présente note d'information, la totalité du capital social et des droits de vote de la Société et procèdera à la cession d'un nombre maximal de 10 062 500 actions existantes dans le cadre de l'Offre, représentant 35 % du capital social et des droits de vote de la Société, sur la base de la cession du nombre maximal d'actions existantes à céder.

Après l'Opération, NAS Kuwait W.L.L. continuera de détenir la majorité du capital et des droits de vote de la Société. En conséquence, NAS Kuwait W.L.L. sera en mesure de contrôler la plupart des décisions devant être adoptées en assemblée générale et décidera notamment de l'adoption des résolutions relatives à la nomination des administrateurs au conseil d'administration et à la distribution des dividendes.

15.5 DATE PRÉVUE D'ADMISSION ET DE RÈGLEMENT-LIVRAISON DES ACTIONS

La date prévue pour le règlement-livraison des Actions Offertes est le 16 décembre 2022, selon le calendrier indicatif.

15.6 RESTRICTIONS À LA LIBRE NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

16. STRUCTURE DE L'OFFRE

16.1 CONDITIONS DE L'OFFRE

L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché d'un nombre maximum de 10 062 500 actions existantes par l'actionnaire cédant.

Préalablement à la première admission aux négociations des actions de la Société sur la BRVM, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une Offre Publique de Vente (l'« Offre » ou l'« OPV ») conformément à la règlementation en vigueur.

16.2 CALENDRIER INDICATIF

Date	Diligences
18 Novembre 2022	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
21 Novembre 2022	Réservation du code ISIN
24 Novembre 2022	Ouverture de l'OPV
09 Décembre 2022	Clôture de l'OPV au plus tard à 17 heures (heure d'Abidjan)
16 Décembre 2022	Règlement livraison de l'OPV
Début Février 2023	Début des négociations des actions de la Société sur la BRVM

16.3 MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION

Le montant global de l'Opération s'établit à 21 131 250 000 FCFA, soit une cession de 10 062 500 actions existantes au prix de 2100 FCFA par action. (Nous présentons ce prix à titre indicatif car il pourrait évoluer en fonction de l'évolution du marché).

La Société ne recevra aucun produit de la cession par l'Actionnaire Cédant des Actions Offertes.

16.4 RÉPARTITION DE L'OFFRE

La présente Offre Publique de Vente concerne le placement de 10 062 500 actions. Cette Offre se répartit entre deux (2) guichets placeurs et est structurée en deux (2) types d'ordres. Chaque guichet placeur se verra réservé un nombre d'Actions Offertes dans le cadre de cette Opération.

Type d'Ordres	Guichets placeurs			%
	Description	SGI concernées	Nombre d'actions	
Type I	Personnes physiques	• Autres SGI Membres du syndicat de placement • HUDSON&Cie	4 025 000	40%
Type II	Personnes morales	• HUDSON&Cie	6 037 500	60%

16.5 PLACE DE COTATION

Les Actions Offertes Cédées feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le premier compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Le flottant représentera 35 % du capital post-cession et sera constitué de l'ensemble des Actions Offertes Cédées dans le cadre de l'Opération objet de la présente note d'information.

L'admission des actions objet de la présente Offre sera demandée au cours des trois (3) mois suivant la clôture de la période de souscription.

17. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

Pour la détermination du prix de l'Offre, objet de la présente note d'information, deux différentes méthodes de valorisation ont été mises en œuvre :

- **Méthode des flux futurs actualisés (DCF)**
- **Méthode des dividendes futurs actualisés (DDM)**

La méthode des multiples n'a pas été retenue en raison de l'absence d'entreprises comparables dans la région ou sur le continent ayant les mêmes critères (Cadre règlementaire, taille, structure de coûts, structure financière etc.).

Nos travaux d'évaluation ont été fondés sur la base d'une approche multicritères basée sur un plan d'affaires 2022-2030 préparé par la Société (normes OHADA) et prend en considération l'annulation, en date du 5 mai 2022, du prêt de 6 milliards FCFA (taux :2,75%) entre NAS Ivoire Holding SA et NAS Koweït W.L.L ainsi que sa politique de distribution de dividendes sur la période.

L'une des limites de la méthode DCF utilisée est de se reposer sur des flux futurs, par définition incertains. Cette méthode est tournée vers l'avenir de l'entreprise et repose sur les prévisions disponibles dans le business plan pouvant être affectées par plusieurs facteurs exogènes pendant la durée du business plan.

La méthode DDM repose sur le même principe que la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles, ainsi la valeur d'une action est déterminée par actualisation des dividendes futurs au coût des capitaux propres. La principale limite de cette méthode se situe au niveau d'une forte dépendance de la valorisation obtenue de la politique de distribution de l'entreprise.

17.1 MÉTHODES DE VALORISATION UTILISÉES

17.1.1 Méthode des flux futurs actualisés

La méthode des flux futurs actualisés permet d'estimer la valeur de l'entreprise aujourd'hui en fonction de ses flux de trésorerie futurs attendus en prenant en compte la fin de la concession en 2030. La méthode fournit une visibilité à long terme sur la richesse que l'entreprise générera à partir de son activité.

17.1.2 Paramètres de valorisation utilisés

- **Tableaux de flux de trésorerie prévisionnel :**

En millions de FCFA	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
EBITDA	**8 559**	**9 455**	**10 776**	**13 435**	**14 546**	**16 611**	**20 718**	**20 785**	**20 933**
Eléments non cash de l'EBITDA	250	250	250	250	257	257	257	257	257
Variation de BFR	-941	-172	-247	-522	-219	-388	-766	-34	-36
Capex	-218	-218	-218	-218	-218	-218	-218	-218	-218
IS	-65	-73	-93	-118	-1 829	-3 082	-5 116	-5 133	-5 171
Free cash flow net d'IS	**7 586**	**9 242**	**10 469**	**12 828**	**12 537**	**13 180**	**14 876**	**15 657**	**15 765**
Taux de conversion EBITDA/FCF	88,6%	97,7%	97,1%	95,5%	86,2%	79,3%	71,8%	75,3%	75,3%
Dividendes	-4 591	-5 187	-6 583	-8 354	-7 950	-8 495	-9 889	-9 922	-9 996
Flux de financement	**-4 591**	**-5 187**	**-6 583**	**-8 354**	**-7 950**	**-8 495**	**-9 889**	**-9 922**	**-9 996**
Résultat financier	-11	-12	-12	-14	-15	-16	-19	-19	-19
Flux de trésorerie	**2 984**	**4 043**	**3 873**	**4 459**	**4 572**	**4 668**	**4 968**	**5 716**	**5 751**
Trésorerie d'ouverture	8 163	11 147	15 190	19 063	23 523	28 095	32 763	37 732	43 448
Trésorerie de clôture	11 147	15 190	19 063	23 523	28 095	32 763	37 732	43 448	49 199

Source: NAS Ivoire Holding (Vendor Due Diligence réalisée par KPMG)

- **Projections financières :**

En millions FCFA	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
EBIT	6 922	7 817	9 912	12 571	13 682	15 747	19 854	19 921	20 069
D&A	1 638	1 638	864	864	864	864	864	864	864
IS	(65)	(73)	(93)	(118)	(1 829)	(3 082)	(5 116)	(5 133)	(5 171)
Investissements *	(218)	(218)	(218)	(218)	(218)	(218)	(218)	(218)	(218)
Variation BFR	(941)	(172)	(247)	(522)	(219)	(388)	(766)	(34)	(36)
Reprise D&A	250	250	250	250	257	257	257	257	257
Free Cash-Flow net des 15% de l'Etat	7 586	9 242	10 469	12 828	10 656	11 203	12 644	13 309	13 400

Source: NAS Ivoire Holding (Vendor Due Diligence réalisée par KPMG)

* La faiblesse des investissements sur la période s'explique par les investissements importants réalisés en 2015 après l'obtention de la concession et capable d'absorber un volume d'activité largement supérieur à ceux actuellement observés et anticipés. Ces investissements effectués concernent du matériel technique dont la durée de vie est supérieure à 20 ans. Par ailleurs la société applique un plan de maintenance préventive qui garantit un bon fonctionnement de ces équipements. Les investissements planifiés viendront en appoint pour renforcer la qualité des services délivrés.

- **Détermination du taux d'actualisation**

Taux sans risque (TPCI 70 5,75% 2022 - 2037)	5,75%
Prime de risques*	7,40%
Beta (ß)**	0,97
Coût des capitaux propres	12,94%
Coût de la dette (après taxes)	2,06%
Coût du capital	9,86%

* La prime de risque utilisée a été obtenu sur le site de DAMODARAN (www.stern.nyu.edu). Elle est obtenue en utilisant la notation souveraine en devise locale et en estimant l'écart de défaut pour cette notation (sur la base d'obligations de pays) par rapport à un taux d'obligations d'État sans défaut.

**Un Beta désendetté de 0,75 du secteur Air / transport a été obtenu sur le site de DAMODARAN (www.stern.nyu.edu) et a été re-endetté en utilisant la structure financière de la Société.

- **Détermination de la valeur terminale :**

La valeur terminale de NAS Ivoire Holding au terme de la période de prévisions a été déterminée comme étant inexistante compte tenu de la spécificité de la convention qui prend fin en 2030. Il en résulte donc aucun taux de croissance à l'infini.

17.1.3 Résultat

La valorisation de NAS Ivoire Holding par la méthode du DCF est résumée dans le tableau ci-dessous :

Croissance à l'infini	
Taux de croissance à l'infini	0
Flux terminal	0
Calcul de la valeur (En millions FCFA)	
Valeur terminale	0
Valeur actuelle de la valeur terminale	0
Valeur actuelle des flux	66 934
= Valeur d'entreprise	66 934
- Endettement net et minoritaire	-7 971
= Valeur des capitaux propres	**74 905**

La valeur des fonds propres de NAS Ivoire Holding selon la méthode DCF est comprise entre 71,2 milliards de FCFA et 78,6 milliards FCFA soit une valeur moyenne de 74,9 milliards FCFA en utilisant une fourchette +/-5%.

17.1.4 Méthode des dividendes futurs actualisés (DDM)

La méthode des dividendes futurs actualisés valorise l'entreprise sur la base des dividendes distribués à ses actionnaires. La méthode permet de calculer la juste valeur de l'entreprise indépendamment des conditions de marché en ne tenant compte que du rendement et de la politique de dividendes.

Le calcul du DDM se fera sur la base d'un dividende distribué de la NAS Ivoire SA à la Holding de 75% du résultat net distribuable et d'une distribution de la NAS Ivoire Holding de 90% de son résultat net à ses actionnaires.

17.1.5 Paramètres de valorisation utilisés

- **Projections financières :**

En millions FCFA	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat net NAS IVOIRE SA	6 981	7 876	9 970	12 628	12 021	12 839	14 930	14 980	15 090
Dividende brut distribué - NAS Ivoire SA (75%)	5 236	5 907	7 478	9 471	9 016	9 629	11 197	11 235	11 318
Trésorerie nette cumulée NAS Ivoire SA	2 350	5 684	8 675	12 032	13 673	15 246	16 693	18 767	20 850
Dividendes reçus - NAS Ivoire Holding	5 236	5 907	7 478	9 471	7 663	8 185	9 518	9 550	9 620
Dividendes nets (IS 10%) - NAS Ivoire Holding	4 712	5 317	6 730	8 524	6 897	7 366	8 566	8 595	27 423
Charges opérationnelles - NAS Ivoire Holding (2% CA)	79	89	112	142	115	123	143	143	457
Dividendes distribuables - NAS Ivoire Holding	4 121	4 690	6 043	7 734	6 274	6 732	7 878	7 903	32 474
Trésorerie nette cumulée NAS Ivoire Holding	445	947	1 583	2 388	3 039	3 735	4 544	5 356	7 946
Dividendes payés - NAS Ivoire Holding (90%)	4 171	4 705	5 956	7 544	6 104	6 519	7 581	7 606	34 911

- **Détermination de la valeur terminale :**

La valeur terminale représente la valeur de NAS Ivoire Holding à l'issue de l'horizon de prévision du business plan.

Le résultat net de la NAS Ivoire SA et celui de la NAS Ivoire Holding ne sont pas entièrement distribués en fin d'année. La valeur terminale de NAS Ivoire Holding au terme de la période de prévision a été déterminée comme étant la somme des cumuls de flux de trésorerie net de la filiale NAS Ivoire SA ainsi que de la NAS Ivoire Holding compte tenu de la spécificité de la convention qui prend fin en 2030. Ces hypothèses prennent donc en compte le risque de fin de la concession et sont exprimées dans le prix de cession.

17.1.6 Résultat

La valeur des capitaux propres de NAS Ivoire Holding selon la méthode DDM est comprise entre 43,3 milliards de FCFA et 47,8 milliards FCFA soit une valeur moyenne de 45,6 milliards FCFA en utilisant une fourchette +/-5%.

Calcul de la valeur (En millions FCFA)	
Valeur actuelle des flux de dividendes	45 559
= Valeur d'entreprise	45 559
= Valeur des capitaux propres	**45 559**

17.2 SYNTHESE DES METHODES DE VALORISATION RETENUES

La valeur des capitaux propres de NAS Ivoire Holding obtenue sur la base des méthodes de valorisation retenues se situe entre 57,5 milliards FCFA et 62,9 milliards FCFA (pour 100%).

En millions FCFA	
Méthode des flux futurs actualisés (pondération : 50%)	74 905
Méthode des dividendes futurs actualisés (pondération : 50%)	45 559
Fourchette de valorisation (+/-5%)	57 540 - 62 963
Nombre d'actions	28 750 000
Fourchette de valorisation par action	2 001 – 2 190

L'actionnaire cédant a décidé de fixer le prix de cession à 2 100 FCFA par action.

En FCFA	
Prix fixé	2 100
Nombre d'actions à céder (35% du capital)	10 062 500
Valeur des actions cédées	21 131 250 000

18. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

18.1 SYNDICAT DE PLACEMENT

Chef de File du syndicat de placement :

HUDSON & CIE

8 - 10, Avenue Lamblin, Tour BIAO – 9ème étage

BP 2294 Abidjan 18 Côte d'Ivoire.

http://www.hudson-cie.com

Le syndicat de placement est composé de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées (« SGI ») par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA. Sa composition est la suivante :

Syndicat de placement		
Pays	SGI	Contact
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 35
	AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI)	(229) 21 31 87 33
	BIIC FINANCIAL SERVICES (BFS)	(229) 21 31 22 00
	SGI BENIN	(229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(229) 21 31 00 21

BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(226) 25 33 14 83
	SOCIÉTÉ BURKINABÉ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF)	(226) 25 33 04 91
COTE D'IVOIRE	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 27 20 31 21 21
	ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA (ASWA)	(225) 27 20 21 98 26
	BICI BOURSE	(225) 27 20 20 96 68
	BNI FINANCE	(225) 27 20 31 07 78
	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 27 20 30 21 22
	BRIDGE SECURITIES	(225) 27 20 30 77 18
	BSIC CAPITAL	(225) 27 20 31 90 55
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 27 20 31 92 24
	HUDSON & CIE, (Arrangeur & Chef de File)	*(225) 27 20 31 55 00*
	MAC - AFRICAN SGI	(225) 27 22 44 53 29
	MATHA SECURITIES	(225) 27 20 32 14 50
	ORAGROUP SECURITIES	
	NSIA FINANCES	(225) 27 20 20 06 53
	SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM)	(225) 27 22 59 85 80
	SIRIUS CAPITAL	(225) 27 20 24 24 65
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA (SG – CSWA)	(225) 27 20 20 12 65
MALI	CIFA-BOURSE SA	(223) 20 23 50 20
	GLOBAL CAPITAL	(223) 44 90 59 74
	SGI MALI	(223) 20 29 41 19
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 73 78 18
SENEGAL	ABCO BOURSE	(221) 33 822 97 97
	COMPAGNIE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE BOURSE (CGF BOURSE)	(221) 33 849 03 99
	EVEREST FINANCE	(221) 33 822 87 00
	FINANCE GESTION ET INTERMÉDIATION (FGI)	(221) 33 867 60 42
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 869 31 40
	INVICTUS CAPITAL FINANCE	(221) 33 832 82 32
TOGO	SGI TOGO	(228) 22 22 31 45

18.2 PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions NAS Ivoire Holding, objet de la présente note d'information, seront souscrites du 24 novembre 2022 au 9 décembre 2022 inclus selon le calendrier indicatif.

La période de souscription peut être prolongée, déplacée ou faire l'objet d'une clôture anticipée par le Chef de File de l'Opération à tout moment après l'ouverture de la centralisation des ordres de souscription.

D'autre part si la SGI, Chef de File du syndicat de placement, constate la souscription de la totalité des offres, elle pourra clôturer l'Opération sans préavis.

18.3 LES PERSONNES CONCERNÉES

L'offre de souscription est ouverte à tout investisseur, personne physique ou morale, résidant ou non dans la zone UEMOA dans les proportions spécifiées au point 19.1.

18.4 LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer d'un compte titres dans une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par l'AMF-UMOA et membre du syndicat de placement. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes. Les dépôts couvrant les souscriptions suivant les différents types d'ordres doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites.

Les souscriptions sont matérialisées par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire au nombre de titres indiqués, dans la limite des actions disponibles.

Les bulletins de souscription dûment renseignés et signés par le souscripteur devront être validés et horodatés par le membre collecteur du syndicat de placement.

Le montant total de la souscription doit être libéré au moment de la signature du bulletin de souscription. La couverture des souscriptions enregistrées lors de la période de souscription est de la responsabilité du membre du syndicat de placement collecteur. Ce dernier devra débiter le compte du souscripteur pour le montant de sa souscription.

En cas de réduction des ordres, une restitution du montant non alloué sera effectuée par le membre collecteur du syndicat de placement conformément à la règlementation en vigueur.

18.5 CLÔTURE DE L'OFFRE/CLÔTURE ANTICIPÉE DE L'OFFRE

La clôture de l'Offre est prévue le 9 décembre 2022 à 17h selon le calendrier indicatif de l'Opération.

Toutefois la date et l'heure de clôture de l'Offre pourront être avancées par la SGI Chef de File de l'Opération dans les conditions suivantes :

- L'Opération pourra être clôturée par anticipation à n'importe quelle date comprise entre le début et la fin de la période de souscription. Cette clôture anticipée fera l'objet de la diffusion d'un communiqué par la SGI Chef de File aux membres du syndicat.
- Si la date et/ou l'heure de la clôture sont prorogés, la nouvelle date et/ou heure de clôture fera l'objet de la diffusion d'un communiqué par la SGI Chef de File.

18.6 TRANSMISSION DES SOUSCRIPTIONS PAR LES SGI MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement est tenu de transmettre régulièrement un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues à la SGI Chef de File, en charge de centraliser les offres, à l'adresse suivante : *opv@hudson-cie.com*

Seules les souscriptions transmises au centralisateur par les SGI membres du syndicat de placement avant la clôture de l'Offre pourront être prises en compte dans le processus d'allocation.

A la clôture de la période de souscription, chacun des membres du syndicat de placement devra remettre au centralisateur, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions reçues.

18.7 CENTRALISATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscriptions sont centralisés auprès du Chef de File de l'Opération.

La centralisation des ordres débutera à 9 heures GMT, le jour de l'ouverture de la période de souscription. Les membres du syndicat de placement pourront alors transmettre au Chef de File, à tout moment, les ordres de souscriptions qu'ils auront collectés.

La SGI Chef de File s'engage à centraliser et à transmettre quotidiennement à l'AMF-UMOA l'état des souscriptions aux guichets des membres du syndicat de placement.

Seuls les ordres de souscription centralisés auprès du Chef de File avant la clôture de la période de souscription feront l'objet d'une allocation.

w

18.8 COMPTE-RENDU DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATION

Un compte-rendu sera adressé au l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA dans les 5 jours suivant la clôture de l'Opération.

19. REGLES D'ALLOCATION, MODALITES DE REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

19.1 RÈGLES D'ALLOCATION DES TITRES

La présente offre publique de vente concerne le placement de 10 062 500 actions. Cette offre se répartie entre deux (2) guichets placeurs et est structurée en deux (2) types d'ordres. Chaque guichet placeur se verra réservée un nombre d'actions offertes dans le cadre de cette Opération.

Catégories d'agents placeurs

Type d'Ordres	Guichets placeurs			%
	Description	SGI concernées	Nombre d'actions	
Type I	Personnes physiques	• Autres SGI Membres du syndicat de placement • HUDSON&Cie	4 025 000	40%
Type II	Personnes morales	• HUDSON&Cie	6 037 500	60%

Règles de souscription et d'allocation

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes par la présente opération.

Elle sera faite de manière centralisée par l'Arrangeur et Chef de file.

Les règles d'allocation suivantes seront appliquées y compris en cas de clôture anticipée.

Ordres de type I : Personnes physiques résidentes ou non dans la zone UEMOA.

Allocations des ordres de type I :

Le nombre d'actions allouées au type I est de 4 025 000 actions sous réserve d'une demande suffisante de la part des souscripteurs concernés ;

Les ordres de type I pourront être souscrit auprès de tous les membres du syndicat de placement et les allocations seront centralisées par la SGI Hudson & Cie.

Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\text{Nombre de titres alloués} = \frac{4\,025\,000}{\text{Nombre de souscripteurs d'ordre de type I}}$$

Dans le cas où le nombre des actions allouées ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issue de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum.

Le reliquat des titres disponibles à l'issue de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

$$\text{Nombre de titres alloués} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\text{Nombre d'actions souscrites restant à servir}}$$

Les rompus seront réaffectés aux souscripteurs à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

Règle de transvasement des ordres de type I :

En cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté aux ordres de type II.

Ordres de type II : Investisseurs institutionnels et personnes morales résidant ou non en zone UEMOA sans distinction de nationalité.

Allocations des ordres de type II :

Le nombre d'actions allouées à ce type d'ordre est de 6 037 500 actions sous réserve d'une demande suffisante de la part des souscripteurs concernés ;

Les ordres de type II ne pourront être souscrit qu'auprès de la SGI HUDSON & Cie, chef de file de l'Opération et les allocations seront centralisées par la SGI Hudson & Cie.

L'allocation des actions se fera durant la période de souscription suivant l'ordre d'arrivée des souscriptions complètes.

Une souscription est réputée complète à la réception par l'arrangeur-Chef de file de l'Opération des éléments suivants :

- Le bulletin de souscription dûment complète et signé
- La réception effective des fonds sur le compte de centralisation de l'opération et à défaut le Swift de virement.

Le Chef de file tiendra de manière périodique un tableau de centralisation avec les souscriptions effectivement retenues et ce jusqu'à la clôture de l'Opération.

Règle de transvasement des ordres de type II :

En cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté aux ordres de type I.

19.2 MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

Le règlement et la livraison des titres sont prévus le 16 décembre 2022 selon le calendrier indicatif de l'Opération, dans le strict respect des procédures en vigueur sur le marché financier régional. Toutefois, cette date pourrait être modifiée en cas de clôture par anticipation.

Chacun des membres du syndicat de placement devra verser les fonds recueillis dans le cadre des souscriptions sur le compte de centralisation dont les coordonnées seront communiquées au moment opportun par le Chef de File du placement, dans un délai maximum de 72 heures ouvrables après la confirmation des allocations définitives.

Passé ce délai, la SGI Chef de File du placement se réserve le droit de réallouer de façon discrétionnaire tout ou une partie des souscriptions enregistrées par les membres du syndicat de placement en cas de défaut de règlement.

Les titres correspondant à la souscription seront livrés, par le Dépositaire Central/Banque de Règlement, sur des comptes-titres ouverts par les investisseurs auprès des SGI et Banques Teneurs de Comptes et Conservateurs (BTCC) agréés par l'AMF-UMOA.

20.SERVICE FINANCIER

Le service financier des titres sera assuré par la SGI Hudson & Cie sur la base d'un contrat de service financier signé avec NAS Ivoire Holding. Tous les événements sur valeur seront ventilés par le Dépositaire Central / Banque de Règlement qui est le dépositaire des comptes de tous les adhérents (SGI et banques teneurs de comptes).

21. CONTRAT DE LIQUIDITE

NAS Ivoire Holding mettra en place un contrat d'animation et de liquidité permettant ainsi de dynamiser les volumes de transactions sur ses titres et donc d'assurer voire d'augmenter la liquidité des titres de la Société sur le marché.

NAS Ivoire Holding s'est par ailleurs engagé à mettre en place ledit contrat dans un délai n'excédant pas un an (1) à compter de la date de cotation des titres.

22. CLAUSE DE RACHAT

NAS Ivoire Holding se réserve le droit de racheter ses titres sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

23. REGIME FISCAL

Les dividendes liés aux actions de l'Offre Publique de Vente comme aux anciennes actions seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ou équivalent applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements.

24. JURIDICTION COMPETENTE

La présente Opération est régie par la réglementation en vigueur sur le Marché Régional de l'UMOA et la règlementation de l'OHADA.

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette Opération doit être réglé par arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA conformément à son règlement d'arbitrage. Le siège de l'arbitrage est fixé à Abidjan et la langue des parties est le Français.

Le Tribunal Arbitral est composé de trois (3) arbitres. Dans les 20 jours ouvrables suivant la signification par une partie à l'autre de sa demande d'arbitrage, laquelle demande doit contenir la désignation d'un arbitre par cette partie, l'autre partie désigne son arbitre et en avise la partie demanderesse et, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la désignation du deuxième arbitre, les deux arbitres désignent un troisième arbitre.

Préalablement à toute saisine de la CCJA (Cour Commune de Justice et d'Arbitrage basée au Togo), les parties doivent régler de manière amiable leur différend dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la notification faite par la partie la plus diligente à l'autre.